

Plus de souplesse pour payer ses taxes municipales

par Denis ANGERS

A compter de 1981, les contribuables du Québec pourront choisir d'acquitter leurs taxes municipales en un seul ou en plusieurs versements, dont le nombre et les modalités seront fixés par règlement ministériel. De cette manière, le gouvernement entend rendre "plus acceptable" le fait que la charge fiscale des propriétaires québécois sera désormais concentrée en un compte unique, les commissions scolaires étant quasiment exclues du

champ foncier par la réforme de la fiscalité municipale.

Cette mesure nouvelle — une modification qui transformera les habitudes budgétaires des familles québécoises — est au nombre des quelque 750 articles du projet de loi 57 que le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, déposera cet après-midi devant l'Assemblée nationale. Ce projet de loi, dont LE SOLEIL a pu consulter les grandes lignes, concrétisera en fait la réforme fiscale qui

s'appliquera dans les 1.580 municipalités du Québec, dès le 1er janvier prochain.

En 1980, toutefois, l'émission des comptes de taxes municipaux sera réglementée par une série de dispositions spéciales, en vertu desquelles les contribuables devraient pour la plupart recevoir des réclamations temporaires de leur municipalité, réclamations doublées de l'envoi d'un compte final, après le 1er juillet 1980.

Intégrité du champ foncier

Pièce maîtresse de la réforme parrainée par le ministre Guy Tardif, le projet de loi 57 regorge par ailleurs de transformations majeures applicables au régime fiscal du monde municipal. Ainsi, au chapitre 5, le gouvernement reconnaît le principe de l'intégrité de l'assiette foncière en vertu duquel tous les immeubles du Québec doivent être portés au rôle d'évaluation, à leur valeur réelle.

Des exceptions sont toutefois faites pour les édifices appartenant aux gouvernements canadien et québécois, ce dernier s'engageant cependant à "verser des paiements tenant lieu de taxes foncières et d'affaires" pour compenser. Du coup, c'est d'un transfert net de \$300 millions dont bénéficieront, dès 1980, les administrations locales.

Par surcroît, au chapitre 19 de la loi, le gouvernement provincial fait part de son intention de "devenir

contribuable à part entière". A cette fin, le ministre se voit conféré le pouvoir d'élargir d'année en année "la nomenclature des biens pour lesquels il consent un paiement tenant lieu de taxes". Dans un premier temps, l'an prochain, ces paiements s'appliqueront conséquemment à 80 pour 100 de la valeur des immeubles des réseaux de l'Éducation et des Affaires sociales ainsi qu'à 40 pour 100 de celle des écoles élémentaires et secondaires.

(Suite à la page A2, 6e col.)

J. BOUCHARD & FILS LTEE
Directeur de funérailles
et services d'ambulance
350, 5e Rue, Québec
529-9221

LE SOLEIL

gen-tec inc.
2625 Dalton,
Ste-Foy
651-8000
REPARATION ET CALIBRATION D'EQUIPEMENTS
ELECTRONIQUES DE TOUTES MARQUES
En atelier ou sur place

LIVRAISON A DOMICILE (6 JOURS) \$1.60

70 PAGES 5 CAHIERS

QUEBEC, MARDI 20 NOVEMBRE 1979

83e ANNEE, No 275

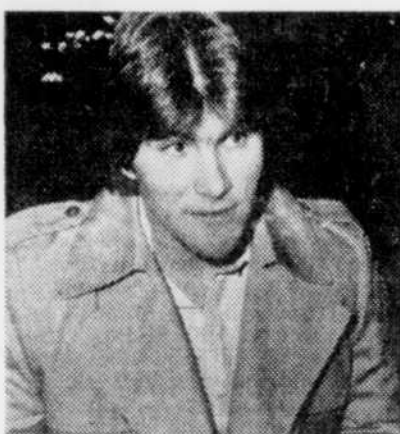
GASPE - PERCE - ILES-DE-LA-MADELINE - ABITIBI 45¢

QUEBEC 25¢

mardi

Joe Clark perd les partielles

page B-1



Raymond BOURQUE

La coqueluche des Bruins

Maurice Dumas s'est entretenu hier avec la recrue-vedette de 19 ans des Bruins de Boston, Raymond Bourque.

page C-2

Situation tendue à Loretteville

Les relations sont plutôt difficiles entre Loretteville et ses 16 policiers syndiqués.

page A-4

Construction à Beauport

La ville de Beauport a émis près de \$22 millions en permis de construction, en 1979.

page A-5

Une veille dame explosive

AMSTERDAM (AFP) — Une habitante d'Amsterdam s'est promenée, des années durant, avec une grenade à main déguisée dans son sac.

La police, alertée par la fille de la vieille dame, a découvert le projectile, qui datait de la deuxième guerre mondiale, au domicile de cette dernière.

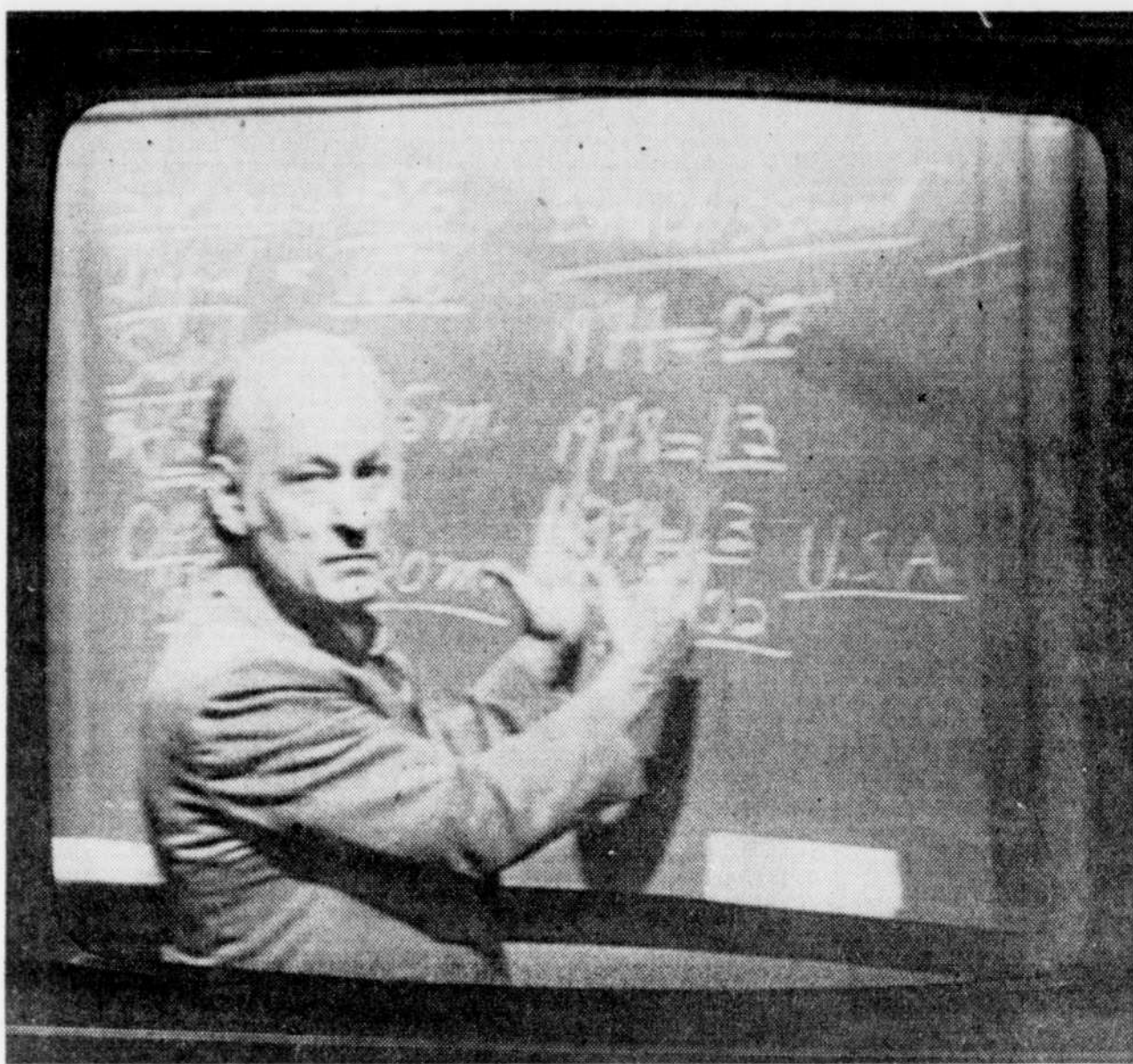
Harcelée par sa fille sur la nature de l'objet qu'elle portait toujours dans son sac à main, la vieille dame lui avait fait croire, jusqu'à maintenant, qu'il s'agissait d'une lampe de poche à magnéto.

sommaire

Annonces classées	D-5 à D-17
Arts et spectacles	A-14 à A-16
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-17
Carrières et professions	B-4
Consommation	B-8
Décès	D-19
Economie-finances	B-2 à B-6
Feuilleton	D-15
Horoscope	D-17
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	C-12, D-1 à D-20
Mot mystère	D-6
Mots croisés	D-16
Où aller à Québec	A-16
Page documentaire	A-7
Patron	D-16
Pierre Champagne	A-11
Sport	C-1 à C-7
Télévision	A-14

météo

Nébulosité variable et vents modérés. Demain: dégelage avec périodes ensoleillées.
détails, page D-5



Le premier ministre Lévesque expliquant, hier soir, les offres de son gouvernement aux employés de l'Etat.

Lévesque s'en prend aux chefs de la CSN

par Raymond GIROUX

Devant son tableau des belles années de l'émission "Point de mire", le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a cogné, hier soir, à fond de train sur "une minorité de la CSN" qui a fermé 158 des 738 établissements de santé et de services sociaux, hier, en déclenchant une grève illégale.

"On a fait une erreur de confiance", a dit M. Lévesque au cours d'une allocution spéciale de 30 minutes diffusée par le réseau télévisé TVA et la chaîne radiophonique Télémédia.

Le gouvernement croyait en effet, a-t-il dit, qu'il était possible d'en arriver à une entente satisfaisante, mais il s'est frappé à "une décision prise longtemps d'avance de faire une grève générale illégitime".

M. Lévesque a cité, pour illustrer son affirmation, le fait que le coordinateur des négociations pour la Fédération des affaires sociales avait demandé à la dernière minute, dimanche, une suspension de la grève, mais que les dirigeants de son syndicat l'avaient rabroué.

L'allocution du premier ministre n'a apporté aucun élément fondamentalement nouveau au dossier des négociations du secteur public et parapublic.

Elle s'inscrit toutefois dans un contexte politique plus large: en plus de demander l'appui de toute la population et aussi des membres des syndicats, le chef du gouvernement se devait d'intervenir publiquement avant la reprise des débats parlementaires, cet après-midi, alors qu'il doit être interrogé par l'Opposition libérale sur le non-respect de la loi 62 qui suspend le droit de grève. Il cherchait également à dédramatiser la situation, en rappelant que si la CSN avait partiellement débrayé, les autres syndicats avaient décidé de respecter la loi. Les services essentiels sont de plus respectés partout, a-t-il dit, depuis 19h, hier.

FTQ contre CSN

Choqué par une déclaration faite la veille par le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, à l'effet que les gouvernements passent, mais que la CSN reste, M. Lévesque a répliqué que

si les gouvernements passent, l'Etat et le Parlement demeurent toujours.

En opposition à l'attitude radicale de la CSN, le premier ministre a cité un communiqué émis quelques heures avant son intervention par le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, à l'effet que cette centrale croyait les négociations en assez bonne voie pour ne pas déclencher de grève à ce moment.

Tout ancien journaliste qu'il est, M. Lévesque a quand même égratigné quelque peu certains médias d'information, accusant notamment, exemplaire à la main, le Journal de Montréal (et de Québec, par la même occasion) de dramatiser la situation en comptant 90.000 "hors-la-loi", alors qu'il n'y en aurait que 38.000 selon les chiffres gouvernementaux (et 43.000, selon ceux de la CSN).

Il a aussi reproché aux médias en général de dire que les enseignants avaient décidé par seulement 52 pour 100 de respecter la loi 62, alors que selon lui, 67 pour 100 de ceux qui ont voté ont opté pour le respect.

Les maladies vénériennes (fin)

Des lacunes dans la prévention et le traitement, au Québec

par Anne-Marie VOISARD

"Tout le monde au Québec devait s'occuper de maladies vénériennes. Tout le monde, c'est-à-dire personne."

Le Dr Carol Grondin, directeur du département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital Saint-Sacrement porte un jugement sévère sur la situation actuelle en matière de traitement et de prévention des maladies vénériennes.

C'est vrai qu'on ne sait plus trop bien aujourd'hui qui s'occupe de maladies vénériennes. Chose certaine, les

cliniques antivénériennes sont toutes disparues au Québec depuis les trois ou quatre dernières années. Certains, comme le Dr Raymond Lessard, chef du département de dermatologie de l'Hôtel-Dieu de Québec et ancien directeur de la clinique antivénérienne de ce centre hospitalier, parlent de "fermeture" des cliniques. Au ministère des Affaires sociales (MAS), tel qu'on le précise dans le dernier rapport annuel sur les maladies infectieuses, on préfère parler "d'intégration" des cliniques traditionnelles au réseau des soins généraux.

Qu'en est-il au juste?

Qualifiant une fois de plus la grève d'inutile et irresponsable, M. Lévesque a rappelé que les négociations approchaient de leur échéance après seulement cinq mois et demi, compara-

(Suite à la page A2, 1re col.)

Salaire hebdomadaire en 1981

Parizeau offre \$265

par Claude VAILLANCOURT

Fidèle à ses habitudes, le président du Conseil du trésor, M. Jacques Parizeau, a une fois de plus catapulté sans avertissement dans le grand public l'offre salariale qu'il avait formulée au Front commun, en fin de semaine, par l'entremise de ses négociateurs: un salaire minimum de \$265

par semaine, le 1er juillet 1981, lorsque les adhérents à l'intercentrale en seront venus à leur troisième année de convention collective de travail.

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

(Suite à la page A2, 4e col.)

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "salaire minimum décent"

de \$100 par semaine; il l'a obtenu pour la troisième année du contrat. En 1975, il réclamait \$165 par semaine à la signature de la convention, là aussi il atteignait son objectif... mais trois années plus tard, soit à la fin de l'entente collective. Cette fois-ci, l'intercentrale fixait à \$265 par semaine le "salaire minimum décent" à obtenir à

Le Front commun CSN-CEQ-FTQ a fait de cette rémunération un objectif à atteindre pour les salariés qu'il représente. En 1972, il revendiquait, pour la première année du contrat de travail, un "

le mot du jour

Parlons d'argent

Une personne qui reçoit un salaire est une salariée et non pas une "salariée". Ça ne grossit pas la rémunération (et non pas la rémunération — pensez à Raimu), mais ça ajoute à la satisfaction de bien écrire.

Pierre BELLEAU

Lévesque s'en prend...

(Suite de la première page)

tivement à des délais de 14, 18 ou 24 mois lors des pourparlers antérieurs.

Le Front commun, a-t-il dit, a déjà obtenu la retraite facultative à 60 ans, le congé de maternité payé de 20 semaines, la protection du pouvoir d'achat (compensé, a-t-il honnêtement ajouté, par une augmentation permanente plus faible que les années passées), et la sécurité d'emploi totale.

M. Lévesque a terminé son allocution en demandant aux dirigeants et aux cadres syndicaux, spécialement ceux de la CSN, d'arrêter leur machine de grève, car il y a des récesses qui s'annoncent dans la société.

Rodrigue...

(Suite de la première page)

pation à un arrêt de travail est plus longue à établir pour les policiers. Il faut prouver, par exemple, qu'ils n'étaient pas sur une ligne de piquetage pendant une période de congé, etc.

Les plaintes sont portées uniquement "sur dossier", c'est-à-dire dès que la police estime avoir des preuves en main de la violation de la loi. A ce moment, les procureurs désignés dans chaque district judiciaire doivent porter plainte automatiquement.

Chartrand

Hier, un seul incident a mené à l'arrestation de deux personnes à Montréal devant l'hôpital Notre-Dame. L'un d'eux est le syndicaliste Michel Chartrand de la CSN. Michel Chartrand a plaidé non coupable en cour municipale, hier après-midi, à des accusations d'avoir troublé la paix, de méfait public et d'assaut sur un policier.

Des lacunes dans...

(Suite de la première page)
de coordonner les efforts liés à la prévention des maladies vénériennes.

Du même coup, on a jugé que les cliniques antivénériennes n'étaient plus nécessaires. En tous cas, le MAS a cessé de payer le personnel attaché à ces cliniques. C'est ce qui explique, par exemple, que garde Mildred Charlton, reconnue comme une autorité à Québec en matière de maladies vénériennes après s'être occupée de soins, d'éducation et de prévention pendant de longues années à la clinique de l'Hôtel-Dieu de Québec, se soit retrouvée à l'emploi du DSC de l'hôpital Saint-Sacrement.

Impuissance des DSC

Cependant, les DSC n'étaient pas prêts à prendre si vite la relève. Occupés à s'organiser, les DSC n'ont pas inscrit la lutte aux maladies transmises sexuellement au chapitre de leurs priorités, constate Michel Pilon, signataire d'un texte qui fait le point dans le numéro de juin 1979 de la revue Carrefour des affaires sociales.

Autre obstacle majeur sur lequel le Dr Grondin attire l'attention. Le mandat des DSC se limite à la prévention. Il ne pouvait donc être question que les DSC traitent les maladies vénériennes. Pour toute la question des soins, on a donc décidé de s'en remettre un peu à tout le monde, soit aux cliniques externes des hôpitaux, aux cabinets privés de médecins ou encore aux centres locaux de services communautaires.

La prévention, jusqu'à maintenant, s'est faite, par le biais des infirmières qui travaillent en milieu scolaire, à l'école secondaire ou au cégep. Toute la question du dépistage des partenaires, si importante quand on parle

de prévention des maladies vénériennes, a été laissée jusqu'à maintenant à la discrétion de ceux qui donnent les soins.

Rejoindre les partenaires

"C'est ridicule de traiter un patient si on ne traite pas aussi ses contacts", constate le Dr Georges Tarjan, considéré comme le spécialiste des maladies vénériennes au MAS. Le médecin a l'habitude de calculer, pour chaque malade, au moins deux autres personnes atteintes: celle qui a transmis l'infection et une autre (c'est un minimum) que le malade a contaminée à son tour. Beaucoup de médecins estiment que ce n'est pas leur responsabilité à eux, mais celle du patient seul de convaincre ses partenaires d'aller se faire traiter.

Des expériences heureuses

Le Dr Tarjan ne voit pas les choses du même oeil. C'est pourquoi d'ailleurs il a organisé, voilà deux ans, en collaboration avec les DSC de trois hôpitaux montréalais (l'Hôpital général de Montréal, le Royal Victoria et l'Hôtel-Dieu), un programme régional des MTS (maladies transmises sexuellement). Une infirmière attachée à chacune des cliniques externes fait le lien avec le DSC qui se préoccupe de rejoindre les contacts et de faire le dépistage.

L'efficacité d'un tel programme est visible au niveau des statistiques du MAS. Ainsi, l'Hôpital général de Montréal a déclaré, en 1978, 775 cas de gonorrhée, soit l'équivalent de 302 cas sur 100 000 de population. On sait que dans l'ensemble du Québec les statistiques parlent de 694 cas sur une population de 100 000.

A Rimouski, il convient de signaler l'expérience du Dr Paul Dionne, chef du département de microbiologie de l'hôpital Saint-Joseph. En collaboration avec le DSC et le service qu'il dirige, ce médecin a mis sur pied une clinique des maladies transmises sexuellement. Les statistiques démontrent encore une fois l'utilité d'un tel programme. En 1978, on a déclaré 130,5 cas de gonorrhée sur 100 000 de population. A l'hôpital de Rivière-du-Loup, pendant la même période, il n'y a eu que 7,6 cas (sur 100 000) enregistrés.

Plus près de nous, à Québec, il y a le Dr Gratien Martin, qui a les yeux tournés sur l'expérience du Dr Tarjan. Un comité régional des MTS a été formé. Il regroupe les DSC de l'Enfant-Jésus, de Saint-Sacrement, du Centre hospitalier de l'université Laval et de l'Hôtel-Dieu. L'objectif: intégrer, comme à Montréal, prévention et traitement des maladies vénériennes.

La Quotidienne

4-7-3

Hydro: une grève sans incident

Après avoir subi une grève de 24 heures de ses employés, la direction d'Hydro-Québec s'attend à ce que les travailleurs reprennent normalement l'ouvrage, ce matin, à compter de 8h.

Aucun incident n'a marqué ce débrayage alors que les grévistes n'ont même pas dressé de lignes de piquetage, se contentant de ne pas se présenter à leur poste.

Selon M. André Asselin, un porte-parole du Syndicat canadien de la fonction publique, qui regroupe les

11.600 employés d'Hydro-Québec, une autre grève sera appelée vendredi et une grève générale illimitée pourrait débuter le 28 novembre si aucun progrès n'est enregistré dans les négociations pour le renouvellement de la convention de travail, échue le 31 décembre 1978.

Cette menace pourrait être mise à exécution: d'après M. Michel Dubé, du service des relations publiques d'Hydro-Québec, les négociations n'ont pas bougé entre la société d'Etat et le

syndicat de ses employés. De plus, la loi 62, qui suspend le droit de grève dans le secteur public, ne touche pas les employés d'Hydro-Québec.

Dans la région de Québec et celle de l'Est de la province, moins de 1.000 abonnés ont subi des interruptions de courant. La plus importante panne a affecté 580 demeures des villages de Fossambault-sur-le-Lac et Sainte-Catherine, dans la circonscription de Chauveau. Vers 1h30, la nuit dernière, les syndicats ont terminé la réparation de ce bris qui s'était produit vers 16h45, hier après-midi. La plupart des autres pannes ont d'ailleurs été corrigées en quelques heures par les employés d'Hydro-Québec qui s'étaient engagés à s'occuper des situations urgentes.

Parizeau offre... (Suite de la première page)

la signature du contrat; cette fois-là encore, le gouvernement reporte de trois années l'objectif syndical.

Certes, les modalités d'application de la proposition du grand argentier de l'Etat n'est pas transposée de long en large dans chacune des classifications de la fonction publique et parapublique mais le principe est là et il demeure. "Ce n'est pas un ballon", a assuré un porte-parole gouvernemental qui se refuse à livrer de plus amples commentaires.

Selon les informations obtenues par des journalistes, il ressort que la nouvelle offre salariale, présentée en comité exploratoire (c'est ainsi qu'on négocie actuellement) est formée à partir d'un réaménagement de la masse salariale soumise jusqu'à présent à l'intercentrale et d'un ajout de quelques millions de dollars.

Lors de son allocution télévisée, hier soir, le premier ministre du Québec a laissé échapper que le gouvernement, au cours des derniers jours de négociation, avait ajouté une vingtaine de millions de dollars aux \$692 millions qu'il avait déjà consentis pour les trois années que doit durer la convention collective de travail. Le réaménagement vise à augmenter les salaires des travailleurs les moins bien rémunérés de la fonction publique et parapublique.

Dans le milieu syndical, principalement à la CSN et à la CEQ, on fait tous les efforts possibles pour éviter de parler de la proposition Parizeau.

A la FTQ, il est permis d'en apprendre davantage bien que les négociateurs patronaux et syndicaux qui ont participé aux sessions d'exploration se soient engagés à la plus grande discrétion.

Semaine réduite

Selon M. Fernand Daoust, le coordonnateur de la FTQ, le gouvernement aurait même proposé sans perte de traitement, de réduire de 40 heures à 38h la durée de la semaine de travail pour les salariés qui oeuvrent sous un tel régime. Le salaire offert aux gens dont la durée de la semaine est de 38h atteindrait ainsi \$264,25, c'est-à-dire pratiquement la demande syndicale en dernière année de convention collective.

On ignore cependant ce qu'il adviendra des gens dont l'horaire de

travail compte 35 heures ou moins d'ouvrage. Dans le milieu gouvernemental, on se refuse de répondre à cette question.

Les négociateurs syndicaux ont bien hâte de voir aussi comment se chiffrera l'offre patronale lorsqu'elle sera traduite dans les échelles.

Notons que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, n'est pas allé aussi loin que le porte-parole de la FTQ, M. Fernand Daoust et le ministre des Finances Jacques Parizeau, lorsqu'il a expliqué la situation à un réseau de télévision privé, hier soir. Il s'est contenté de dire que le gouvernement allait accorder un salaire minimum de \$217,68 à compter du 1er juillet de cette année. Il n'a pas voulu faire allusion aux pourparlers de ce comité exploratoire.

M. Daoust s'est montré particulièrement intéressé à cette proposition. Il a dit que cela avait facilité la décision de la FTQ de suspendre le mot d'ordre de grève générale qui avait été prévue pour la nuit de samedi à dimanche.

Le président de la CEQ, M. Robert Gaulin, a longuement évité les questions des journalistes à ce sujet.

Retour au travail des 1,154 radios

OTTAWA (PC) — Pratiquement tous les radiotélégraphistes des aéroports et des garde-côtes sont retournés au travail, à la suite d'une entente de principe intervenue avec le Conseil du trésor fédéral.

L'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente les 1.154 radios, a affirmé que cette entente prévoyait une hausse de salaire de 18,5 pour 100, dans le cadre d'un contrat de 30 mois.

Plus de souplesse...

(Suite de la première page)

Réglementation ministérielle

Tel que soumis aujourd'hui, le projet de loi 57 donnera par ailleurs de larges pouvoirs de réglementation au ministre des Affaires municipales. Ce dernier pourra en effet prescrire la forme et le contenu du rôle foncier, établir les normes de paiement des taxes foncières, déterminer le niveau de taxation des immeubles de l'Etat, etc... Seul Québecois ayant accès aux rôles, le ministre peut également formuler une plainte à l'égard d'un bien immobilier pour lequel il verse un paiement tenant lieu de taxes.

Soulignons enfin que, fort de ses 750 articles, le projet de loi 57 précisera les orientations de la réforme fiscale municipale. Ainsi, il confirmera — tel que le réclamait le comité conjoint Québec-municipalités — le droit des instances locales de prélever des taxes d'affaires, plafonnées à un maximum de 15 pour 100 de la valeur locative des immeubles. De plus, ce projet de loi permettra aux villes et villages de maintenir leurs permis et licences, à condition que ceux-ci soient facturés au prix d'émission. Enfin, prévoit-on à la loi 57, les propriétés agricoles feront l'objet d'une surveillance resserée, tout comme les immeubles acquis par les organismes sans but lucratif qui, dorénavant, devront obtenir la bénédiction des conseils municipaux avant de rechercher une exemption de taxation devant la Commission municipale du Québec.

Véritable code de la fiscalité municipale des années 1980, le projet de loi 57 sera déposé devant les députés aujourd'hui et, pour l'occasion, d'appréhender LE SOLEIL, il devrait faire l'objet d'une importante déclaration de principe de la part du premier ministre, déclaration de principe qui lancera une vaste campagne d'information menée par le ministère des Affaires municipales auprès des payeurs de taxes du Québec.

TWIK..TWIK..TWIK..TWIK..



C'EST LA NOUVELLE MAROTTE DE TWIK, L'ALLURE PETIT GARÇON PAUVRE.

les pulls courts « petit-garçon »

le jacquard scintillant...
encolure ronde,
mélange acrylique et lueur.
à dominante rouge ou émeraude.
P.M.G. ... \$32

le pull aux manches courtes...
peut se porter en twin-set
avec le cardigan,
emmanchure raglan, col rond.
blanc, rouge, fuchsia, royal,
émeraude. P.M.G. ... \$25

le pull à motif arc-en-ciel...
encolure ronde, épaule accentuée.
blanc ou royal P.M.G. ... \$30

le cardigan court...
le dernier-né de notre collection,
manche raglan longue, col rond,
boutonné devant... blanc, rouge,
fuchsia, émeraude, royal. P.M.G. ... \$30

le pull bouclé...
emmanchure sellier,
encolure en V, côtelé.
bourgogne, indigo, os,
gris, vert. P.M.G. ... \$28

la maison
Simons
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

La grève dans les centres hospitaliers

A Saint-François d'Assise... plus de sot métier!



Le Soleil, André Boucher

Un peu partout dans les centres hospitaliers, la vaisselle de carton fait son apparition à l'heure des repas.

par Roger BELLEFEUILLE

"Pour conserver l'indexation, ça prend la grève."

"Pour un salaire minimum décent, ça prend la grève."

Ces slogans syndicaux incitatifs, omniprésents depuis plusieurs semaines au centre hospitalier de Saint-François d'Assise, sont devenus, hier, la norme dans plusieurs autres hôpitaux de la province, une implacable réalité.

Dès 00h01, hier matin, cet hôpital général de 602 lits de Québec était temporairement amputé de 1,100 de ses 1.800 effectifs réguliers. Tous des employés de soutien affiliés à la CSN. Du plus humble balayeur à la commis de bureau, de l'archiviste au cuisinier, de la préposée aux malades à la buandière. Une armée de travailleurs de l'ombre, qui n'ont certes pas le panache et le prestige des "gourous" des salles de chirurgie, ni l'autorité d'un chef de service, ni l'aureole de l'infirmière soignante. Véritable cheville ouvrière de ces centres "industriels", l'absence massive de ces employés généraux est vite ressentie, cependant.

Dès l'aube, les 90 cadres de l'hôpital étaient mobilisés. Les infirmières, qui ont déjà donné un mandat de grève à leur syndicat, étaient tous au poste comme à l'accoutumée. Mais oubliées, les définitions ténues de tâches.

Au "5-Ouest", en cardiologie, où les 22 lits étaient tous occupés, les infirmières s'affairaient à changer les alevés. Avec parcimonie. Car si la buanderie est encore bien stockée en divers articles de literie, la grève qui sévit aussi au service communautaire de buanderie, qui dessert la plupart des hôpitaux, pourrait faire en sorte qu'il y ait pénurie bientôt. Entendu: "Ne changez que les draps les plus souillés".

Du coude à coude

L'administration a cru jusqu'à la dernière minute, dimanche soir, que le Syndicat des employés de l'hôpital

Saint-François ne lancerait pas ses troupes sur les piquets de grève. Mal lui en prit. Elle se retrouvait, hier matin, avec un taux d'occupation de 70 pour 100 soit avec plus de 400 lits d'occupés. Ce taux devait être abaissé au cours de la journée, à mesure que les médecins donnaient congé à des patients dont le séjour à l'hôpital

pouvait être écourté.

Le nombre d'employés généraux en poste normalement entre 8h et 17h est autour de 500. La liste syndicale pour 24 heures ne prévoit que 16 personnes pour les services essentiels, selon le directeur général, M. Jean-Jacques Mainguy. Aux cuisines, les effectifs sont normalement de 60 à 65

personnes. Le syndicat n'a laissé en place qu'un seul cuisinier.

A la buanderie, il y a cinq employés. Seule la directrice du service, sœur Plante, est sur les lieux. Elle doit compter sur d'autres cadres pour transporter les chariots de linge, "trop lourds pour mes forces", confie-t-elle.

Les premières heures d'un tel débrayage suscitent chez les cadres "recyclés" un coude à coude, un esprit de corps quasi estudiantin. Comme si, délestés des froides et aseptiques tâches administratives, ils trouvaient dans ces travaux de "sagouine", la noble essence du travail manuel. L'un d'eux lancera, plaisantin: "C'est une rare occasion de se retrouver ensemble sans s'engueuler...". L'euphorie sera certes de courte durée si le débrayage perdure. Les journées de 12 heures et plus à brasser la saucisse à spaghetti, à vider les cabarets de repas à moitié consommés, à refaire des lits qui se salissent, à vider des poubelles qui deviennent rapidement nauséabondes, à chercher des dossiers introuvables, sont autant de tâches que l'on voudra vite laisser à d'autres, mieux "spécialisés".

Pour un dollar par semaine

Le froid était relativement vif lorsque les premiers escaliers de piqueteurs et de piqueteuses ont pris position aux portes de l'hôpital, hier matin. Pour eux aussi, la journée était "nouvelle". Un temps d'arrêt dans le train-train quotidien. Un enthousiasme de rigueur ou une mine renfrognée militante. Pancartes en main, sentinelles de la juste cause.

— Pourquoi faites-vous la grève?

— Parce que le gouvernement ne nous accorde qu'un dollar d'augmentation par semaine, rétorque, sans ciller, une préposée aux malades.

Et pendant ce temps, aux premières heures de ce branle-bas, une jeune femme, section obstétrique-parturient, regagne docilement son lit. La veille elle avait été préparée pour être opérée dans la matinée... ce sera partie remise.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Il n'est pas dans la définition de tâches de la directrice des soins hospitaliers, Mme Nicole Dion, de rincer la vaisselle... ni dans celle du pharmacien-chef, M. Richard Paradis (à l'arrière-plan), de faire office de plongeur.

A Robert-Giffard, des pensionnaires à l'oeuvre

par Léonce GAUDREAU

Dans le bloc H-4100, c'est presque un air de fête. Tino Rossi, dépoussiéré, est sur la table tournante. La trentaine de "bénéficiaires" sont presque toutes à l'ouvrage, à laver le plancher, à faire la vaisselle, etc. tout cela entre-coupe d'un arrêt au comptoir où l'on distribue les médicaments.

Il nous faut faire oublier les absents!

Garde Louise Jobin illustre très bien par ce propos tout le sens des efforts qui doivent être déployés, dans ce centre psychiatrique Robert-Giffard, lorsque le personnel se met en grève. Et on en a l'habitude. Il y a eu les débrayages de 1966, 69, 72 et 76; et celui commence hier matin.

Dans ce centre hospitalier de la dimension d'une petite ville vivant en vase fermé, il n'était pas question, en fin de semaine — contrairement à ce qui a pu être fait dans la plupart des autres hôpitaux — de réduire au minimum le taux d'occupation des lits. Ici, les 2.700 lits sont tous occupés.

L'espace d'un matin, le personnel est passé de 2.931 employés à 650, soit les 200 cadres, les 300 infirmières et les 150 employés fournis par le syndicat pour assurer les services essentiels. De l'autre côté: les 2.700 "bénéficiaires" comme on les désigne, même en ce jour d'affrontement de relations patronales-ouvrières.

Situation fragile

En arrivant tôt hier matin sur la ligne de piquetage, le président local, Julien Le-

vesque, avait prévenu le journaliste: "Vous voyez, on n'empêche personne d'entrer et les services essentiels sont assurés". Derrière, se trouvaient deux voitures de police, en stand-by. À l'intérieur, le directeur général de l'institution, Léopold Beausoleil, confirmera la chose et donnera son bulletin de santé au bout de 10 heures de débrayage: "La situation n'est pas tragique mais elle est extrêmement fragile".

C'est garde Jobin qui, vers la fin d'une tournée des endroits névralgiques, fera comprendre ce que le directeur général voulait dire en employant le mot fragile. Elle faisait des mots croisés à notre arrivée, pendant que Tino Rossi berçait une trentaine de femmes, dont quelques-unes étaient à essayer les derniers articles de vaisselle qui avaient servi au petit déjeuner. Tout le monde a mis la main à la pâte ce matin-là. Garde Jobin, sa longue expérience aidant, explique qu'il faut faire l'impossible pour faire oublier à ces patientes l'absence d'un personnel auquel elles se sont habituées et attachées avec le temps. L'équilibre psychologique pourrait facilement basculer.

Il ne faut pas croire que la situation était aussi rose partout. Dans la section dite "centre d'accueil" (1.716 patientes), cette première journée de grève s'est bien passée, puisque ces personnes sont, sur le plan physique, assez autonomes. Mais il n'en est pas de même dans la section des soins prolongés, où les quelque 700 malades exigent de l'aide pour leurs moindres besoins. C'est la dépendance quasi totale.

Là, on en était déjà passé au service de vaisselle de carton. Et croyez-moi, de dire l'infirmière-monitrice Claudette Morais, ce n'est pas un pique-nique pour une personne de 60 ou 65 ans. Avec le temps, la situation ne s'améliorera pas. Il faudra passer à la literie... de papier. On espère de tout coeur ne pas en arriver là. La buanderie est paralysée par la grève.

Ça passe encore...

Dans une autre unité de soins prolongés, c'était garde Huguette Lemay qui dirigeait les opérations. Passé au personnel administratif, c'était pour elle un retour à son travail d'infirmière-chef à ce même département. Elle se souvient des derniers débrayages. En 1972, elle couchait sur place. La ligne de piquetage était difficile à franchir. L'escouade anti-émeute avait même dû intervenir.

Cette année, les infirmières franchissent sans difficulté, et sans trop subir — du moins à ce moment-ci — les pressions des grévistes, les lignes de piquetage.

Ça, c'est le commencement d'une grève. La tension n'est pas encore forte ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Jacques Saint-Hilaire a été désigné par le syndicat, avec quelque 150 autres personnes, pour assurer les services essentiels. Les patrons en demandaient beaucoup plus. M. Saint-Hilaire n'a pas participé aux deux votes de grève, ni le premier, ni le deuxième visant à enfreindre la loi spéciale imposant un moratoire sur leur droit de grève.

Affecté aux soins spécialisés à la section à sécurité moyenne, ce "préposé aux bénéficiaires" paraissait fort bienvenu dans cette institution où il faut constamment déplacer des patients de leur lit, ou encore, à l'occasion, rafraîchir certaines exhubérances. Contrairement aux infirmières qui poursuivent toujours les négociations, les infirmiers (CSN) sont en grève.

Dimanche soir, on espérait toujours éviter le pire. Des rumeurs d'un accord de principe de dernière heure circulaient. En fin d'après-midi, on vivait toujours de cet espoir. En effet, dit-on à l'intérieur, si ça se prolongeait de plusieurs jours, le bulletin de santé de Robert-Giffard pourrait changer.

ESPACE A BUREAU PLAZA LAVAL
1200 à 2600 p.c. Aménagé et décoré. Libre immédiatement.
Courtiers Québécois
Gilbert Blanchette: 871-9612
Raymond Serré: 653-0566

BUREAUX A LOUER
Espaces pour bureaux, 5.000 p.c. en tout ou en partie. Aménagés selon vos exigences. Très grand stationnement. Coin boul. Harnet et Masson.
LES SAULES, QUÉBEC
871-7513
842-7294

AUJOURD'HUI
Voyez le cahier publicitaire de:

• **CANADIAN TIRE**

inséré dans cette édition.

Il avait tellement l'esprit de contradiction, qu'il se promenait toujours de large en long

Le jeu facile où il suffit de marquer 6 numéros sur 36

6/36

Fiducie du Québec

dépôts garantis

13 12 1/4 12 1/2

1 an 2 ans 3, 4 et 5 ans

• intérêts versés annuellement.

• dépôt initial minimum: \$1.000.

• taux d'intérêt garanti, de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance;

• certificats d'une durée pouvant aller de 1 jour à 5 ans;

• possibilité d'intérêts composés sur les certificats de 5 ans;

• un choix dans la fréquence du paiement des intérêts pour les certificats de 1 an à 5 ans;

• possibilité d'enregistrer les certificats à un plan d'épargne-retraite;

• non encaissables avant terme, sauf en cas de décès;

• aucuns frais d'administration.

Pour information, venez ou téléphonez-nous.

Complexe Centre-Ville, Sainte-Foy

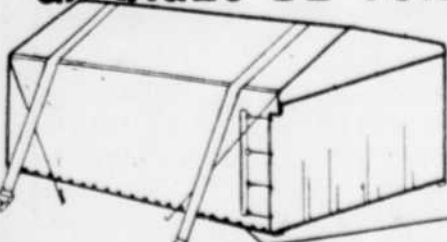
(418) 653-9230

De l'extérieur, sans frais: 1-800-463-4732

La Fiducie du Québec... pour un choix de modes d'épargne.

desjardins

GARAGES DE TOILE ET DE FABRENE



PORTIQUES - COULOIRS

• Fabrication • Vente • Réparation

Service après-vente - Commandes postales acceptées. Spécialités: auvents, tentes, toiles de camions, tarpaulins, toiles de piscines. N.B. Toute grandeur disponible sur demande - livraison gratuite dans Québec métro.



BUVENTS Claude Lecours Ent.

2390, BOUL. PERE-LELIEVRE

681-4790

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-Foy

Situation tendue entre Loretteville et ses 16 policiers syndiqués

par Gilles OUELLET

Relations plutôt difficiles entre Loretteville et ses 16 policiers syndiqués: la municipalité veut négocier certains points d'une sentence arbitrale devant servir de contrat collectif de travail, ce que refusent catégoriquement les dirigeants syndicaux.

Devant une dizaine de policiers et une vingtaine de contribuables présents à l'assemblée du conseil, hier soir, le maire Jean-Marie Beaulieu a

annoncé le dépôt de cette sentence arbitrale, en a sévèrement critiqué le contenu, puis a demandé et obtenu un mandat afin d'aller négocier avec l'Association des policiers.

L'arbitre a erré en ne tenant pas compte des propositions patronales, a lancé M. Beaulieu, ajoutant que l'Association des policiers a refusé de négocier, n'a pas accepté la conciliation et a demandé l'arbitrage. Le président de l'Association des policiers, le sergent Daniel Langlais, s'est

levé afin d'apporter des nuances aux propos du maire; le dialogue ne semblant pas possible, tous les policiers ont quitté les lieux, claquant la porte.

Les conseillers ont repoussé une proposition voulant qu'une partie des sommes rétroactives dues depuis juillet 1978 soit versée; le conseil a plutôt mandaté le comité de négociation d'aller rencontrer les policiers et de faire rapport lors de la prochaine réunion, soit le 3 décembre.

Le maire Beaulieu, qui venait d'obtenir la copie de la sentence unanime des trois arbitres, a dit qu'il désirait connaître les répercussions de l'application de ce contrat sur les finances municipales avant de se prononcer.

Pour sa part, le président de l'association, M. Langlais, a confié à l'issue de l'assemblée qu'il n'ira pas rencontrer le maire Beaulieu pour négocier une sentence exécutoire; M. Langlais n'a par ailleurs pas exclu la possibilité que les policiers entreprennent bientôt des moyens de pressions, ce qu'ils n'ont pas voulu faire depuis la fin de leur contrat, il y a près de 17 mois.

Cette sentence arbitrale accorde une hausse de traitement de près de 25 pour 100 pour les deux ans du contrat. Ainsi, un policier de première classe toucherait \$390 par semaine depuis juillet 1978 et recevrait \$425 le 1er janvier 1980; le sergent de patrouille retirerait \$458 par semaine.

Les policiers ont pratiquement obtenu tout ce qu'ils voulaient: un horaire de 12 heures par jour sur trois jours et 12 heures par jour sur quatre jours, augmentation des congés fériés et de maladie, et des conditions de salaire qui voisinent la parité avec Québec.

Loretteville ne serait pas tenue de verser plus d'une année de rétroactivité à ses policiers; le conseil d'arbitrage a toutefois pris acte du fait que le procureur de la ville s'est engagé à recommander aux autorités de Loretteville le paiement des salaires prévus à la sentence rétroactivement au 1er janvier 1978, nonobstant les dispositions du code du travail. A ce sujet, M. Beaulieu s'est dit disposé à verser la pleine rétroactivité moyennant des négociations avec les policiers sur des modalités d'applications du futur contrat.

Opération "Alpin" à Sainte-Foy

Les policiers de la division de prévention du crime à Sainte-Foy procéderont ces jours prochains à une opération "Alpin".

Dans le cadre de cette campagne, les propriétaires d'équipements de skis pourront faire brûler gratuitement l'identification de leurs articles entre 17h et 21h, les 22 et 23 novembre, et entre 11h et 17h, le 24 novembre.

Ce service qui sera dispensé au Carrefour La Pêrade, plus précisément au magasin "Sports La Pêrade" contribue à décourager les éventuels voleurs et à faciliter la récupération des objets s'ils sont retrouvés par les policiers.

en bref

Sondage-garderie

ORSAINVILLE — Les personnes qui travaillent depuis quelques mois pour la mise sur pied d'une garderie dans le nord de la circonscription de Charlesbourg font circuler, à partir d'aujourd'hui, le 20 novembre, un sondage auprès de la population de Notre-Dame-des-Laurentides, Orsainville, Lac-St-Charles et Stoneham. Un membre du comité, Mme Lise S. Turgeon, a précisé que des boîtes de

dépôts pour ce sondage seront aux endroits suivants: le bureau de poste Bon-Pasteur, la Banque Royale à Carrefour Jean-Talon, toutes les caisses populaires, au centre communautaire situé au 1313 rue Notre-Dame, et dans l'œil ouvert, le journal communautaire. L'on dénombre près de 3,000 enfants âgés de moins de cinq ans dans ce secteur de Québec dépourvu de garderie.

Carrefour II: De Belleval prône la décision du "gros bon sens"

par Gilles OUELLET

Le député de Charlesbourg et ministre québécois des Transports, M. Denis De Belleval, prévoit être en mesure de répondre cette semaine, possiblement demain mercredi, aux groupes populaires de cette municipa-

lité qui s'inquiètent de devoir quitter l'école Carrefour II appelée à devenir le centre administratif de la Commission scolaire de Charlesbourg.

Aux représentants des trois groupes qui l'ont rencontré à son bureau de comté hier midi, M. De Belleval a

dit qu'il prônait la décision "du gros bon sens": la reconstruction du centre administratif de la commission sur les fondements de l'édifice incendié en janvier 1979, et le maintien de la situation actuelle concernant la vocation de l'école Carrefour II, située sur la 67e Rue est.

Le ministre s'est montré bien informé du dossier qu'il a dit avoir revu la semaine dernière; il en a parlé avec les dirigeants de la commission scolaire, avec le ministre de l'Éducation et des hauts fonctionnaires des Affaires sociales.

La situation est simple: pour remplacer le centre administratif détruit par le feu, le ministère de l'Éducation propose d'utiliser Carrefour II et de mettre conséquemment à la porte les groupes populaires qui s'y trouvent depuis trois ans, dont la garderie La Chanterelle, les scouts et guides de Charlesbourg, et le SIRAC, un organisme populaire de protection du consommateur qui réunit 16 associations, services et coopératives.

Ces organismes ont plaidé leur cause en parlant de la pénurie de locaux existant à Charlesbourg pour les organismes communautaires, ce qu'a facilement admis M. De Belleval en ajoutant qu'il reçoit régulièrement des demandes de groupes à la recherche de locaux.

La commission scolaire, tout en étant sympathique aux demandes des groupes, sait qu'une décision devra être prise incessamment; d'ailleurs, les commissaires ont convenu de faire le point sur la situation le 11 décembre prochain.

D'ici là, les groupes populaires ont entrepris de faire circuler des pétitions pour conserver la vocation actuelle à Carrefour II: hier, plus de 500 personnes avaient signé des pétitions destinées aux ministres De Belleval, Morin, Lazure et Payette.

dans nos régions

La grève persiste

MONTMAGNY — Une grève déclenchée vendredi dernier par les 23 employés manuels et de bureau de Montmagny se poursuivait, hier, sans indication précise d'un prochain règlement. L'impasse dans le renouvellement du contrat de travail échoué depuis le 1er mai dernier, ne se rapporte qu'à deux points seulement de mécontentement: les sous-contrats et le temps supplémentaire. Le maire Cajetan Gauthier a catégoriquement nié une rumeur voulant que l'administration municipale pensait à recourir à l'injonction contre le piquetage des employés municipaux. "C'est là un recours de dernier ressort", a fait remarquer le maire.

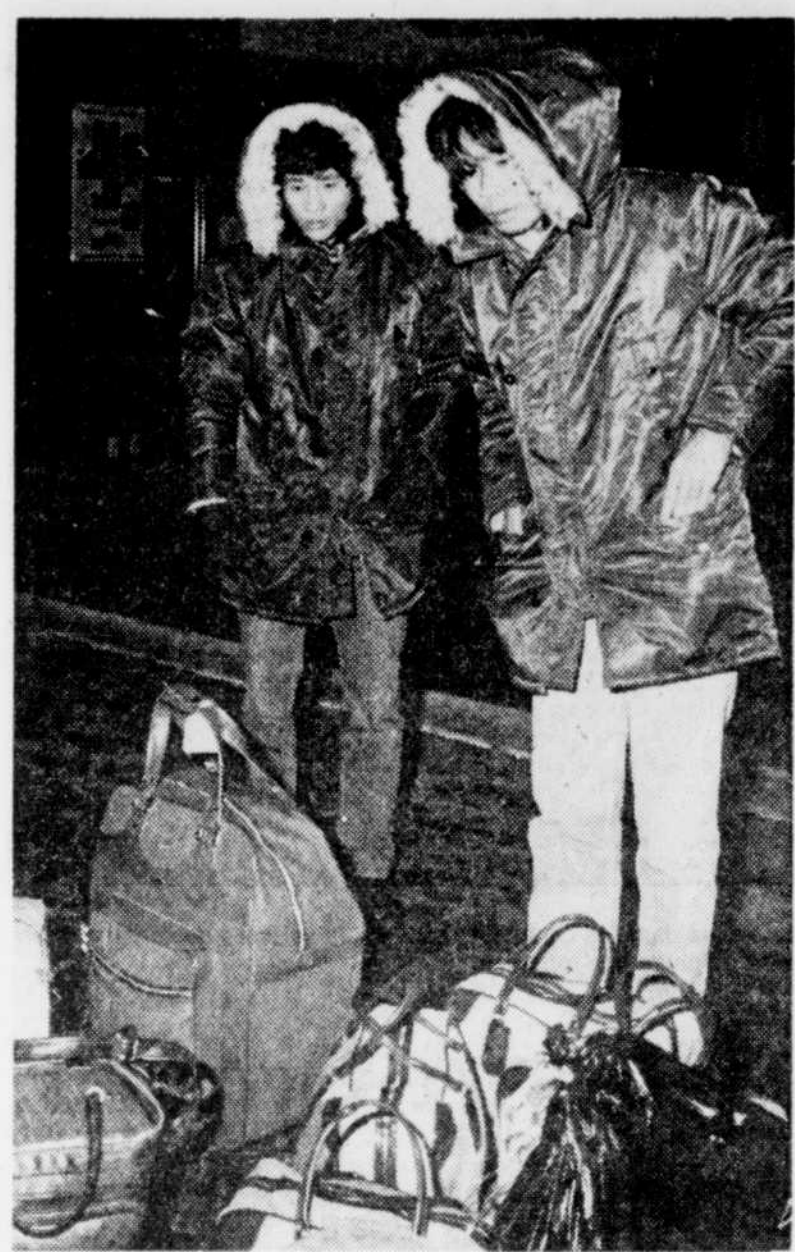
La loi 24

SEPT-ÎLES — Moins de dix mois après son application, la loi sur la protection de la jeunesse (loi 24) provoque un certain nombre de tensions entre le milieu des affaires sociales et le milieu judiciaire. Tant et si bien que M. Luc Malo, sous-ministre adjoint aux Affaires sociales, a lancé une mise en garde: "Il n'est pas question de modifier la loi et il faut lui donner le temps

d'arriver à maturité une fois qu'on sera parvenu à trouver le point d'équilibre". Signalant que le gouvernement fédéral était en train de refondre sa loi sur les jeunes délinquants, M. Malo ajouta que "face à la loi 24, ce projet de loi constitue un net recul". Sans vouloir dire que sa mise en garde pouvait aussi s'adresser aux autorités fédérales, il admettait "qu'on peut, si l'on veut, interpréter mes propos dans cette direction".

Zonage agricole

DONNACONA — Suite à la déclaration du maire Louis-Marie Gaudreault, à l'effet que la population serait alertée pour s'impliquer dans le dossier du zonage agricole, une requête est présentée en circulation à Donnacona, afin que tous les citoyens fassent connaître leurs positions dans cette affaire. Le conseiller responsable de l'aménagement du territoire, M. Jean-Paul Benoit, a pris charge de l'équipe qui effectue ce travail de porte à porte; il s'est dit grandement surpris de l'intérêt manifesté par la population dans ce dossier, compte tenu des réponses affirmatives et rapides que les membres de l'équipe de travail obtiennent lors de leurs visites aux contribuables.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Nouveaux Beaucerons

Un groupe de 20 citoyens de Saint-Anselme devaient recevoir, hier soir, à la gare de Sainte-Foy, deux familles comprenant 16 Laotiens. Selon une des responsables du comité d'accueil, Mme Florence Guay, les nouveaux Beaucerons d'adoption seront logés dans deux logements spécialement aménagés pour recevoir ces réfugiés, à Saint-Anselme même, depuis quelques semaines. Sur notre photo, on aperçoit des réfugiés qui ont été reçus par un groupe d'accueil de Saint-Gilles, comté de Lotbinière, il y a quelques jours.



INVITATION

Nous vous invitons à venir rencontrer l'une de nos cosméticiennes à l'un de nos comptoirs des cosmétiques durant cette promotion du 19 novembre au 1er décembre 1979.

Biotherm

La ligne Biotherm, spécialisée dans le traitement et l'entretien de la peau, contient un ingrédient exclusif: le Plancton Thermal. Cette substance spécifique est récoltée dans une station de sources Thermales françaises: Moutiers-Bains.

Tous les produits de la gamme, soins du visage, soins du corps et lotions solaires, contiennent cette substance riche et active. Ils assureront un soin spécial à votre épiderme. Consultez notre cosméticienne qui saura concevoir avec vous un programme répondant aux besoins de votre peau.

CADEAU

Après tout achat de \$7.50 ou plus de produits Biotherm, durant cette promotion, nous vous remettrons gratuitement un coffret-cadeau "Soins du Corps et du Visage".

Ce coffret contient:

- 1 tube de Soin du Matin 25 ml
- 1 tube de Bio-Main 25 ml



MAIL ST-ROCH, Québec 529-5741
PLACE LAURIER, Ste-Foy 656-1712
PLACE MONT-MARIE, Lauzon 837-9363
CARREFOUR Charlesbourg 623-1504
PLACE L'ORMIÈRE, Neufchâtel 842-9221

brunet

Examens de conduite offerts à la succursale du BVA du Centre Jadis

La succursale du Bureau des véhicules automobiles, au centre commercial Jadis, offrira un nouveau service: les examens de conduite.

Le ministère des Transports annonce que la succur-

sale du bureau des véhicules automobiles, située au centre commercial Jadis, fera dorénavant passer les examens de conduite à tous ceux qui en feront la demande. Ce nouveau service, qui s'ajoute à ceux qui sont offerts relative-

ment à l'immatriculation et

au permis d'apprenti-conducteur, sera disponible à compter de lundi matin, le 3 décembre.

Les intéressés sont priés de prendre l'entrée de la 55e Rue ouest, au rez-de-chaussée.

JUSQU'À **14%**

INTERET SUR LES DEPOTS A TERME

* Aucuns frais * Taux sujets à confirmation



Votre Caisse d'Entraide Economique
Institutions inscrites à la Régie de l'Assurance-dépôt du Québec

CHARLEVOIX	435-2522	BEAUCE-NORD	387-4747
BEAUPORT	663-7816	BEAUCE-SUD	228-7282
CHAUVEAU	626-8546	AMIANTE	338-8548
LA CAPITALE	529-0325	BOIS-FRANCS	758-1578
PORTNEUF	337-6771	CHANDLER	689-6606
STE-FOY	653-1660	GASPE	368-2414
TEMISCOUATA	854-2650	MATANE	562-5353
DORCHESTER	625-9601	BONAVENTURE	392-4491
LOTBINIERE	728-4080	RIMOUSKI	723-2327
LEVIS	833-6364	STE-ANNE-DES-MONTS	763-5505
MONTMAGNY	248-4822	MANICOUAGAN	589-5739
K.R.T.	862-7241	SEPT-ÎLES	962-6591

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge



Une collection de trous à Neufchâtel

Ce ne sont pas des cratères lunaires, ni des pistes laissées par des monstres. C'est une véritable collection de trous qui se trouve sur le terrain d'entrée et le stationnement du nouveau Centre récréatif Neufchâtel, à Québec. Des contribuables de ce quartier se plaignent de l'état de ce terrain et espèrent que les autorités municipales apporteront des améliorations. Un porte-parole de la division des Parcs à la ville de Québec, M. Sylvain Hénault, a expliqué qu'il s'agissait là d'une construction récente, qu'il ne faudrait pas attendre de pavage avant le printemps prochain, mais que des améliorations pourraient être faites incessamment pour faire disparaître quelques trous.

\$22 millions en permis de construction à Beauport

par Gérard OUELLET

Près de \$22 millions en permis de construction à Beauport ont été émis en 1979, c'est-à-dire \$4,5 millions de moins qu'en 1978 pour la même période. Selon M. Maurice Parent, directeur du service des communications pour la ville de Beauport, ce phénomène serait attribuable à la conjoncture économique actuelle où l'on remarque une diminution sensible dans le secteur de la construction.

Le secteur de la construction pour les maisons unifamiliales a toujours la préférence avec la construction de 343 maisons pour un total de \$13,5 millions. La section commerce et industrie vient ensuite avec un investissement de \$3,5 millions. Enfin, on compte également des investissements de l'ordre de \$5 millions pour la construction de maisons unifamiliales jumelées, maisons bi-familiales, maisons bi-familiales jumelées, maisons collectives ou conciergeries et maisons mobiles.

Des permis pour la localisation de 28 maisons mobiles ont été donnés en 1979. On sait que la ville de Beauport possède deux parcs pour maisons mobiles; un dans le secteur de Sainte-Thérèse-de-Lisieux et un autre sur la rue Nordique.

La ville de Beauport compte une évaluation globale de \$605 millions, c'est-à-dire \$406 millions d'évaluation impossible et \$199 millions d'évaluation non impossible, soit les édifices religieux, les écoles et les édifices gouvernementaux.

Présentement la ville a en chantier par l'entremise de promoteurs plus de 10 secteurs pour le développement unifamilial, bifamilial, unifamilial jumelé et conciergerie. Nous retrouvons surtout ces développements dans les secteurs de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, Beauport-Centre, Villeneuve et Courville.

Présentement il y a deux importants projets de construction à Beauport. Le premier est celui du futur hôtel de ville et d'une galerie commerciale qui nécessitera des investissements de l'ordre de \$9,365,000. Ils seront érigés sur des terrains de la ville situés au nord de l'autoroute 40 à proximité de la rue Labelle. On sait qu'au même endroit la ville est à compléter la construction de la deuxième phase de son garage municipal au coût de \$820,000.

Enfin, le deuxième projet est la construction de 148 logements pour personnes retraitées. Ce projet de la Société d'habitation du Québec nécessitera des investissements de l'ordre de \$4 millions. Ces logements seront érigés surtout dans le secteur de Beauport-Centre et celui de Courville.

On sait que la gestion de ces logements sera remise à l'Office municipal d'habitation de Beauport.

Travaux divers de plus de \$560,000 à Beauport

par Gérard OUELLET

Plus de \$561,540.50 en travaux de voirie, d'aqueduc, d'égout et d'éclairage seront exécutés dans le développement Roy, sur les rues Vaillancourt et des Cascades et enfin aux arénas Gilles-Tremblay et Marcel-Bédard. C'est ce qui a été décidé par les membres du conseil municipal à leur assemblée spéciale tenue hier soir, lors de la lecture du résultat des soumissions reçues.

En effet, la firme J.-A. Auclair Ltée a obtenu le contrat pour des travaux dans le développement résidentiel Roy pour la phase 2 du projet au coût de \$441,440. La firme Pilote & Frères a obtenu le contrat pour des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout sur la rue Vaillancourt pour une somme de \$50,037.50. L'entreprise Bon Conseil Ltée a obtenu le contrat pour des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout sur la rue des Cascades pour une somme de \$41,793. Enfin, la firme Turcotte Inc. effectuera les travaux d'éclairage des stationnements de l'a-

réna Gilles-Tremblay et centre sportif Marcel-Bédard pour un montant de \$28,270. Les quatre firmes en question ont présenté les plus basses soumissions.

En désaccord

Les conseillers Marcel Lavoie et Camil Sanfaçon se sont déclarés en désaccord avec les déclarations du président de la Ligue des citoyens des Chutes Inc. M. Gaston Laberge, parues dans LE SOLEIL et se rapportant aux finances de la ville et en particulier à l'accroissement de la dette à long terme de la ville.

Selon les conseillers Lavoie et Sanfaçon, le président de la ligue devrait montrer plus de sérieux dans ses déclarations et ne pas dire n'importe quoi, puisqu'il occupe un poste de président d'organisme.

MM. Lavoie et Sanfaçon ont précisé qu'ils collaboreraient selon leur mandat à la bonne gestion des avoirs de la ville et qu'ils n'avaient rien à

cachez puisque le tout se passait à la table du conseil où les contribuables peuvent prendre connaissance des décisions de l'ensemble du conseil.

Pour les taxis

La Ligue de taxis de l'Est de Québec Inc. obtiendra son espace de stationnement à l'angle de la rue du Temple et de l'avenue Royale, sur l'ancien emplacement du vieux bureau de poste qui a été démolit il y a quelques semaines.

Par contre, pour le moment la Ligue de taxis de l'Est de Québec Inc. pourra utiliser l'emplacement en question mais devra effectuer les travaux nécessaires à ses propres frais, soit l'étendage de gravier pour niveler le terrain et permettre le stationnement pour l'hiver. On sait que dans le secteur de Beauport-Centre, le stationnement se fait rare. C'est pourquoi la ligue demande avec insistance la réalisation de ce projet afin de répondre aux nombreuses demandes des usagers dans ce secteur commercial sur l'avenue Royale.

Beauport: l'Opération chemin du Roy revient à la charge

par Gérard OUELLET

Lors de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Beauport tenue hier soir, l'Opération Chemin du Roy a informé les membres du conseil au cours de la période de questions qu'elle avait demandé à être entendue à l'enquête du coroner qui se tiendra à la suite du décès de Mme Lucienne Papillon, de Beauport. On sait que l'Opération Chemin du Roy talonne depuis plus d'un an le conseil de Beauport pour que celui-ci trouve le moyen de diminuer la vitesse de circulation sur l'avenue Royale.

L'accident survenu jeudi soir dernier vers 20h30 a coûté la vie à cette septuagénaire. Il s'est produit à peu près au moment même où l'Opération Chemin du Roy défilait à vitesse réduite sur l'avenue Royale afin de sensibiliser les usagers aux dangers

de la circulation automobile sur cette vieille artère.

On se rappelle que l'Opération Chemin du Roy a déjà produit deux rapports exhaustifs sur l'état de la circulation sur l'avenue Royale, tout en espérant que les recommandations énoncées du coroner pourraient forcer la ville de Beauport à prendre les moyens nécessaires pour régulariser la situation.

A cet effet, le maire Bédard a déclaré au porte-parole de l'Opération Chemin du Roy, M. Robert Bergeron, qu'il ne fallait pas profiter de cette circonstance pour ramener le problème de la circulation sur l'avenue Royale. M. Bédard a précisé qu'il regrettrait sincèrement le décès de Mme Papillon, mais qu'il ne modifierait aucunement sa décision sur cette

question l'affaire étant classée pour lui.

Par contre, le maire Bédard a fait une mise en garde en ce qui concerne la manifestation organisée jeudi dernier par l'Opération Chemin du Roy, manifestation au cours de laquelle une vingtaine de voitures ont circulé devant la résidence privée du maire Bédard. Le maire a déclaré qu'il ne fallait pas inclure les membres de sa famille dans les affaires municipales. "D'ailleurs, a-t-il dit, cette démonstration a traumatisé ma jeune fille de cinq ans."

On se rappelle que depuis un an des résidents de l'avenue Royale à Beauport se sont regroupés sous le vocable de Opération Chemin du Roy et demandent l'implantation de plusieurs arrêts obligatoires sur l'avenue Royale et surtout le ralentissement de la vitesse.

Désirez-vous recevoir

LE SOLEIL

tous les jours à votre porte, à heure fixe?

CE SOIR, VOUS AVEZ JUSQU'À 19h30 POUR VOUS ABONNER.

COMPOSEZ

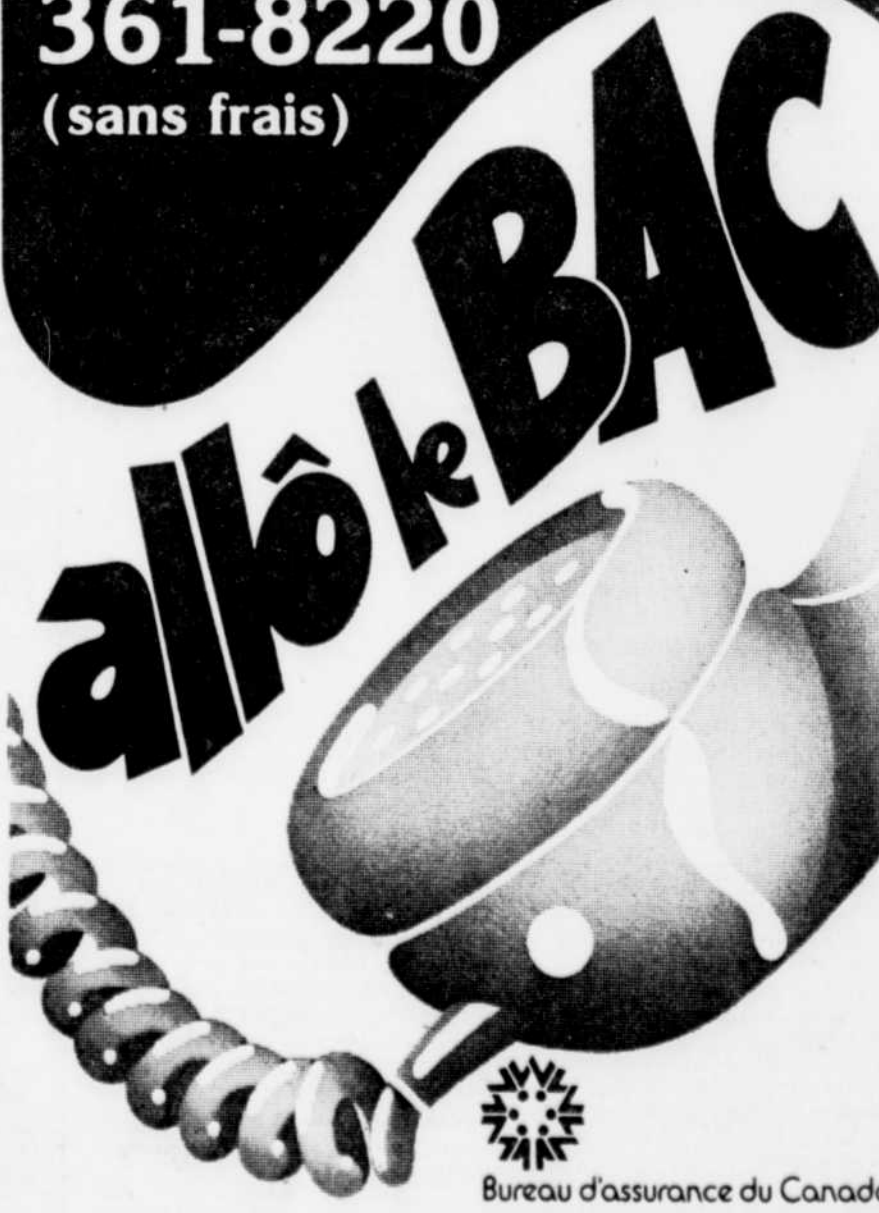
647-3333

NOUS NOUS OCCUPERONS DU RESTE!

"Il y a eu un incendie chez moi. Est-ce que mon assurance paye les frais d'hôtel pendant les réparations?"

Pour toute question ou tout problème d'assurance automobile ou habitation, consultez votre courtier ou agent, ou téléphonez au BAC.

**1-800
361-8220
(sans frais)**



Bureau d'assurance du Canada

Un service d'information pour les consommateurs

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPÉTITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391

Vous ne trouverez pas meilleurs prix ailleurs!

BOEUF EN CUBES	lb	2.29
LARD HACHE	lb	1.19
Maigre		
STEAK DELICATISE	lb	2.65
PATE A LA VIANDE	ch.	2.29
"maison"		
BOEUF POUR CONGELATEUR SANS FRAIS ADD.		
DEMI-LARD	lb	.89
DEMI-BOEUF	lb	1.45
Catégorie "C"		
ARRIERE DE BOEUF	lb	1.95
Catégorie "A"		

NOUS ACCEPTONS LA CARTE CHARGEX

BOUCHERIE MORIN ENR.
GROS ET DETAIL - FRUITS ET LEGUMES
TEL: 889-9680 ST-ISIDORE: 646-5910

**GRANDE VENTE
RENOVATION**

2 ETAGES DE MEUBLES DANS TOUS LES STYLES

MOBILIER DE CHAMBRE
à coucher complet,
style moderne
modulaire,
matelas non inclus.
Rég. \$1,099
SPECIAL

\$864

(quantité limitée)

MOBILIER DE SALON
moderne, comprenant:
3 fauteuils de coin
et 2 de centre.
(Tabouret en sus)
Rég. \$989
SPECIAL

\$689

Prix spéciaux pour
futurs couples. Avant
d'acheter ailleurs,
venez voir nos prix.

**AMEUBLEMENTS
GÉNICO INC.**
59, COMMERCIALE,
LEVIS (voisin J.L. Demers)
833-2297 833-2300

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Marcel Pénin

Appel réfléchi de Lévesque

C'est en faisant appel à ses talents de communicateur chevronné que le premier ministre René Lévesque a réussi hier soir à limiter les dégâts de la grève illégale décrétée par la CSN et à renforcer l'autorité légale et morale de l'Etat.

En rappelant avec fermeté en effet que les appels à la désobéissance civile ne peuvent et ne doivent être tolérés et en promettant de faire respecter la loi, M. Lévesque a rassuré tous ceux qui craignaient, à juste titre, que le Québec s'enlise dans l'illégalité et le chaos.

En faisant ressortir par contre les nombreux points d'accord intervenus entre le gouvernement et ses interlocuteurs syndicaux et surtout en identifiant de façon précise le seul groupe qui refuse de miser sur le processus normal de négociation, le premier ministre a réduit la crise à des dimensions plus modestes, autorisant les citoyens à faire preuve de patience en vue d'un règlement imminent toujours possible.

Le premier ministre a certes rappelé que la grève dans les hôpitaux est à la fois inutile, irresponsable, prématurée et injustifiée, mais il a en même temps tendu une perche aux dirigeants des syndicats impliqués, en faisant appel à leur sens des responsabilités pour arrêter sans délai leur rébellion contre la loi. On est en droit de soupçonner qu'il indiquait

par là que le gouvernement pourrait se montrer conciliant, si les protestataires font marche arrière et conviennent de régler par la discussion un conflit qu'ils durcissent délibérément en paralysant les hôpitaux.

Les dirigeants syndicaux auraient tort de ne point prendre au sérieux l'avertissement du premier ministre touchant le ressac dont sont déjà victimes les machines syndicales. A tort ou à raison, le public estime que les salariés de l'Etat sont trop gourmands et que leurs moyens de pression sont disproportionnés par rapport aux objectifs qu'ils poursuivent. S'ils persistent dans leur entêtement à vouloir pénaliser des innocents pour faire plier le gouvernement, c'est à l'ensemble des syndiqués que les syndicats qui défient la loi feront un tort incalculable, au moment précis où les difficultés économiques imposent au mouvement syndical des responsabilités très lourdes pour défendre les intérêts des salariés.

Le premier ministre a invoqué deux arguments importants pour justifier l'appel à la raison qu'il a lancé aux employés d'hôpitaux et à tous les syndiqués qui sont tentés de défier l'Etat. D'abord, le délai pour mettre au point les contrats collectifs n'a rien d'anormal, si on le compare aux expériences passées. On a jusqu'ici réussi en moins de cinq mois à parcourir plus

de chemin que lors des rondes antérieures. Deuxièmement, la capacité de payer de l'Etat n'est pas illimitée, quoi qu'en disent les démagogues qui font semblant de croire que le gouvernement n'a qu'à taxer pour accroître ses revenus. A l'heure qu'il est, il faut être aveugle pour prêter à l'Etat québécois le pouvoir d'augmenter démesurément les impôts.

Ce que le public aura surtout retenu de ce message, c'est que d'une part le gouvernement n'abdique pas sa mission de protéger l'intérêt général, au risque de se couper d'une partie de sa meilleure clientèle politique, et que d'autre part une lutte très dure à la fois irrationnelle et impitoyable est engagée entre les tenants d'un certain ordre social et les partisans de la bataille rangée permanente. Même si le présent conflit se règle assez rapidement, cette lutte persistera et finira par déboucher sur des affrontements plus sévères. Le premier ministre en paraît conscient.

C'est du moins ainsi qu'il faut interpréter son appel au public pour appuyer le gouvernement et l'aveu d'impuissance qu'il a à peine voilé devant le perpétuel échec des négociations dans le secteur public. M. Lévesque a reconnu que son gouvernement a commis l'erreur de faire trop confiance à ses interlocuteurs, croyant que son comportement général

face au monde syndical et que ses offres particulières dans le présent dossier auraient raison de l'antagonisme systématique qui anime certains dirigeants syndicaux. Il s'est heurté à des doctrines pour qui l'anarchie tient lieu de programme.

Le seul espoir de débloquer ce dossier, qui risque tout autant d'exploser que de s'adoucir, selon l'interprétation que feront les intéressés du message du premier ministre, tient dans la capacité qu'aura le gouvernement de maintenir, en dépit des provocations syndicales, le dialogue et l'ouverture d'esprit, ralliant ainsi les esprits sains derrière un compromis honorable.

Le ton modéré et conciliant du premier ministre, ses arguments dénués de partisanerie et la clarté de son message sont heureusement une indication très claire que le gouvernement recherche beaucoup plus l'entente que la confrontation.

Si la CSN opte quand même pour la confrontation, le premier ministre vient de démontrer qu'il peut relever le défi. Ce serait dommage et pour la province, et pour les syndiqués et pour la CSN, le gouvernement dut-il y laisser sa peau, ce qui serait un bien mince consolation pour le mouvement syndical.

Marcel PÉPIN

Deux plombs dans l'aile

Même si elles étaient prévisibles, les défaites de Prince Albert et de Burin-St-George n'en enfoncent pas moins deux épaves douloureuses dans le flanc électoral conservateur. Pour un gouvernement ayant atteint le pouvoir à force de poignet, elles constituent un mauvais test de résistance.

Passe encore pour la circonscription terre-neuvienne, bastion libéral depuis 1949, composé en outre de pêcheurs dont certaines récentes décisions fédérales n'auront pu qu'augmenter la rage, la majorité écrasante d'un Dan Jamieson, quoique diminuée entre les mains du vainqueur Roger Simmons, demeurerait quasi insurmontable.

Mais Prince Albert, ce fief inexpugnable d'un John Diefenbaker depuis près de 40 ans, même si la majorité en avait été amputée par le vainqueur d'hier, lors des élections de mai dernier, pouvait tout de même réserver aux conservateurs certains espoirs d'emporter le morceau.

Cela constitue malgré tout une brèche d'importance dans la forteresse conservatrice de l'Ouest, où le Parti libéral entend investir plus d'un million de dollars pour une éventuelle conquête, du Parti néo-démocrate où on espérait une remontée plus accentuée lors des dernières élections.

Les Tories demeurent donc, avec une éventuelle assistance créditiste, majoritaires avec une seule voix en Chambre qu'il pourrait appartenir à l'orateur James

Jerome de combler, le cas échéant, devant par là choisir entre son vieux parti et son nouveau poste.

Mais il n'est guère surprenant que, dans les circonstances actuelles, les conservateurs encaissent le pire. Les multiples pirouettes qu'ils ont effectuées, depuis les tout débuts, tant en politique internationale qu'en matière d'énergie, de fiscalité, de relations avec les provinces et de prévisions budgétaires ne peuvent qu'accentuer la méfiance d'un électoral déjà fort frustré par les conjonctures économiques de l'heure.

Ces élections mettent en définitive le gouvernement Clark dans une impasse dont il peut difficilement s'évader. Il ne peut plus présenter l'autre joue sans risquer de perdre définitivement la face.

Certes, l'opposition parle-t-elle de provoquer des élections. Tout le monde s'y déclare prêt mais personne n'oserait maintenant s'y résoudre pour des motifs qui sont moins qu'électoraux.

Il demeure, en tous cas certain, que le gouvernement actuel, dans la position précaire où il se retrouve, ne saurait prétendre gouverner comme un gouvernement majoritaire sans pouvoir donner, notamment en matière de politique énergétique, plus de garanties économiques qu'il n'est prêt à assumer à l'heure présente. Et c'est bien là son talon d'Achille que quiconque peut atteindre.

Paul LACHANCE

Oui à la bibliothèque

De tous les citoyens de la Belle Province, ceux du Québec métropolitain viennent au tout dernier rang pour la fréquentation des bibliothèques publiques.

Cet impressionnant record à reculer, confirmé cet automne même par un sondage commandité par le ministère des Affaires culturelles, justifie d'emblée la réalisation tant de fois promise d'une bibliothèque centrale à Québec.

Le projet, dévoilé en primeur hier par LE SOLEIL mais annoncé officiellement en soirée par le maire Jean Pelletier à son titre de chef du Progrès civique, est original, logique, rationnel, financièrement acceptable et de nature à répondre aux besoins d'une large population prévue pour les années 80.

L'édifice Place Jacques-Cartier, qui abritera notamment les 90.000 pieds carrés de la bibliothèque, sera construit et payé au coût de \$23 millions par l'entreprise privée, soit la Société immobilière des Caisses d'entraide économique du Québec. La ville ne fait que fournir le terrain pour 50 ans, en plus évidemment de défrayer un coût de location non encore déterminé pour une période de 30 ans.

La future bibliothèque centrale, située dans le quartier Saint-Roch, donc dans un secteur populaire de la ville, et qui étendra son influence à plusieurs autres quartiers en raison du circuit d'auto-

bus élaboré qui gravite aux alentours de cette place, alimentera également les huit succursales du réseau de bibliothèques de la ville de Québec.

Ce service ne se limitera pas seulement aux volumes mais s'étendra aux films, aux disques, aux diapositives, aux oeuvres d'art, etc.

La présence d'une bibliothèque ou d'un centre culturel crée une épidémie dans le secteur touché. Ainsi, dans le quartier Les Saules, l'ouverture d'une succursale a entraîné un tiers de la population (3.000 sur 18.000) à la fréquentation de cette bibliothèque.

Le directeur général de la bibliothèque de Québec, M. Philippe Sauvageau, estime d'ailleurs que de 22.000 abonnés actuellement, la bibliothèque atteindra 70.000 assidus lorsque le projet Pelletier sera réalisé.

Dans cette perspective, il faut souhaiter que la future bibliothèque de Québec étende son influence, par ses services, non seulement aux succursales de son territoire mais aussi aux bibliothèques existantes ou à venir des villes de banlieue par le moyen du téléx, de l'écran cathodique, du câble, afin que les citoyens, où qu'ils demeurent dans le Québec métro, puissent obtenir rapidement toute la documentation qu'ils désirent.

Claude MASSON



LE GONCOURT À ANTONINE MAILLET!!

revue de presse

M. Davis est sérieux

Dans son désir de faire accepter la souveraineté-association, le premier ministre Lévesque conteste régulièrement l'intégrité des politiciens anglo-canadiens. Cette façon de faire est méprisante, et ce qui est encore plus important, elle est dangereusement dépourvue de réalisme.

La plupart des leaders du Canada anglais répètent constamment qu'ils ne négocieraient pas la souveraineté-association. Le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, a réaffirmé cette position dans un langage non équivoque, cette semaine.

Mais M. Lévesque, systématiquement, repousse toutes les déclarations de ce genre (encore récemment dans le Livre blanc) et affirme qu'une fois que le Québec aurait voté "oui" au référendum, le reste du Canada consentirait à négocier avec le Québec, aux conditions de ce dernier.

Si le référendum emportait une adhésion claire et unanime, les négociations auraient trait aux relations nécessaires à l'avenir entre le Québec et le Canada.

Mais il est évident que ces relations ne seraient pas du genre

accommodant que souhaite le PQ. La seule province qui y gagnerait, dans un tel arrangement, ce serait le Québec.

M. Davis... croit que la souveraineté-association, telle que proposée par le PQ, serait le "rejet ultime" de tout ce que le Canada et le Québec ont représenté et accompli jusqu'à maintenant. Quand il affirme qu'il ne participera pas à cette sorte de trahison, on doit de toute évidence le prendre très au sérieux.

The Montreal Gazette

Pas d'affrontement

Il serait absurde de laisser entendre que M. Pierre Trudeau, chef de l'Opposition à la Chambre des Communes, n'a pas d'affaire à prendre part à la campagne pré-référendaire au Québec. Lui et les autres députés québécois du Parti Libéral fédéral ont un intérêt légitime dans les affaires de leur province natale. Reste à savoir, cependant, si leur intervention est recommandable du point de vue politique — au fédéral ou au provincial.

Sur le front fédéral, M. Trudeau ne peut ignorer que les Canadiens, hors des frontières du Québec, sont extrêmement satisfaits de la position de neutralité adoptée par le premier ministre

Clark. La question du Québec est loin d'être vidée, mais M. Clark lui a enlevé de son explosivité, ce qui représentait un réel soulagement après tout le tintamarre qui a précédé. Personne, au Canada anglais, à l'exception peut-être de la communauté anglophone du Québec, n'est intéressé à une politique d'affrontement. Le PQ commence à s'essouffler et le pays est disposé à négocier un compromis. Certains soupçonnent que l'absence de cinq mois de M. Pierre Trudeau comme porte-parole du Canada a peut-être tout autant contribué à cet état de choses que ne l'a fait la campagne discrète des libéraux provinciaux avec à leur tête M. Ryan.

The Peterborough Examiner

Bravo Antonine!

Tout autant qu'Antonine Maillet, c'est toute l'Acadie qui se voit honorée aujourd'hui par la remise à l'écrivain de Bouctouche de l'un des plus prestigieux prix français de littérature, le Goncourt.

On ne saura jamais au juste si c'est Antonine Maillet qui a sorti son Acadie natale d'une inquiétante somnolence ou si c'est le réveil de l'Acadie qui a précipité l'écrivain vers la plume, mais on est déjà assuré que l'une et l'autre n'ont pas terminé leur tapage. Plus l'Acadie parle, plus Antonine écrit et décrit.

Des sceptiques verront peut-être dans cet hommage de la France littéraire à un écrivain acadien la confirmation d'une certaine mode française, qui consiste à applaudir sans retenue le cousinage qui s'est éparpillé au gré du temps en Amérique, dans les Antilles, à l'île Maurice ou en Guyane. Des mordus de l'homme d'ici concluront au contraire que Mme Maillet vient de faire la preuve que la planète nous appartient.

La vérité toute simple est probablement que Mme Antonine Maillet est un écrivain rare, à l'inspiration profonde, au verbe stimulant qui récupère les choses simples pour en confectionner de braves épopées émouvantes.

Cela vaut d'être souligné par la France, d'autant plus qu'en ressuscitant la parlure acadienne, Mme Maillet montre à chaque page son affection pour ce merveilleux outil qui est la vraie langue française.

Marcel PÉPIN

Pour les filles, trop étudier nuit



anne-marie
voisard

Dans un dernier document sur l'enquête Asope en milieu scolaire, Anne-Marie Voisard fait ressortir les aspects qui démontrent que pour une fille trop étudier va lui nuire...

Les filles n'ont pas intérêt à s'étioler sur les bancs de l'école. Le certificat d'études secondaires est bien suffisant. Dans leur cas, trop étudier nuit.

Aussi contradictoire que cela puisse sembler, les chiffres démontrent que les étudiantes vont se débrouiller mieux dans la vie avec le certificat d'études secondaires plutôt qu'avec le diplôme d'études collégiales.

Qu'est-ce que ça donne alors d'étudier aussi longtemps que les garçons et de réussir mieux qu'eux aux examens? De toutes façons, la plupart des filles se destinent à des emplois de bureaux, à moins qu'elles ne deviennent infirmières ou institutrices.

Les fonctions prestigieuses et bien payées dans l'enseignement, comme les postes de direction d'école, c'est d'abord pour les hommes. Les professions libérales, telle par exemple la médecine, attirent surtout les hommes. Pour les femmes, il reste les techniques infirmières.

Ces constatations sont toutes tirées de l'enquête Asope, sur les aspirations scolaires et professionnelles des étudiants québécois. A cause de son ampleur, Asope constitue une recherche sans précédent chez nous. Elle est dirigée conjointement par la faculté des sciences de l'éducation de l'université Laval (Pierre W. Belanger) et par le département de sociologie de l'université de Montréal (Guy Rocher). Pendant six ans, de 1971 à 1977, les responsables de l'enquête ont suivi les étudiants à travers leurs divers cheminement depuis le secondaire jusqu'à leur arrivée à l'université ou sur le marché du travail.

Le scandale

Trois des cinq volumes qui viennent d'être publiés mettent en lumière différents aspects de cette inégalité des chances selon qu'on est un homme ou une femme. Pierre Roberge, auteur du volume IV, intitulé "le nombril vert et les oreilles molles" qualifie de "scandale" cette situation selon laquelle les filles s'en tirent mieux avec un cours secondaire plutôt qu'avec un cours professionnel.

Que le rendement professionnel d'investissement scolaire ne soit pas le même pour les filles et les garçons, passe encore", écrit Pierre Roberge, qui ne semble plus

Les jeunes Québécois et leur destin scolaire



Il faut savoir cependant qu'à l'école secondaire les filles se retrouvent plus nombreuses que les garçons dans les options professionnelles. C'est Alain Massot, auteur du volume V de l'enquête Asope (les cheminement scolaires dans l'école québécoise après la réforme) qui nous informe ici. Sur une base de 10.000 étudiants en secondaire V, on en compte 6.800 au cours général, contre 3.200 au professionnel. Les filles, quant à elles, se répartissent en nombre presque égal entre les secteurs général et professionnel. Il est donc normal que les finissantes du secondaire V, issues du secteur professionnel, soient mieux préparées que les garçons, "drop-out" du général, à accéder au marché du travail.

A long terme, la situation se renverse et ce sont les garçons qui reprennent l'avantage. Même avec un diplôme universitaire, il est plus avantageux d'être un garçon plutôt qu'une fille. 57,7% des filles, issues d'un milieu favorisé et qui détiennent au moins un baccalauréat, se retrouvent dans des occupations de niveau moyen, comparativement à 37,1% des garçons de même situation. Ces derniers, par ailleurs, obtiennent dans une proportion de 54,3% un emploi considéré comme supérieur. Seulement 38,5% des filles ont la même chance.

Un meilleur rendement

Tout cela n'empêche pas les filles de fournir un rendement académique nettement supérieur à celui des garçons. Louise Laforce fournit des chiffres à ce sujet dans le volume VI de l'enquête, qui s'intitule "les aspirations scolaires au Québec et en Ontario".

Prenons le cas par exemple des étudiants du secondaire I. 27% des garçons ont obtenu, lors de la première année de l'enquête, des résultats de 75% et plus aux examens de fin d'année. Chez les filles, la proportion des résultats élevés atteint 48%.

En fin d'analyse

Louise Laforce attire l'attention sur un point majeur qui pourrait bien expliquer certaines inégalités. A mesure qu'ils vieillissent, garçons et filles voient leur avenir différemment. Compte tenu de leur origine sociale, les garçons veulent devenir ou bien des professionnels ou bien des ouvriers. Les filles, quant à elles, envisagent des carrières d'employées de bureau, d'enseignantes ou d'infirmières. Dans les écoles françaises du Québec, 77% des filles optent pour ces carrières de catégorie dite "moyenne".

En somme, c'est la division du travail selon les sexes qui se perpétue à l'école. Les filles envisagent de faire comme leur mère et les garçons, comme leur père.

La femme, objet de la publicité

"Sous la pression des mouvements féminins et de l'ensemble des femmes, les responsables des campagnes de publicité au Québec devront bientôt admettre que l'image déformée et dévalorisante des femmes que véhicule la publicité doit changer au plus vite."

Cette conclusion apparaît comme fondamentale au Conseil du statut de la femme qui vient de publier une étude sur "L'image des femmes dans la publicité" et dont le lancement avait lieu, hier, à Montréal.

Ce dossier réalisé par Catherine Lord, à la demande du Conseil du statut de la femme s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne de contre-publicité qui sera diffusée dès

maintenant sur les ondes des divers réseaux de la télévision québécoise pour se terminer en juin 1980.

Selon la présidente du CSF, Mme Claire Bonenfant, c'est la première fois que le problème du sexisme est abordé aussi publiquement et, d'autre part, c'est aussi la première fois que le CSF recourt à l'industrie publicitaire pour rejoindre massivement la population.

Cette année, cet organisme a inscrit le problème du sexisme au rang de ses priorités et a décidé de poser des gestes tangibles pour contrer ce phénomène. La création d'un comité dont le rôle premier sera de travailler à l'élimination du sexisme en publicité jouera un rôle de premier plan.

Femme-servante, femme-princesse ou femme nue...

par Louise PICARD

Une partenaire sexuelle excitante, une bonne cuisinière, une excellente femme d'intérieur, une mère patiente, une compagne aimante et dévouée. Telle est l'image de la femme "idéale" projetée dans les divers médias d'information par les concepteurs de cette puissante industrie qu'est la publicité.

Parfois, ce sera la femme-servante, la femme-objet, la femme-princesse ou la femme nue, autant d'images qui sont exploitées à des fins mercantiles.

Quant à l'homme qui a la chance de rencontrer toutes ces qualités en une seule femme, il n'a plus qu'à l'apprécier et la choisir parmi toutes les autres...

L'image que la publicité donne des femmes n'est pas seulement limitative, elle est carrément offensante. Est-ce la réalité que prétend refléter la publicité quand elle montre les femmes dépendantes des hommes, infantiles, recherchant leur approbation et leurs conseils, craignant leur jugement et leur rejet? Est-ce la réalité qu'on reflète quand on utilise la femme à titre d'objet décoratif? Quand on la montre si peu sûre d'elle-même, ayant si peu d'autorité, de connaissances et de jugement.

Quand on la dépeint obsédée par son apparence physique, sous l'emprise d'un narcissisme névrotique? Quand on la présente comme étant sans identité propre et sans responsabilité dans l'univers social, politique et professionnel.

Toutes ces questions et bien d'autres encore sont adressées, en guise de conclusion, aux agences publicitaires remises en cause par le Conseil du statut de la femme dans une récente étude sur "L'image des femmes dans la publicité".

Ce dossier s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne de contre-publicité qui sera diffusée dès maintenant sur les ondes des divers réseaux de la télévision québécoise pour se terminer en juin 1980.

La publicité télévisée

Selon cette étude réalisée par Catherine Lord à la demande du CSF, la télévision constitue un médium d'une importance capitale pour une analyse des stéréotypes en publicité. Au plan des budgets publicitaires, c'est la télévision qui happe plus de 60 pour 100 des sommes d'argent consacrées par les compagnies les plus importantes à leur publicité.

Les Québécois regardent plus la télévision que les citoyens des autres provinces et les femmes plus que les hommes. La moyenne de temps hebdomadaire passé devant le petit écran s'élève au Québec à 24,2 heures. Au cours d'une semaine, le téléspectateur visionne entre 5 et 7 heures de publicité. Tout au long de la vie d'un téléspectateur moyen, dix ans auront été consacrés à regarder la télévision.

Quant aux enfants, on sait qu'ils passent plus de temps devant le petit écran qu'ils ne passent d'heures en classe ou en compagnie de leurs parents.

Homme ou femme

Selon la publicité diffusée à la télévision, l'univers humain serait divisé en deux: celui des hommes et celui des femmes. Le monde des hommes est un monde mécanique, peuplé d'automobiles, de pneus, de garages. Le domaine masculin serait également celui de l'alcool: ce serait avant tout aux hommes de s'y connaître en boissons fortes et de les déguster.

Le monde viril est aussi celui de l'argent: cartes de crédit, chèques de voyage, assurances, prêts de financement. Enfin, leur sphère est celle des grandes questions qui confrontent notre société: l'énergie, la sidérurgie, les transports, la défense, les communications.

L'univers féminin, quant à lui, est centré sur des préoccupations domestiques et, parmi celles-ci, celle qui surpasse toutes les autres, c'est la question de la propreté. Les produits auxquels les femmes sont généralement associées sont les savons à lessive, les produits de nettoyage domestique, les papiers de toilette, les déodorants... bref, tous les produits qui nettoient, blanchissent, adoucissent, désinfectent, aseptisent.

La femme, selon la publicité télévisée, serait la grande prétesse d'un univers de propreté et de douceur ("Doux comme la ouate", pour reprendre le témoignage féminin de l'une des plus typiques de nos réclames télévisées de l'année 1978, celle pour un papier hygienique).

Mais attention, souligne le rapport, si vous croyez que cette longue pratique des tâches ménagères rend la femme experte en ce domaine, détrompez-vous. Les hommes restent les grands experts dans cette sphère comme dans les autres.

C'est en effet à des voix d'hommes que la publicité fait appel pour donner une conclusion à une annonce, pour résumer l'idée essentielle d'un message. La voix de l'homme est celle de l'autorité qui dit quoi faire, tandis que le personnage féminin est celui qui exécute.

Quant aux études sur l'image des femmes dans la publicité des médias écrits au Québec, elles ne sont guère plus encourageantes. Pour la publicité, les femmes sont des boniches ou, au mieux, des super-ménagères qui ne cessent jamais de frotter ou de popoter.

L'âge des personnages féminins constitue également une donnée importante: en effet, c'est l'image des femmes de moins de 35 ans qui domine de façon écrasante. Alors que la société québécoise compte environ 30 pour 100 de femmes de plus de 55 ans, dans les images publicitaires, on en compte moins de 1 pour 100. Les femmes de 35 à 55 ans n'occupent que 10,6 pour 100 des annonces. Enfin, les adolescentes ne sont présentes que dans 3 pour 100 des réclames.

L'un des chapitres de ce dossier contient les principales critiques que les femmes adressent à la publicité. Ces prises de position ont été recueillies par le service Action-Femmes du Conseil du statut de la femme à Québec.

Protester

Aux consommatrices désireuses de protester contre une forme de publicité qu'elles jugent discriminatoire ou offensante, inacceptable ou simplement critiquable, le meilleur conseil que l'on puisse donner est d'écrire une lettre de protestation au fabricant avec une copie conforme de cette lettre à l'agence publicitaire responsable de la conception de la réclame. Il est parfois difficile de se procurer l'adresse du publicitaire et l'on suggère d'utiliser de fermeté auprès des diffuseurs.

Le (ou les) média dans lequel l'annonce a paru ou par lequel elle a été diffusée doivent également recevoir une copie conforme de la lettre de protestation. Il est à noter toutefois que certains journaux (ou magazines) ont pour politique de ne publier dans leurs pages que des textes originaux, à l'exclusion des lettres circulaires. Il peut donc être nécessaire de rédiger une lettre spécialement conçue à l'intention de la chronique "La page des lecteurs" du journal ou magazine visé.

Mis sur pied à l'automne, le comité pour la publicité non sexiste a pour but de recevoir les plaintes du public en matière de publicité discriminatoire et plus particulièrement sur le sexisme dans la publicité. Celui-ci est chapeauté par le Conseil du statut de la femme. Plusieurs autres organismes du genre sont également nommés dans la brochure: "L'image des femmes dans la publicité" publiée par l'Éditeur officiel du Québec.



Bonnes pour le tricot...



...ou pour le secrétariat.

Le Soleil, Jean Vallières

faits divers

Une volonté politique: seul remède aux accidents

par Jacques DALLAIRE
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Seule une volonté politique pourra jeter les bases d'une véritable intervention en matière de sécurité routière au Québec.

Quand on s'y soustraira, toutes les tentatives faites jusqu'à maintenant pour contrer le fléau des accidents routiers, constitueront autant d'interventions ponctuelles dont les effets seront plus ou moins sentis.

Cette volonté politique ou cette prise en charge de la sécurité routière en haut lieu apparaît en effet comme le premier pas que devra poser le Québec, si l'on veut atténuer le nombre de morts sur nos routes (1.700 par année) et réduire le nombre de blessés (50.000 par année).

Du moins, c'est ce qu'ont convenu,

hier, à Montréal, quelque 250 participants à un symposium sur la gestion de la sécurité routière au Québec, organisé par la Régie de l'assurance-automobile du Québec, en collaboration avec le département des Sciences administratives de l'université du Québec à Montréal.

En France

Ce n'est pas que le Québec ne soit pas intervenu massivement, particulièrement depuis 1970, dans la prévention des accidents de la route, mais force est de constater aujourd'hui que nous allons à contre-courant par rapport aux autres pays qui, pendant cette période, ont atteint des résultats spectaculaires en se donnant les outils nécessaires. A ce propos, l'exemple de la France est très significatif et l'exposé de M. Christian Gerondeau, secrétaire général du comité interministériel de la sécurité routière, a particu-

lièrement retenu l'attention des congressistes.

En France, comme au Québec, on se contenta pendant une décennie de mesures incitatives jusqu'à ce que, en 1972, le bilan sur le plan humain, social et économique dépassa toutes les prévisions avec près de 17.000 personnes tuées sur les routes.

C'en était trop. En France, comme ici, l'opinion publique ne réagissait pas et on relevait vite des abus dès qu'on relâchait les quelques politiques mises de l'avant à coup de campagnes publicitaires pourtant bien orchestrées.

De 1960 à 1972, notait hier M. Gerondeau, il y avait pour ainsi dire absence de mesures. On comptait trop de responsables, donc finalement pas de responsables. Mais surtout, on

remarquait une absence de volonté politique.

Jusqu'au jour où, à l'initiative du premier ministre du temps, M. Jacques Chaban-Delmas, le gouvernement français décida de concentrer toutes ses énergies au sein d'un comité interministériel de la sécurité routière — presque un nouveau ministère — qui n'aurait à répondre de ses activités qu'au premier ministre lui-même.

Bien sûr, il s'en suivit des frictions politiques et certains ministères perdirent des juridictions jusque-là exclusives, mais, soulignait hier M. Gerondeau, sans structures valables, la gestion de la sécurité routière devient inutile.

Les résultats ne se firent pas attendre: le nombre de tués sur les routes de France déclina graduellement au point d'atteindre 12.000 en

1978, malgré une augmentation de 30 pour 100 du volume de la circulation.

Aucune séance

Au Québec, on a assisté en 1979 à la création d'un comité interministériel composé de quatre ministres soit disant préoccupés par la sécurité routière, soit les ministres des Transports, de la Justice, de l'Éducation et des Institutions financières, mais à ce qu'on sache, ce comité n'a pas encore tenu une seule séance.

Par ailleurs, d'après M. Kent B. Joscelyn, directeur de la section d'analyses des politiques en sécurité routière au Highway Safety Research Institute de l'université du Michigan aux États-Unis, il faudra que les gouvernements se mettent dans la tête (particulièrement au Québec où selon des recherches poussées qu'il a effectuées, les accidents routiers causent des pertes annuelles de 1.03 milliard de

dollars) qu'il existe un problème de santé publique.

Les accidents de la route viennent en effet immédiatement après les maladies cardiaques et le cancer et sont plus nombreux que les crimes.

En construisant des autoroutes, il faut en même temps construire la sécurité routière, a indiqué M. Joscelyn.

La sécurité routière devient un problème politique, mais il faut développer, a souligné le conférencier, que ce dossier ne constitue pas une priorité pour les gouvernements.

Le public doit être convaincu que les mesures que vous proposez vont porter fruit si vous voulez sa collaboration et sa coopération, a aussi indiqué M. Joscelyn.

Jeanne Valence plaide coupable

MONTREAL (d'après PC et UPC) — Mme Jeanne Valence a plaidé coupable, hier, à une accusation réduite de tentative d'extorsion d'un million de dollars aux dépens de la Caisse populaire de Sherbrooke-Est dans l'affaire de l'enlèvement de M. Charles Marion.

Ce plaidoyer surprise est survenu quelques minutes avant que les procureurs n'aient commencé à choisir les membres du jury au procès de Mme Valence et il a coupé court aux procédures qui devaient durer des mois.

Après cette décision, la Couronne a retiré quatre des cinq chefs d'accusations, soit ceux de conspiration, enlèvement, séquestration et extor-

sion de \$50.000 aux dépens de la famille Marion.

Les représentations sur sentence devant le juge Jean-Guy Boilard auront lieu demain.

Mme Valence, âgée de 43 ans, est détenue au centre Parthenais à Montréal en attendant sa sentence.

Rappelons que le mari de Mme Valence, Claude, âgé de 47 ans, avait été reconnu coupable de tentative d'extorsion, en janvier dernier, aux dépens de la même caisse populaire. Il fut alors condamné à six mois de prison. Valence, qui a interjeté appel de cette sentence, est présentement en liberté sous cautionnement.

Ville de Saint-Nicolas Comté de Lévis Québec

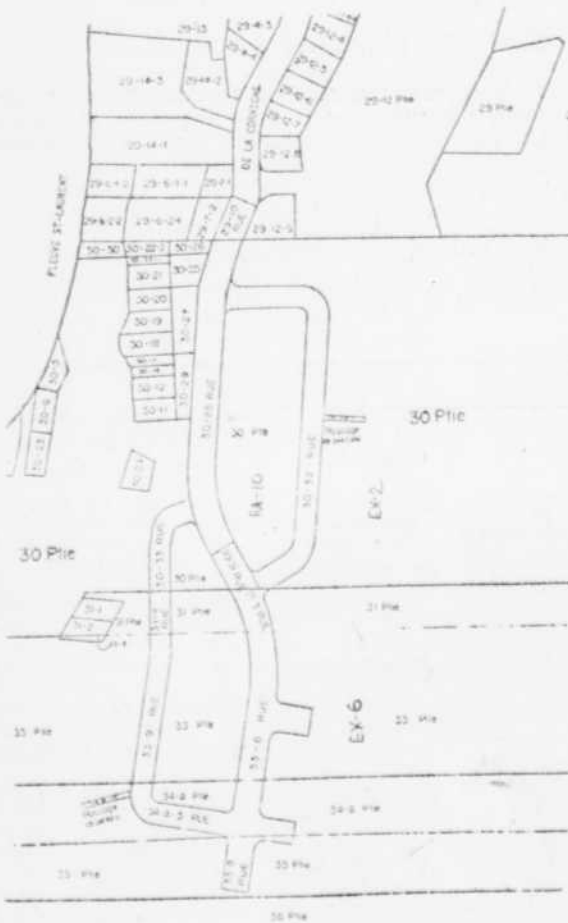
AVIS PUBLIC Amendement de zonage

Aux propriétaires inscrits le 5 novembre 1979, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble impossible compris dans les zones RA-10, EX-2, et EX-6 dans le quartier Villieu.

Les zones RA-10, EX-2 et EX-6 s'étendent du côté nord de la route Marie-Victorin entre le lot 8 à l'est et le lot 47 à l'ouest; elles comprennent les rues Poirier, Bellevue, De la Tour, Anse Ginzras, De la Perdrière, De la Corniche, Du Château et Marie-Victorin (partie).

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Saint-Nicolas.

QUE lors de l'assemblée du 5 novembre 1979, le conseil municipal a adopté le règlement no 314-36 modifiant le règlement de zonage no 314 afin d'agrandir la zone résidentielle RA-10 pour y inclure dans son entier la phase I-A du projet domiciliaire "Place Beauvillage".



QUE les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 5 novembre 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou munis d'une résolution ou procuration habilitante, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement no 314-36 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi.

QUE cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 388a à 388c de la loi des cités et villes et qu'aux fins de cette procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de neuf heures à dix-neuf heures, les 26 et 27 novembre 1979, au bureau de la corporation situé au 1365 Marie-Victorin, à Saint-Nicolas.

QUE le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement no 314-36 fasse l'objet d'un scrutin est de trente-trois (33) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

QUE toute personne habile à voter sur le règlement no 314-36 peut le consulter au bureau de la corporation aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.

QUE le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncée le 27 novembre 1979, à 19.00 heures, à l'hôtel de ville, 1365 Marie-Victorin, Saint-Nicolas.

Donné à Saint-Nicolas, ce dix-neuvième jour de novembre 1979.

Le greffier de la ville,
GUY GODREAU, avocat.

Sears

- Place Fleur de Lys
- Place Laurier
- Galeries Chagnon

Magasinez chez Sears pour votre mobilier pour votre foyer

Votre choix
399⁹⁸

Mobilier de salon de style contemporain

Modèle comprenant: divan, chaise, causeuse et tabouret. Confortable avec dossier courbé. Monture en bois solide, avec siège avec ressorts et rembourré mousse. Recouvert d'un tissu oiein brun. # 55 758. Séparément 459.98

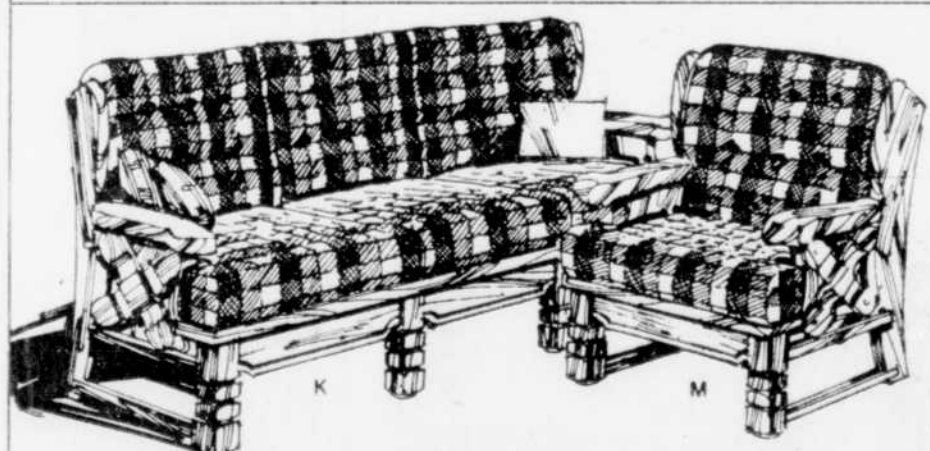
a-Divan # 55 751	184.98
b-Chaise # 55 753	90.00
c-Tabouret # 55 754	50.00
d-Causeuse # 55 752	135.00

Mobilier de salon de style traditionnel

Modèle comprenant: divan-lit, chaise, causeuse et tabouret. Le divan-lit forme un lit de 40 x 72" lorsque ouvert. Confortable. Rembourré avec feutre et mousse. Recouvert d'un tissu oiein rouille/brun multicolore. # 49 047. Séparément 459.94

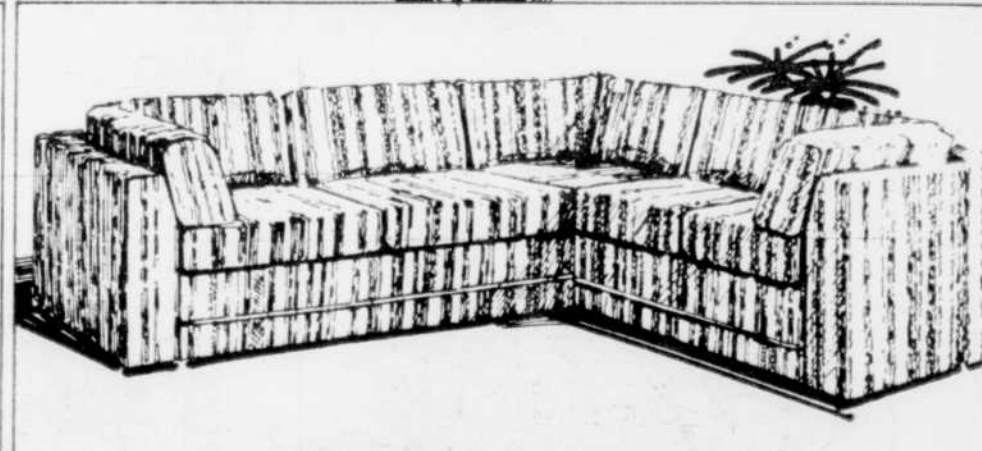
e-Divan-lit # 49 041	179.98
f-Chaise # 49 043	100.00
g-Tabouret # 40 044	39.98
h-Causeuse # 49 042	139.98

Mobilier - Rayon 1



Rabais \$280
Mobilier de salon 2 pièces
Séparément 879.98
599⁹⁸

Modèle de style colonial avec bras et panneaux en pin blanc. Confortable et rembourré de mousse. Comprend: divan, chaise. Recouvert d'un tissu oiein beige/brun. # 50 760
k-Divan # 50 761 579.98
m-Chaise # 50 763 300.00



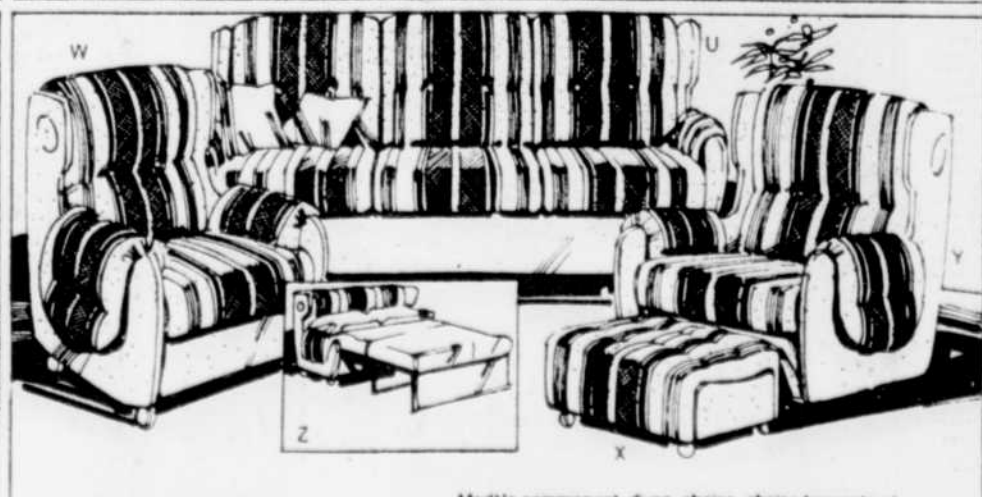
Mobilier de salon
2 pièces
599⁹⁸

Modèle par section. Recouvert d'un tissu oiein beige/rouille avec rayures. Coussins du siège et dossier réversibles. Rembourré de mousse. Ensemble comprend: divan et causeuse. # 51 390



Mobilier de salon
4 pièces
549⁹⁸

Modèle de style contemporain comprenant: divan, chaise, chaise avec dossier haut, tabouret. Recouvert d'un imprimé en velours de nylon. Rembourré de mousse pour être plus confortable. # 50 000
n-Divan # 55 921 259.98
p-Chaise # 55 923 135.00
r-Chaise avec dossier haut # 55 925 150.00
t-Tabouret # 55 924 55.00



Rabais \$250
Mobilier de salon 4 pièces
Séparément 849.98
599⁹⁸

Modèle comprenant: divan, chaise, chaise berçante et tabouret. Recouvert d'un tissu oiein chenille rouille/beige avec rayures. # 51 067
u-Divan # 51 061 384.98
v-Chaise # 51 063 180.00
x-Tabouret # 51 064 85.00
y-Chaise berçante # 51 065 200.00
z-Divan-lit # 48 311 529.98

Simpsons-Se

faits divers

Fin de semaine mouvementée, à Québec

par Guy DUBE

Les policiers de la ville de Québec ont été fort occupés, en fin de semaine dernière. En plus de répondre à 29 plaintes de vols avec effraction dans des maisons, ils ont également ouvert des enquêtes sur six vols avec effraction dans des commerces et sur 15 vols d'automobiles.

Six hold-up ont par ailleurs été perpétrés dans les limites de Québec. Vers 11h, hier matin, un individu non mas-

qué et armé d'un fusil à canon coupé a raffé \$2,431 à la succursale de la Banque Nationale, sise au 853 rue Saint-Jean. Il a pris la fuite à pied.

Vers 19h, dimanche, un employé de la discothèque Vendredi 13, rue Saint-Jean, a été assommé au moment où il s'apprêtait à effectuer un dépôt bancaire. Son sac de dépôt est disparu ainsi que les \$5,000 qu'il contenait.

Vers 2h, samedi matin, deux individus armés d'un revolver ont volé des bouteilles de boissons alcooliques pour un montant de \$284 au restaurant-bar Passe-Partout. Vers 17h, le même jour, un employé du magasin Jupiter, qui s'apprêtait à effectuer un dépôt bancaire de \$2,000, a

été malmené par des individus qui lui ont tout volé. Vers 22h30, samedi également, un individu masqué et armé a fait irruption à l'Accommodation Châteaufort, rue Sainte-Marie, est resté figé quelques secondes et a finalement décidé de rebrousser chemin sans rien demander ou'emporter.

Vers 21h25, vendredi, un individu armé d'un revolver s'est emparé de \$130 à l'épicerie Fortier, au 2595 1ère Avenue, et a pris la fuite.

Les limiers enquêtent également sur les circonstances qui ont entouré un attentat qui a causé des blessures à un piéton de 22 ans, au coin des rues Laviolette et Saint-Vallier ouest, vers 23h50, vendredi.

Un incendie criminel a causé des dommages de l'ordre de \$300 à une maison de rapport de la rue de Niverville, dimanche. Le feu a éclaté dans la descente de la cave. Une enquête est en cours.

Deux accidents de la circulation ont causé des blessures sérieuses à deux personnes, dimanche, le premier sur la rue Jalobert et le second sur le chemin de la Canardière.

Finalement, un individu a été arrêté en possession de haschisch évalué à environ \$500 et sera traduit devant les tribunaux.

A Sainte-Foy

Par ailleurs, les policiers de Sainte-Foy enquêtent depuis hier sur une plainte de

méfait portée par la compagnie de construction Belcourt.

Leur chantier de construction, sis au 2600 boulevard Laurier, a subi des dommages évalués à quelque \$7,000.

Une vingtaine de vitres ont volé en éclats et des chaufferettes ainsi que des tuyaux ont été endommagés. Des enfants seraient les auteurs du méfait.

Un "client indésirable" a causé des dommages d'environ \$400 à l'intérieur du magasin Towers, de Place Laurier, à Sainte-Foy, hier. Il a vidé le contenu d'une canette d'essence à briquet sur des oreillers, a mis le feu et a pris la fuite. Ce sont des employés qui ont éteint l'incendie, les pompiers n'ayant reçu aucun appel en ce sens. Une enquête a été ouverte.

par Marcel COLLARD

justice



Gagnon accusé de tentative de meurtre

Gilles Gagnon, 27 ans, du 416 rue Julien, à Sainte-Thérèse, sera détenu préventivement en attendant son procès sous une accusation de tentative de meurtre, sur la personne de Mme Ginette Vézina, le 14 novembre, à Val-Bélair. Le juge Roch Lefrançois a refusé tout cautionnement, hier matin, faisant ainsi droit à la requête de Me Marc-André Boulianne, procureur du ministère public. Ce dernier a fait part au juge des antécédents judiciaires de Gagnon et il a soumis les circonstances de l'attentat. Le prévenu avait d'abord menacé Mme Vézina d'un couteau en apprenant son intention de reprendre la vie commune avec son mari. Gagnon aurait ensuite blessé grièvement Mme Vézina à la tête en tirant une balle de calibre .22, de type "explosive". L'enquête préliminaire a été fixée au 4 décembre.

Condamnation à des travaux communautaires

À la suite d'un vol de \$1,432 à la Pop Shoppe sur la première avenue, à Québec, par effraction, un jeune homme de 19 ans a été condamné à 30 heures de travaux communautaires, à raison de trois heures par semaine, jusqu'en février 1980, sous la responsabilité du Mouvement des services à la communauté de Cap-Rouge. Le juge Paul-Emile Fortin avait demandé la rédaction d'un rapport présentiel, accompagné d'une étude sur la possibilité d'obliger l'accusé à effectuer de tels travaux. M. Pierre Lacroix, du service de réadaptation sociale, a soumis que le mouvement de Cap-Rouge pouvait répondre à cette attente, tout en conciliant le besoin de l'accusé de poursuivre ses études et de dénicher un travail rémunérateur pour subvenir à ses propres besoins.

Avec M. Rémi Boisvert, du service de probation, M. Lacroix verra à l'application de la sentence. Le Mouvement des services à la communauté regroupe diverses tâches bénévoles d'organisation et de participation à des œuvres telles que la guignolée, des réunions sociales et la tenue d'un comptoir d'échanges.

Un retour de carnaval

En revenant du Carnaval de Québec, le 4 février 1979, avec deux compagnons, un jeune homme du comté de Portneuf a commis le crime le plus bête et le plus stupide qui soit dans le code pénal, selon l'opinion même du juge Louis Fortin. Le juge a dit que les voleurs au moins avaient le prétexte de retirer le fruit de leurs crimes, alors qu'un méfait visait seulement à emmerder le monde et à briser.

Après un arrêt à trois endroits pour y voler quelques briques, le prévenu et ses deux copains ont terminé leur bonne cuitte carnavalesque par le saccage d'une maison en construction, en passant à Fossambault. Ils ont causé des dommages évalués à \$10,000. Selon le procureur du ministère public, Me Michel Bouchard, le trio a tout cassé, arrachant les armoires, les cabinets d'aisance, les lavabos, endommageant l'installation électrique pour finir par un assaut en règle contre les vitres.

Le père de l'accusé a relaté que son fils s'était amendé depuis cette date mémorable et qu'il travaillait sur une ferme. Le juge Fortin a laissé jusqu'au 28 janvier au jeune malfaiteur pour donner la preuve de son repentir avant de prononcer la sentence.

Possession d'un balayeur d'ondes (scanner)

Un apprenti mécanicien de Beauport subira son enquête préliminaire le 8 janvier sous l'accusation d'avoir eu en sa possession un "dispositif électromagnétique, acoustique, mécanique ou autre" sachant que ce dispositif pouvait être utilisé principalement pour l'interception clandestine de communications privées. Selon les renseignements obtenus, le client de Me Narcisse Proulx aurait eu en sa possession un balayeur d'ondes (scanner) pouvant capter notamment les ondes de la police.

Sears

- Place Fleur de Lys
- Place Laurier
- Galeries Chagnon

Venez chez Sears pour l'achat de vos meubles

Chaise et divan de style colonial
699⁹⁸

a-Modèle avec dossier coussiné. Rembourré de mousse. Recouvert d'un tissu ocre/brun/bleu. Monture en bois solide. Confortable. # 52 170

Rabais \$110
Divan et chaise

Séparément 869.98

659⁹⁸

b-Modèle de style colonial au fini tabac. Recouvert d'un tissu en nylon imprimé beige/brun/bleu. Rembourré de mousse plus élastique plus confortable. # 52 360

Divan # 52 361 569.98
Chaise # 52 363 300.00

Divan-lit

179⁹⁸

c-Modèle lorsque ouvert forme un lit 53 1/2 x 72". Monture en bois solide et Masonite. Rembourré de mousse. Très confortable. Recouvert d'un tissu velours d'acrylique dans les tons orange d'automne ou brun chocolat. # 48 053
Chaise-lit (non illustrée). Modèle lorsque ouvert forme un lit 27 1/2 x 72", rembourré mousse, très confortable. # 48 065 99.98

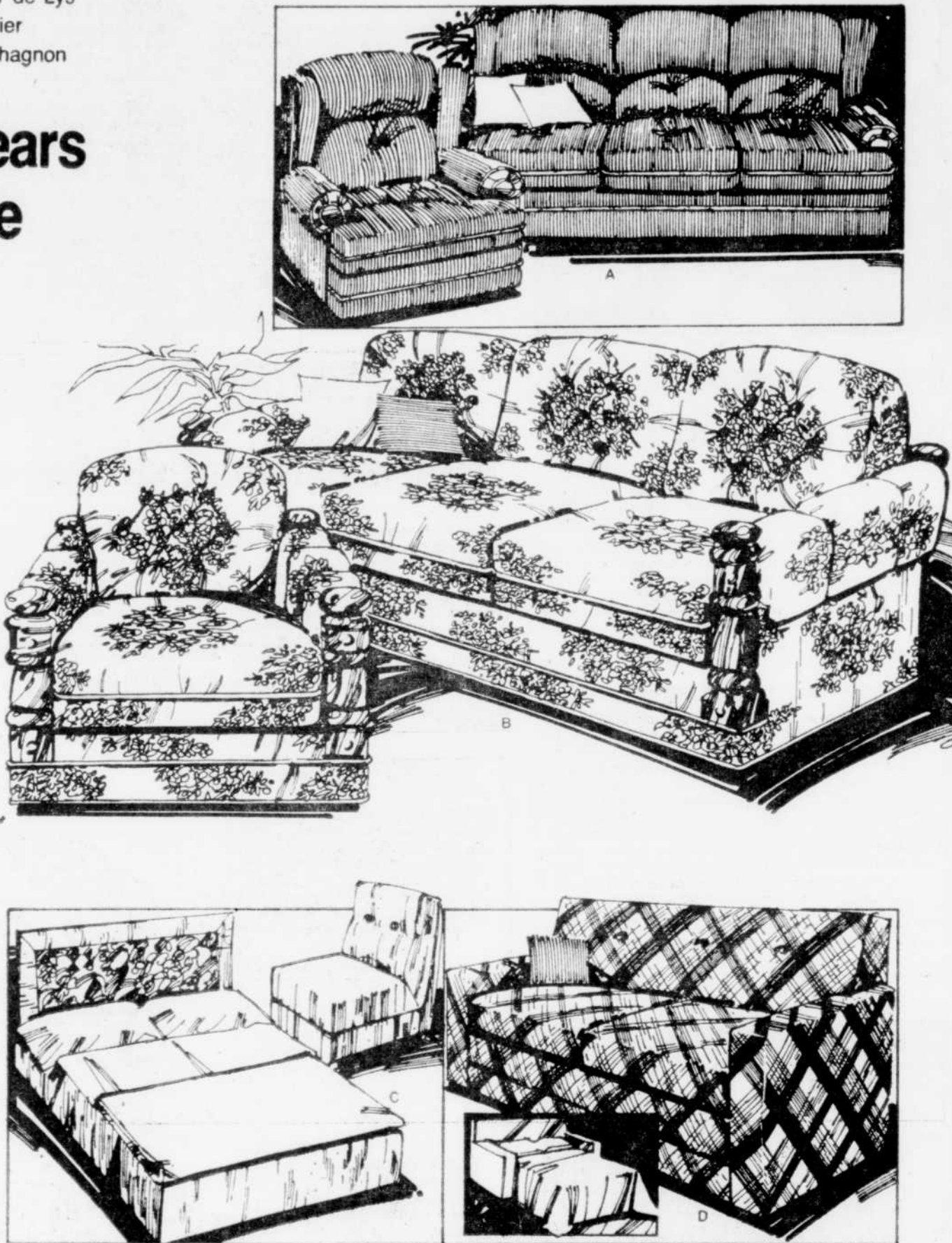
Rabais \$100

Divan-lit "Simmons"

Rég. 499.98

399⁹⁸

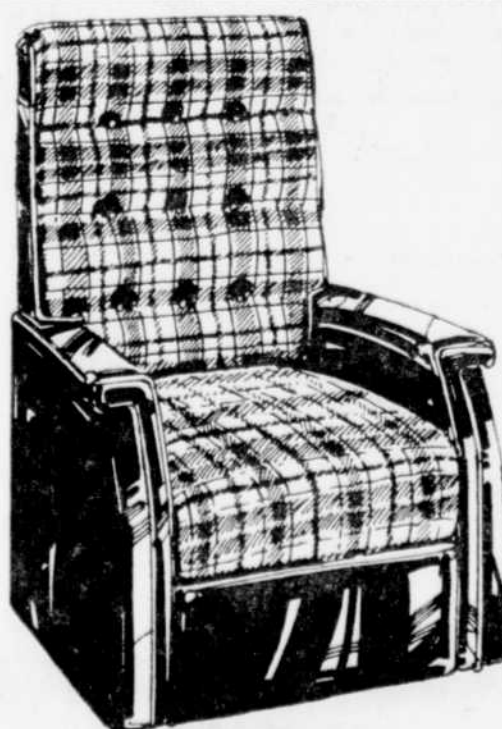
d-Modèle lorsque ouvert forme un lit de 53 x 74". Très confortable. Recouvert d'un tissu ocre/brun/bleu. Choix beige/rouille/noir, rouille/beige/gris. # 48 034



Rabais \$30/Fauteuil berçant
Rég. 159.98

129⁹⁸

Modèle avec haut dossier. Style classique pivotant. Rembourré de mousse, très confortable. Recouvert d'une peluche d'acrylique bleu, or, brun, rouille, ou vert. # 43 199



Fauteuil inclinable 3 façons

Rég. 129.98

99⁹⁸

Modèle inclinable. Droit pour regarder la télévision et autres positions plus inclinées. Monture en bois solide, rembourré de mousse. Très confortable. Pochette sur le côté pour les journaux ou magazines. Recouvert des tissus vinyle/oléfin, durable. # 41 020



Rabais \$20/Chaise berçante

Rég. 129.98

109⁹⁸

Modèle avec dossier haut. Style classique. Large bras. Forme du dossier conçue pour être très confortable. Au fini pin miel. Monture en bois solide. # 44 025

Meubles - Rayon 1

Substance qui rétracte les hémorroïdes

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans douleur pour la rétraction des hémorroïdes et le soulagement rapide de la démangeaison.

Cette substance aux effets si bienfaisants se nomme la Bio-Dyne. Elle aide rapidement à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance des tissus nouveaux.

La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit en suppositoires sous le nom de Preparation H, et s'accompagne d'une offre de remboursement.

Preparation H

Une LETTRE

importante à taper et vous n'avez plus de papier à lettre.



Vite, demandez le Super-Jet de JETCOPIE
524-6005, 524-4676

331 RUE BOUFFARD QUÉBEC
495 RUE DORCHESTER SUD QUÉBEC
2518 CHEMIN STE-FOY STE-FOY
19 ROUTE TRANS-CANADA OUEST LÉVIS

la page des lecteurs

Des comtés encore trop populeux

M. le rédacteur en chef,

La plupart des journaux, dont "LE SOLEIL" ont publié la nouvelle que l'Assemblée nationale du Québec, par un vote de 45 contre 30, avait adopté le projet de loi 10, prévoyant la création d'une commission permanente ayant pour mission d'établir une carte électorale.

La nouvelle mentionnait le découpage de districts électoraux sur la base de 32.000 électeurs chacun. (Depuis la publication de cette nouvelle, le chiffre a été porté à 35.000). On accordait un écart de 25 pour 100, soit 8.000 électeurs en plus ou en moins.

Cet écart de 25 pour 100 signifie que les comtés les moins peuplés seraient en moyenne de 24.000 à 32.000 électeurs, sur la base citée au paragraphe précédent, et que les comtés les plus peuplés seraient en moyenne de 32.000 à 40.000 électeurs.

Voici les chiffres du rapport officiel de l'élection provinciale du 15 novembre 1976, pour une représentation de 110 députés à l'Assemblée nationale:

2 comtés ayant moins de 24.000 électeurs,
29 comtés entre 24.000 et 32.000 électeurs,
54 comtés entre 32.000 et 40.000 électeurs,
25 comtés ayant plus de 40.000 électeurs.

Un député d'une agglomération uniquement urbaine peut sans surcharge de travail représenter 50.000 électeurs, vu que les problèmes sont collectivement les mêmes.

Un député d'une agglomération semi-urbaine, semi-rurale peut sans surcharge de travail représenter de 32.000 à 40.000 électeurs, vu que les municipalités sont là pour "synchroniser" collectivement les problèmes.

En résumé la commission doit mettre au rancart le critère purement mathématique et prendre en considération l'homogénéité des populations et les divisions naturelles des territoires.

Point ne sera nécessaire d'augmenter le nombre des districts électoraux déjà amplement suffisants (110 comtés), si l'on tient compte des suggestions qui précèdent.

Maurice Dussault
26, boul. des Alliés
Québec



Des animaux empaillés qui ne devraient pas l'être

M. le rédacteur en chef,

Ayant quelques courses à faire, je me suis, il y a de cela quelques jours, rendu à Place Laurier. Les portes à peine franchies, je me suis retrouvé en face d'un spectacle qui m'a déçu au plus haut point, me forçant ainsi à écrire ces quelques lignes.

En effet, des têtes et des corps empaillés d'animaux venant d'endroits des plus reculés occupent de grands espaces de ce lieu public. Le travail présenté a été exécuté avec soin et adresse et cela, j'en suis certain, peut plaire à l'œil du meilleur taxidermiste.

Il est cependant inconcevable de retrouver en 1979 un exhibit de la sorte dans un endroit aussi fréquenté que Place Laurier sans que personne ne semble s'en soucier.

Suite à cette visite, j'ai contacté les différents organismes de conservation à Québec et on m'a tout

simplement répondu: "Nous n'en avons pas été informés... nous en avons vaguement entendu parler".

Il est d'autant plus inconcevable de faire autant de publicité pour quelque chose qui vient entraver les mouvements de conservation modernes et indispensables. Par sa propagande, ce promoteur de chasse pique la curiosité des gens et celui qui peut se le permettre a des chances de se sentir dépourvu de ne pas avoir dans son salon une tête de je ne sais quelle espèce rare.

De ces quelques mots, j'aimerais que le lecteur retienne deux choses, soit: l'inconscience des gens faisant de la promotion pour la chasse du gibier en voie de disparition, augmentant ainsi la pression sur ces espèces, la demande étant de plus en plus forte; l'attitude passive de nos différents organismes de conservation face à un événement de la sorte.

Gilles Philippe Delisle
Sainte-Foy

Des femmes ne veulent pas avoir de filles

J'ai été bouleversée par un article paru récemment dans LE SOLEIL faisant état de femmes qui préfèrent avorter à donner naissance à une fille.

Ce n'était pourtant pas la première fois que j'apprenais des faits semblables. La revue Psychology Today publiait en août 1976 les résultats d'une expérience faite en Chine, où on venait de mettre au point une méthode permettant de prédire le sexe du fœtus 47 jours après la conception. Des cent femmes enceintes à qui on a révélé le sexe du fœtus, trente déclarent d'interrompre leur grossesse. Des 30 fœtus avortés, 29 étaient de sexe féminin.

Un autre article traitait des techniques pour choisir le sexe de son enfant (SOLEIL, 18/9/78) parlait de cliniques spécialisées à cet effet aux États-Unis. Mais, comme le soulignait le Dr Dmowski, ces cliniques aident les gens à avoir des garçons, jamais de filles.

"Pour autant que je sache, personne ne s'occupe de l'application clinique de l'amélioration des chances d'avoir une fille".

L'article le plus récent m'a appris que ces méthodes sont utilisées également chez nous. Je savais qu'étant donné la sous-évaluation des femmes et la surévaluation des hommes qui caractérisent notre société, cela devait arriver, tôt ou tard. Ici comme dans presque toutes les régions du globe, choisir le sexe de l'enfant à naître équivaut à choisir un garçon. Il n'y a pas de telle demande pour les filles.

Cette réalité me navre, car c'est la confirmation brutale de ce que j'observe depuis longtemps: les petites filles, les futures femmes, sont

des leur conception, avant même leur naissance, les plus mal aimées des êtres. Si nous vivions dans une société où les personnes des deux sexes étaient également valorisées, un équilibre s'établirait entre les demandes de filles et les demandes de garçons. Hélas, tel n'est pas le cas. Il faut bien voir que ce n'est pas l'avortement qui est en cause ici, mais la préférence marquée des gens pour l'enfant mâle. Pourquoi cette préférence?

Ce qui me trouble par-dessus tout, c'est cette préférence chez les mères. Le mépris millénaire des hommes envers les femmes et peut-être aussi une plus forte identification au garçon peuvent expliquer la préférence du père. Mais la mère?

Son portrait se dessine dans les articles que j'ai cités. Elle ne s'aime pas. Elle souffre d'insécurité puisqu'elle n'est pas certaine de sa propre valeur. Il se peut qu'elle désire gratifier son mari en lui donnant un enfant "de première qualité", un petit homme. Mais il est probable aussi qu'elle veuille éviter à son enfant les embûches de sa propre existence, car elle voit mieux que quiconque les avantages d'être né homme. Pourquoi donner la vie à une enfant qui aura de fortes chances de devenir une porteuse d'eau (ou de café), une future domestique vouée au bonheur des autres mais pas au sien?

C'est le mépris que les femmes ont d'elles-mêmes qui éclate au grand jour dans leur désir de ne créer que des garçons. C'est aussi, pour peu qu'on s'y arrête, l'aveu de leur malheur personnel. Je comprends le comportement de ces femmes: il est la conséquence directe de la société inégalitaire où nous vivons. Je compatis à leur malheur, car c'en est un de ne pas s'aimer soi-même, de se sentir

moins importante et moins valable que d'autres.

Interdire l'avortement ou les méthodes pour choisir le sexe serait éluder les causes réelles du problème. D'ailleurs, le monde est déjà plein de fillettes mal aimées, acceptées avec résignation par leurs parents. Un portrait bouleversant de cet état de choses est tracé dans Du côté des petites filles, de Elena Gianini Bellotti.

Il faut avant tout convaincre les filles/femmes de leur propre valeur des leur plus jeune âge. L'immense majorité des manuels scolaires en usage au Québec véhiculent l'idée de la supériorité des garçons/hommes par rapport aux filles/femmes. Il est urgent d'enseigner à nos fillettes et adolescentes que les femmes, notamment au Québec, se sont montrées courageuses et fortes, et non peureuses ou faibles. Leur dire que les émotions qu'elles ressentent constituent une des richesses les plus précieuses de l'humanité, et qu'il ne faut surtout pas les sacrifier au pseudo-rationalisme si cher aux hommes. Que le choix de vivre dans la tendresse et la non-violence n'équivaut pas à de la lâcheté. Enfin, il faudrait les persuader que les relations d'affection profonde envers les êtres, qui de tout temps ont été le noyau de l'existence des femmes, valent bien les divers objets créés par les hommes ou les découvertes qu'ont eues ou le loisir de faire.

Le plus grand crime de l'humanité a été d'enlever aux femmes leur estime de soi, leur amour-propre au sens littéral. Il faut faire des filles, ne serait-ce que pour assurer la transmission de nos valeurs, de ces valeurs irremplaçables dont le monde a tant besoin.

Marie Savoie
Ste-Foy, Qué.

Des précisions sur les aliments naturels

Dans votre page sur la Consommation (Le Soleil 6 novembre), votre reporter, Marie Caouette, donne les résultats de deux séries de tests mis à jour par la chaîne Cooprix concernant des aliments "naturels" qui contiennent des additifs chimiques. En plus, on rapporte que les consommateurs pourraient ou devraient "se passer de l'extracteur de jus", son efficacité étant mise en doute et son coût étant fort discuté. On se demande même pourquoi l'épicerie régulier ne vendrait pas des produits naturels "afin de faire baisser les prix de ces aliments".

Tout cela est fort intéressant, mais incomplet. En voulant résoudre un ou deux problèmes parmi plusieurs, la chaîne Cooprix en a créé d'autres. En s'en tenant à quelques articles seulement, elle a donné l'impression que d'autres peuvent être facilement ignorés.

Il faut apprendre tout d'abord que les extracteurs de jus mentionnés n'ont pas été conçus spécifiquement pour extraire les jus d'agrumes (oranges, pamplemousses, citrons), mais plutôt pour ceux de légumes (céleri, carottes, persil, concombre, etc.). Quant au prix plus ou moins élevé de ces instruments, le consommateur n'a qu'à s'en prendre à lui-même s'il ne choisit pas le bon au meilleur prix. Si son jugement ne peut s'exercer correctement en ce qui concerne leur efficacité, il lui est toujours possible de se faire donner des démonstrations.

Mettons de côté le problème des jus d'agrumes que ces extracteurs ne font pas correctement ou avec trop d'inconvénients pour l'utilisateur. Il reste que les jus de légumes sont

des aides précieuses pour la santé en général. Mes recherches personnelles en alimentation qui durent depuis 41 ans prouvent que mon affirmation est valide. Je peux la faire corroborer par des douzaines d'usagers satisfaits. Je ne vends pas les extracteurs, mais je les connais. Mes 76 ans me permettent de donner mon opinion et me mettent en mesure de donner un conseil quand je sais qu'il est utile.

Pour ce qui concerne les produits "naturistes", j'ai mes raisons de les regarder avec un certain détachement. Je n'en achète qu'un seul et c'est l'avoine en amandes pour faire mon gruau. Seul actuellement le magasin naturiste peut me l'offrir. J'apprécie de la même façon le riz naturel brun. Celui que j'achète chez l'épicerie régulier vaut tout autant que le riz de culture organique (ou biologique, peu m'importe) dont le prix élevé est injustifié. Je connais aussi un magasin "naturiste" à Montréal qui vend le lait de chèvre en poudre \$8.50 la lb alors que je peux me le procurer et en procurer à mes amis à \$5.00 la lb pour exactement la même marque.

Je suis d'accord avec ce qu'on dit des "cristaux de saveur", enrichis ou non. C'est de la foutaise. Ce sont des sels créés en laboratoire industriel. Mais la chaîne Cooprix a-t-elle "testé" le Jell-O, ces gélantines à saveurs artificielles que les hôpitaux donnent aux malades comme le prouvent les feuilles de régimes qui leur sont distribuées après une intervention chirurgicale ou au moment de leur libération? Il serait sûrement utile pour madame Marie Caouette de lire la typographie fort tenue qu'on voit sur les

contenants de Jell-O. Si vous voulez du "chimique", en voilà.

Quelques coups de griffe aux vendeurs d'extracteurs ou aux promoteurs de produits alimentaires dits naturels ne régleront pas un problème aux dimensions multiples. Puisqu'il semble si utile de faire l'autopsie des cristaux de saveur, pourquoi pas la même opération pour les paquets d'ingrédients à tartes pizzas? S'il y a un produit contenant des additifs indésirables, c'est bien celui-là. J'ai réussi à convaincre un commentateur de la radio de ne pas annoncer les pizzas lui-même en lui suggérant de laisser ce boulot à ceux qui ne sont pas très regardants de ce qu'ils mangent.

LE SOLEIL a rendu service aux consommateurs en publiant les tests de Cooprix. Madame Caouette a fait un excellent reportage qui mériterait d'être complété.

Louis Turgeon
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Coucher de la deuxième classe". Enregistrement no 1206.

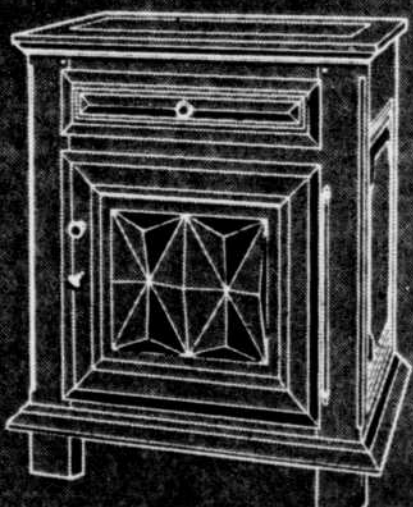
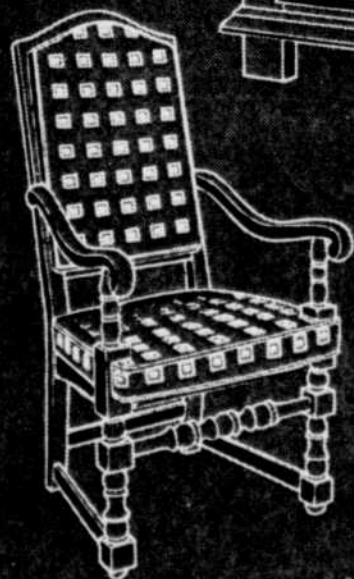
SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION
647-3233 647-3394

CASAVANT

Des meubles de collection, dignes de l'héritage d'excellence de Casavant Frères, créés pour la vie contemporaine, dans un décor à votre image.



En exclusivité à La Maison Casavant
6, côte de la Fabrique
Québec
(418) 692-1272

Meuble d'appui et fauteuil rembourré, collection Coeur-de-pomme.

Heures d'ouverture
Lundi, mardi et samedi: de 9 h à 17 h
Fermé le mercredi —
Jeudi et vendredi: de 9 h à 21 h

COGNAC Bisquit

Cognac 120G Bisquit VS 700 ml \$15.65

L'anglais au Colisée

Tout le monde n'est pas d'accord (encore une fois) avec ma campagne sur "le français des Nordiques". Le 14 novembre, je revenais à la charge pour écrire: "si les 10.000 détenteurs de billets de saison qui ont déboursé plusieurs centaines de dollars pour se procu-

samedi devait en faire tout un "chiard" et ensuite, certains de mes lecteurs m'en ont parlé.

Un d'entre eux, M. Paul Aubin, m'a même écrit. Voici les principaux paragraphes de sa lettre:

"Si certains amateurs donnaient suite à votre suggestion de manifester en entendant parler anglais au Colisée, la preuve serait faite qu'à Québec, il y a des gens qui sont vraiment PETITS, et qu'ils méritent bien leur PETIT maire Pelletier et son PETIT VIEUX Colisée rafistolé."

"Je considère que les propos de votre article sont, au moins, aussi rétrogrades que l'attitude du maire dans l'affaire du Colisée. Je ne puis que souhaiter qu'à un moment donné, on cessera d'essayer de dévaloriser les gens de Québec, tandis que d'autres déploient tant d'efforts positifs comme les administrateurs des Nordiques et ceux de la brasserie O'Keefe."

Réponse: Je respecte votre opinion mais, comme vous le savez déjà, je ne suis pas d'accord. On peut être "grand" même si on ne parle que le français au Colisée.



rer ce billet... manifestaient bruyamment quand ils entendraient de l'anglais au Colisée, l'exécutif de l'équipe revisera sa position très rapidement."

Cette phrase ne devait pas être prise par tout le monde. D'abord le Toronto Globe and Mail de

Colloque sur l'énergie

L'Association des communications scientifiques du Québec organise, conjointement avec la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, un colloque-atelier d'un jour qui porte sur le traitement par la presse des questions relatives à l'énergie.

Cet atelier aura lieu à compter de 09h30, le samedi 24 novembre, à l'amphithéâtre 1-D du pavillon De Koninck, à l'université Laval.

L'atelier durera toute la journée. Il comportera deux thèmes majeurs: l'avant-midi sera consacré

à des témoignages de journalistes (accès aux sources d'information, secret et crédibilité, etc); l'après-midi sera consacré à une analyse critique de la presse québécoise en matière d'énergie à partir de nombreux exemples concrets.

Il n'y a pas de frais d'admission et il n'est pas nécessaire de faire de réservation, mais pour faciliter l'organisation, les intéressés sont priés de bien vouloir confirmer leur présence auprès de M. Michel Gauthier, C.P. 250, Sillery, G1T 2R1 (tél.: 657-2426).

School tax à Orsainville

Il n'y a pas que les administrateurs des Nordiques de Québec qui se font un devoir d'utiliser l'anglais, alors que rien ne les y oblige (dans le Colisée), ceux de la Commission scolaire des Îlets, dont le siège social est situé sur la rue des Violettes, à Charlesbourg, font la même chose. Le compte de taxes qu'ils ont envoyé récemment aux contribuables du secteur est d'un bilinguisme parfait.

Taxe scolaire; school tax — Commission scolaire; School board —

etc. Tout est bilingue d'un bout à l'autre sur cette formule.

Il y en aura toujours qui trouveront cela tout à fait normal et correct, mais ce n'est pas mon cas. Je ne vois vraiment pas pourquoi la Commission scolaire des Îlets s'entête à expédier une paperasserie bilingue à ses payeurs de taxes. On ne veut peut-être pas "choquer" les quatre ou cinq anglophones qui habitent le territoire, mais on réussit surtout à choquer les francophones. Pas tous, mais plusieurs.



pierre champagne

de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Un mauvais week-end

Il y a des jours où tout va bien dans la vie d'un homme et il y en a d'autres où tout va très mal. Si vous me rencontrez ces jours-ci, ne me demandez surtout pas comment ça va, si vous ne voulez pas vous faire "revirer". Je vais vous expliquer pourquoi.

Vendredi soir, j'ai été congédié de Télé-Capitale parce que j'avais écrit, dans LE SOLEIL de vendredi, un article sur André Arthur. Je répondais à Arthur qui, la veille, sur les ondes de CHRC avait déclaré ne pas me lire, que moi non plus je ne l'écoutais pas... "parce que les nouvelles étaient meilleures depuis que nous étions trois à les faire (A Carrefour Québec) Rémy, Pierre et moi". Raison officielle du congédiement, admise devant trois témoins par le directeur des programmes Michel Petit: "Ce qu'il y avait d'écrit dans LE SOLEIL d'aujourd'hui".

Deuxièmement, selon mon collègue Claude Larochelle le Toronto Globe and Mail de samedi (un des plus importants quotidiens du

Canada) me chantait pouilles parce que, depuis quelques jours, j'ai entrepris une campagne pour faire du français l'unique langue parlée dans le Colisée de Québec. Voilà maintenant que je ne pourrai même pas me présenter à Toronto sans risquer de me faire lapider.

Enfin, troisièmement, j'ai appris hier matin, en dépouillant mon courrier, que la Sûreté du Québec avait porté plainte au Conseil de presse, à la suite de la série d'articles que j'avais écrits sur "Kid la gachette" et où je demandais que les policiers de la SQ soient désarmés quand ils font de la patrouille. La SQ estime que j'ai charrié.

Alors comme vous le voyez, ne me demandez surtout pas comment ça va dans les jours qui vont suivre. Il y a des jours comme ceux-là où réellement... tout va mal.

Certains lecteurs seront sans doute très contents de savoir que je me suis enfin fait raver mon clou. Ils risquent d'être déçus.

Mon carnet mondain

Figarock

C'était la grande soirée du grand cœur, hier soir, au Figaro. Les productions Figarock présentaient, dans le cadre d'une soirée spéciale, le film "Let It Be" des Beatles. Les bénéfices de cette soirée seront versés à l'opération Québec-Cambodge.

Amies de l'artisanat

Les 23, 24 et 25 novembre, se tiendra une tombola au profit des "Amies de l'artisanat" au centre récréatif Saint-François-d'Assise, 16 rue Royal-Roussillon. Le dimanche après-midi, à 14h, il y aura défilé de mode par et pour les enfants.

Les chrétiens et le référendum

M. Louis O'Neill, député de Chauveau, est invité à une rencontre du "Club sandwich" au pavillon De Koninck, ce midi à 12h30. "Les conflits actuels au sein de la Confé-

dération canadienne et autour des aspirations québécoises peuvent, si nous savons les vivre sainement, contribuer à créer les conditions d'une société plus juste. "Ce paragraphe 27, tiré du message pastoral des évêques du Québec et daté du 15 août dernier, nous montre un peu l'esprit avec lequel M. O'Neill abordera "la question".

Vos impôts

Le comité "formation" de la Chambre de commerce de Sainte-Foy a le plaisir d'annoncer la tenue d'une clinique d'information portant sur "Ce que vous devez faire avant la fin de l'année pour diminuer vos impôts". Ça, messieurs, c'est important. Cette clinique dont le coût est de \$5 se déroulera au Quality Inn de Sainte-Foy, mercredi le 28 novembre, de 13h45 à 17h. Pour réservation, communiquez avec le secrétaire à 651-7181.

Gens extraordinaires

A l'occasion de son 16e congrès annuel, l'Association des hôpitaux de la province de Québec remettrait à M. Louis-Marie Lavoie le prix du Conseil des hôpitaux de Montréal.

Professeur de carrière, M. Lavoie a été tour à tour directeur d'écoles et directeur de plusieurs services à la Commission des écoles

catholiques de Québec. En 1974, il prenait sa retraite et décidait de consacrer ses talents d'administrateur au domaine hospitalier et plus particulièrement à l'Association des hôpitaux de la province de Québec dont il est membre du comité exécutif depuis six ans. Il a présidé le comité de planification et d'orientation de l'association en 1974, présidé le comité du mémoire sur le financement des hôpitaux en 1976 et fait partie de tous les comités du mémoire depuis.

Il a, en outre, été délégué de l'Association des hôpitaux de la province de Québec au moment des négociations de 1976, ainsi que pour les négociations de 1978-1979.

En 1968, M. Louis-Marie Lavoie fondait le Centre médico-social pour les enfants à Québec, centre qui devint par la suite le département de psychiatrie infantile de l'Hôtel-Dieu du Sacre-Coeur de Québec. Il assume depuis sept ans la présidence du conseil d'administration de cette institution.

C'est à titre d'administrateur compétent et dévoué que l'Association des hôpitaux de la province de Québec lui a remis cette année le prix du Conseil des hôpitaux de Montréal, prix décerné annuellement à un administrateur qui s'est distingué par son travail dans le secteur hospitalier.



Ouverts le dimanche

Dimanche matin, mon beau-frère, Martin Ayot, avait un urgent besoin d'un garagiste. La veille, il avait, avec sa voiture, heurté une chaîne de trottoir et la roue arrière gauche de sa Chevrolet était trop faussée pour entreprendre, lundi matin, le voyage qu'il devait faire à Montmagny.

Puisque je suis membre du Club automobile, je me suis dit: "Téléphonons au club. Ils nous diront certainement où trouver un garage ouvert le dimanche." Ce qui fut dit fut fait.

Réponse de la préposée aux renseignements du Club automobile de Québec: "Mon cher monsieur, il n'y a pas de garage d'ouvert à Québec le dimanche".

Insistance de l'interlocuteur: "réponse: Mais non monsieur, je n'ai pas ni le nom ni l'adresse d'aucun garage qui soit ouvert le

dimanche dans la région de Québec".

Finalement, dois-je vous dire que j'en ai trouvé un garage ouvert le dimanche dans la région de Québec. Il y en a sans doute plusieurs autres (ou du moins quelques autres) mais j'en ai trouvé un dont les spécialités sont la mise au point, les freins, la mécanique générale et le remorquage. Il s'agit de la station-service "Hochelaga Service", propriété de M. Renald Dubeau et sise au 3145 boul. Hochelaga, à Sainte-Foy.

Si d'autres stations-service sont ouvertes, le dimanche, dans la région, non seulement pour livrer de l'essence, mais pour véritablement dépanner les automobilistes, il me fera plaisir d'en publier la liste si leurs propriétaires entrent en contact avec moi. Je donnerai aussi cette liste au Club automobile.

Au temps du temps des Fêtes

EATON

M O N B E A U S A P I N

Dès aujourd'hui Lancôme vous invite à préparer votre éclat des festivités

De la précieuse gamme "Les soins essentiels", la bienfaisante crème "Absoluée" aide à protéger les peaux normales ou grasses. Une riche crème hydratante et non allergène spécialement recommandée pour la nuit. 50 ml 14.00; 60 ml 18.00 Lancôme vous propose également pour le jour: "Hydrix", crème hydratante pour la plupart des types de peau. 60 ml 15.00; "Bienfait du matin", crème protectrice pour les peaux sèches ou grasses - naturelle ou teintée.

50 ml 11.00; 60 ml 13.00. Pour le soin "Progrès" revitalisant pour la plupart des types de peau. 40 ml 17.75; 60 ml 27.50; "Nutrix" nourrissante et spécialement pour peaux sèches. 50 ml 13.00. Pour la plupart des types de peau: "Masque no 10", gel hydratant et rafraîchissant. 12.00. Et pour compléter ce programme beauté, aspergez-vous d'Ô de Lancôme aux effluves toute fraîcheur. 58 g 11.50

Offre-prime

Tout achat de 15.00 ou plus de produits Lancôme vous donne en prime un des nécessaires de beauté suivants: Pour peaux normales ou grasses — "Galante", 60 ml; "Progrès", 30 ml; "Tonique fraîcheur", 60 ml. Pour peaux sèches — "Douceur démaquillante Nutrix", 60 ml; "Tonique Douceur", 60 ml; "Progrès", 30 ml.

astral photo

NOUS AVONS LE FANTASTIQUE Nikon EM

LE SEUL APPAREIL QU'ON ÉCOUTE POUR PRENDRE DE BELLES PHOTOS

Pour Noël, nous vous offrons le fantastique NIKON EM, à un prix incroyablement bas. Soyez prêts à faire face à toutes les situations, à l'intérieur comme à l'extérieur, avec le seul appareil qui vous avise par un «BIP-BIP» sonore si l'exposition est incorrecte.

Venez l'écouter... chez Astral Photo

NOTRE NOUVEAU BAS PRIX POUR NOËL

\$249⁹⁵

Étui \$24⁹⁵
Flash SBE \$74⁹⁵
Moteur MDE \$119⁹⁵

astral photo

5, Place Québec 529-8238

Place Fleur de Lys 529-2541

astral photo

Maladies vénériennes (Fin) Des maladies que tu peux attraper à répétition



anne-marie
voisard

Il était une fois un garçon de bar qui en était à sa vingt-huitième gonorrhée. A chaque fois, il recevait sa dose de pénicilline.

Le Dr Georges Tarjan, épémiologiste responsable d'un programme de dépistage et de prévention à Montréal, a aussi en mémoire le cas d'une fille de seize ans chez qui on a diagnostiqué huit infections vénériennes différentes.

C'est loin de la rougeole et des oreillons qu'on n'a qu'une fois dans sa vie. Il n'y a pas d'immunisation contre les maladies vénériennes. On peut les attraper à répétition. Et on peut les transmettre aussi facilement.

C'est tout le problème de la prévention et du contrôle qui est posé ici. Comment s'assurer que le patient est bien guéri? Comment s'assurer aussi qu'il ne contractera pas à nouveau la maladie?

Prévenir ses partenaires

Toute personne atteinte d'une infection transmise par voie sexuelle devrait, au départ, se faire une obligation de prévenir ses partenaires et les convaincre de se faire traiter. "Si t'es assez vieux pour faire l'amour et contracter une infection, t'es assez vieux pour parler et prendre tes responsabilités", dit Françoise Filteau, de la Croix-Rouge, lors de ses entretiens avec les étudiants.

La loi oblige d'ailleurs à se faire soigner. Elle rend obligatoire également la déclaration des maladies vénériennes et la relance des contacts. Mais entre la loi et la réalité, il y a tout un monde.

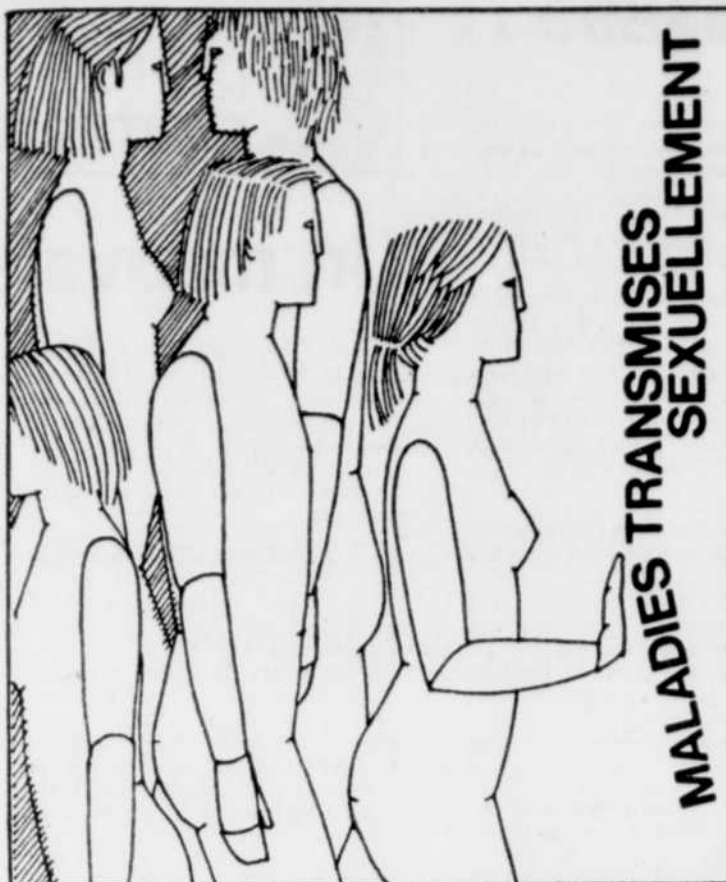
Au départ, il faut savoir qu'il n'y a que cinq maladies étiquetées "vénériennes", au sens de la loi: la syphilis, la blennorragie (ou gonorrhée), le chancre mou, la lymphogranulomatose vénérienne et le granulome inguinal. Les trois dernières infections étant pratiquement inexistantes au Québec, si l'on se fie aux statistiques, il ne reste plus que la syphilis et la gonorrhée qui doivent être déclarées.

La formule de déclaration

Le nom du patient n'apparaît pas sur la formule de déclaration. Il y a cependant son âge, son état civil, la ville où il habite, le nom du médecin traitant et un numéro de dossier. C'est suffisant pour retracer la personne si on veut s'en donner la peine.

Cependant, la plupart des médecins négligent de remplir ces formules. Certains craignent pour la confidentialité de leurs dossiers. D'autres, et c'est la majorité, n'aiment pas remplir des formules et prétendent que, de toutes façons, ce n'est pas ce qui va amener les gens à se soigner.

Il est vrai que certains médecins, même s'ils sont réfractaires aux formules gouvernementales, font des efforts pour convaincre leur patient de rejoindre ses partenaires. L'un d'eux reconnaît que ses tentatives sont loin d'être toujours couronnées de succès. Il explique que certaines situations sont très délicates, dans un couple, par exemple, où le conjoint ne s'est jamais permis une infidélité. Com-



ment va réagir ce conjoint si on l'informe qu'il est fort probablement atteint d'une gonorrhée?

Un sirop miracle

Pour ces cas particulièrement compliqués, il existe un médicament sous forme de sirop, l'ampicilline PRB. Le médecin en remet une bouteille à son patient en lui disant: "tâche donc d'en faire prendre à ton partenaire".

Les professionnels sont loin d'être tous d'accord avec cette pratique. Rien ne prouve, au départ, que la personne est effectivement malade. On risque donc d'administrer des antibiotiques à quelqu'un qui n'en a pas besoin. Et si la personne était vraiment infectée, on ne saura jamais si elle est guérie. Dans le cas contraire, elle risque à son tour de transmettre l'infection à son partenaire. Elle risque aussi de développer des complications.

On établit à 10 pour 100 environ le nombre des patients qui ne sont pas guéris après un premier traitement. Dans ces cas, il faut prescrire à nouveau des antibiotiques.

Les gonocoques qui résistent

Récemment, on a identifié des gonocoques (bactérie qui transmet la gonorrhée) qui résistent à la pénicilline. Il s'agit de la souche asiatique, dont on retrouve maintenant les traces au Canada et même à Montréal, où le Dr Tarjan reconnaît qu'on a diagnostiqué "quelques cas". Il existe un autre médicament pour les combattre: l'érythromycine. Mais c'est la dernière arme dont on dispose, précise le spécialiste montréalais.

Comment retracer l'origine des gonocoques si le patient n'est pas examiné? Comment être sûr alors qu'on lui administre le bon médicament? Et même si toutes ces précautions étaient prises, on ne peut parler de véritable contrôle de la maladie si le traitement n'est pas accompagné d'un follow-up et d'une relance des contacts.

Aux Etats-Unis

Pendant que beaucoup de médecins québécois se plaignent qu'il est difficile de retracer les partenaires, il est curieux de constater

comment, des Etats-Unis ou du Canada, on arrive à retracer les contacts jusque dans nos campagnes. Le Dr Gratien Martin, du département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, se souvient d'un cas dans Charlevoix. Il s'agit d'un individu qui avait fait un voyage aux Etats-Unis. A Montréal, il y a aussi le cas de cette jeune femme qui est revenue d'un séjour à New York. Le Dr Tarjan s'en rappelle très bien à cause de toute l'histoire qui a suivi. La femme était offusquée qu'on la relance de cette façon, d'autant plus que les résultats de l'examen se sont avérés négatifs. Elle a refusé "par principe" d'être traitée.

D'autre part, on est bien forcé de reconnaître qu'il y a des circonstances où les partenaires ne peuvent être rejoints. Ce n'est pas rare de rencontrer des patients qui doivent retracer douze, treize, quinze partenaires et même davantage, constate le Dr Tarjan. Il y a les prostituées qui peuvent avoir vingt à trente clients par jour. D'autres fois, c'est l'aventure d'un soir avec un parfait inconnu à qui on a même oublié de demander son nom.



Le Dr Gratien Martin: retracer des gens jusque dans nos campagnes.



Françoise Filteau: t'es assez vieux pour prendre tes responsabilités.

Le condom, tu connais?

Mettre un condom, c'est pas forçant et ça protège assez souvent!

C'est un conseil que donnent tous les professionnels de la santé, y compris ceux du ministère des Affaires sociales dans un diaporama intitulé: "On n'est plus des enfants". Produit en 1975 par l'Office du film du Québec, ce document comprenant 140 diapositives s'adresse aux élèves des écoles secondaires. Les paroles sont de Guy Fournier et la musique de Luc Cousineau.

"On n'est plus des enfants" constitue essentiellement un instrument d'information et de prévention sur les maladies vénériennes ou... "les maladies que nos parents appelaient honteuses. Tout ce que vous voulez savoir et que vous n'avez jamais osé demander".

Françoise Filteau, responsable du service jeunesse à la Croix-Rouge de Québec possède quelques exemplaires de ce film. Quand on l'invite à rencontrer des groupes de jeunes, elle organise une séance de projection. A son avis, c'est une excellente amorce à la discussion. Plusieurs infirmières qui travail-

lent en milieu scolaire utilisent aussi ce diaporama qui est disponible dans tous les départements de santé communautaire.

Faire ses provisions

A Montréal, Gérard Croteau, qui travaille en étroite collaboration avec le Dr Georges Tarjan, se permet quant à lui de remettre un ou deux condoms aux étudiants qu'il va rencontrer dans les écoles secondaires.

Nicole Laliberté Dubois, infirmière au cégep de Limoilou, invite pour sa part les filles qui ont différents partenaires sexuels à toujours conserver une petite provision de préservatifs dans leur sac à main, au cas où l'ami aurait oublié les siens.

On conseille d'acheter les condoms en pharmacie, plutôt que dans les sex shops, où ils risquent d'être égarés. Souvent ils sont exposés au comptoir près de la caisse. On peut se les procurer sans prescription.

Bien sûr, les préservatifs ne doivent servir qu'une seule fois. Il est important aussi de les retirer assez rapidement, sinon la protection ne tient plus. Les autres formes

de contraceptifs, comme la pilule ou le stérilet, n'empêchent évidemment pas de contracter une maladie vénérienne.

Deuxième conseil de Nicole aux étudiants qui connaissent peu, ou pas du tout, leur partenaire sexuel. Evitez les contacts oraux. Tenez-vous-en à des relations très "conventionnelles" jusqu'à ce que vous connaissiez mieux votre ami.

Des examens aux six mois

Enfin, si vous avez une vie sexuelle active avec différents partenaires, faites-vous une obligation d'aller subir un examen de contrôle au moins deux fois par année ou à la moindre alerte. Cet examen consiste en un prélèvement vaginal ou dans l'urètre, selon les cas.

En cas d'infection, le médecin interviendra sans délai en prescrivant des antibiotiques. La pénicilline reste la meilleure arme pour combattre les maladies vénériennes. On peut espérer une guérison complète et sans crainte de complications pourvu que le mal soit enrayé à temps.

Et même quelques papes...

Des personnages célèbres ont souffert de maladies vénériennes.

Napoléon en est un. "S'il avait toujours la main devant, c'est à cause de sa gonorrhée", dit la chanson dans le diaporama "On n'est plus des enfants", présenté par le ministère des Affaires sociales.

Beethoven avait une mère syphilitique, ce qui n'a pas détruit tous ses talents.

Même le grand César était atteint de syphilis. On cite aussi, dans une petite brochure publiée par le service jeunesse de la Croix-Rouge, les noms de Molière, Alphonse Daudet, Beaudelaire, Casanova, Gauguin, Cléopâtre, Van Gogh, sans compter les papes Alexandre VI, Jules II et Léon X.

Ces préjugés...

De la prévention, oui. Mais en bas de la ceinture.

Le Dr Georges Tarjan, épémiologiste d'origine hongroise venu au Québec dans les années 50, est reconnu comme un des pionniers de la lutte contre les maladies vénériennes. Encore aujourd'hui, il est le spécialiste qu'on va consulter quand on veut parler de prévention. Cependant il n'est plus seul. Il a avec lui, Gérard Croteau, son principal collaborateur, qu'il s'amuse à appeler son commis voyageur.

Gérard traîne partout avec lui une mallette noire remplie de tout ce qu'il faut pour prévenir, diagnostiquer et traiter les maladies vénériennes: des échantillons de médicaments, des lamelles de verre entre lesquelles on dépose les prélèvements et même des condoms. Ces derniers sont réservés aux étudiants. Le reste, c'est pour les médecins et les autres professionnels.

Essentiellement, le travail de Gérard consiste à donner de l'information.

Il y a des médecins qui ne savent pas que les médicaments sont gratuits. Si un médecin veut te faire payer, dis-lui de communiquer

avec le ministère des Affaires sociales qui fournit les antibiotiques. S'il refuse, tu peux aller consulter ailleurs.

Il y a, d'autre part, des étudiants qui ne savent pas, qu'à partir de quatorze ans, ils ont le droit d'aller consulter un médecin sans qu'il soit nécessaire d'informer leurs parents.

C'est un va-et-vient continué au bureau du Dr Tarjan. Quelqu'un vient chercher de la documentation. Le téléphone sonne. C'est un sexologue. Demain, une rencontre est prévue avec un groupe de médecins. Pendant les études à l'université, on entend pratiquement jamais parler des maladies vénériennes. Certains hôpitaux essaient de combler cette lacune en organisant des cours postgradués pour leurs professionnels.

L'objectif de ces cours est de sensibiliser les médecins à l'importance qu'il y a de s'intéresser à la prévention... "celle qui est en bas de la ceinture", comme dit souvent le Dr Tarjan pour bien montrer qu'il reste encore des préjugés à faire tomber. En général, les gens ne vont pas parler spontanément d'une infection vénérienne. Et c'est ce qui rend le dépistage si compliqué.

Selon les évêques catholiques canadiens Les problèmes d'aujourd'hui font éclater la famille

par Jean MARTEL

(envoyé spécial du SOLEIL)

OTTAWA — Les évêques catholiques canadiens considèrent que les idéologies courantes et les conditions socio-économiques permettent difficilement aux couples de vivre humainement et chrétiennement l'idéal du mariage et de la vie familiale.

Reunis à Ottawa pour l'assemblée annuelle de la conférence des évêques catholiques du Canada, les 127 évêques ont pris connaissance du principal projet de la conférence: la croissance de la foi dans la famille.

Selon eux, les problèmes d'aujourd'hui (chômage, difficultés de bien se loger, le double emploi des parents, des revenus insuffisants, etc.)

sont assez graves pour faire éclater les familles. Cette situation est d'autant plus réelle qu'elles n'ont plus, comme c'était le cas auparavant, des biens qui les reliaient aux paroisses et au voisinage et qui maintenaient la cohésion familiale.

Autre constatation qu'ont faite les évêques: de nos jours, les idées, même les plus folles, circulent dans la

société, et les gens n'ont pas la capacité de les évaluer et d'en faire le tri. Il en résulte une confusion des valeurs.

Plus populaires

que bonnes

Deux permanents de la conférence, MM. Aubert April et Bernard Baly, qui ont préparé le document d'étude sur le mariage et la famille, ont déclaré au SOLEIL que les législations sur

les familles n'étaient pas toujours bonnes. "Avant de faire leurs lois, ont-ils dit, les gouvernements consultent des gens pour savoir si leur législation sera agréée, mais cela ne signifie pas que leurs lois seront bonnes."

"C'est ainsi, ont-ils ajouté, que les gouvernements ont fait des lois qui favorisent plus la dissolution des mariages que la cohésion des couples. Ils ont, en outre, élaboré des politiques qui favorisent plus la contraception que la natalité; l'approche législative de la sexualité est négative."

D'ailleurs, M. Aubert April a précisé que la société avait malheureusement de nos

jours une approche individualiste de la sexualité. "Ce sont, a-t-il dit, les droits de l'individu, c'est-à-dire du moi égoïste, qui priment plutôt que ceux de la personne, c'est-à-dire d'un être qui se situe par rapport aux autres et qui établit des relations avec eux".

Signes d'espérance

Au cours de la session d'hier, les évêques ont constaté malgré tout qu'il existe des signes d'espérance dans notre société. Selon eux, la contestation de la société actuelle et les efforts qu'on déploie pour la refaire ou la transformer constituent pour les chrétiens une chance inespérée d'évangélisation.

Ils ont réalisé que certains projets d'animation chrétienne (comme les opérations Chantier) devenaient des lieux d'expérimentation de la foi chrétienne. Ils ont signalé aussi l'émergence des mouvements chrétiens, comme les groupes charismatiques, les Cursillos, etc. On pourrait ajouter aussi les petits groupes qui se sont formés pour redécouvrir la bible.

L'évolution de la société marque-t-elle la fin de la paroisse? M. Aubert April a fait remarquer au SOLEIL que, malheureusement, la paroisse n'était pas revitalisée pour les chrétiens et qu'elle

ne n'offrait pas de projets à ses fidèles.

Pourtant, elle devrait être un lieu d'apprentissage de la foi et un lieu de service, de charité et d'entraide. Elle devrait être ici un lieu d'envoi prophétique, en permettant aux chrétiens d'humaniser et d'évangéliser le milieu.

Les multiples difficultés que rencontrent les couples vont-elles entraîner la dislocation de la vie conjugale et familiale? Les évêques ont réalisé que ces difficultés avaient eu pour effet de mobiliser beaucoup de couples et de les pousser à trouver des solutions à leurs problèmes.

Deux évêques albertains élus président et vice-président

par Jean MARTEL

(envoyé spécial du SOLEIL)

OTTAWA — Ce sont deux évêques de l'Alberta qui assureront la présidence et la vice-présidence de la conférence des évêques catholiques du Canada.

Mgr Joseph N. MacNeil, archevêque d'Edmonton, a été élu à la tête de l'organisme pour remplacer Mgr Gilles Ouellet, archevêque de Rimouski, qui occupait ces fonctions depuis deux ans. L'élection d'un évêque de langue anglaise était prévisible, en raison du principe de l'alternance entre francophones et anglophones.

Quant au vice-président, le nouvel élu est Mgr Henri Legare, archevêque de Grouard-McLennan, dans le nord de l'Alberta.

L'élection d'un président et d'un vice-président venant d'une même province a surpris plusieurs observateurs. On s'attendait que le vice-président soit de la province de Québec.

Agé de 55 ans, Mgr MacNeil est né en Nouvelle-Ecosse. Il a été nommé évêque de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick en 1969, puis archevêque d'Edmonton, en Alberta, en 1973. Pendant les années 1960, il s'est occupé d'éducation des adultes à l'université Saint-François-Xavier à Antigonish, en Nouvelle-Ecosse.

Né en Saskatchewan, Mgr Henri Legare est âgé de 61 ans. Il a enseigné la sociologie à l'université Laval et il a été doyen de la faculté des Sciences sociales de l'université d'Ottawa, puis recteur de cette université. Il a été nommé évêque de Labrador-Schefferville en 1967 et archevêque de Grouard-McLennan en 1972.

concours P'TIT CACHOTTIER au mail st-roch

demandez

votre coupon le P'TIT CACHOTTIER à chaque achat minimal chez les marchands participants

plus de **400** prix
d'une valeur totale
dépassant
\$13,000.00

- plus de 150 prix en marchandises à réclamer chez le marchand dont le nom apparaît sur le coupon
- 200 billets de la Super-Loto et la chance pour le million \$ à réclamer au bureau de la Corporation du Mail St-Roch, 771 St-Joseph est, tél. 522-4787
- 50 billets de \$20.00 en argent à réclamer au bureau de la Corporation du Mail St-Roch, 771 St-Joseph est, tél. 522-4787
- plus de nombreux prix au tirage final

GRAND PRIX

MERCURY

BOBCAT 1980

valeur de \$6,048.00
(taxe et licence incluses)

en collaboration avec 
attribution le 24 décembre 1979



RÈGLEMENTS DE PARTICIPATION

1. Pour participer au tirage du Grand Prix, la personne doit inscrire ses noms, adresse et numéro de téléphone sur le coupon de participation ou sur une simple feuille de papier et déposer le coupon ou la feuille dans l'une des boîtes dans le Mail St-Roch.
2. Le concours débute le 15 novembre 1979 pour se terminer le 24 décembre 1979 à 24 heures.
3. L'attribution de chaque prix gagné instantanément pourra être réclamée chez les marchands ou à la Corporation du Mail St-Roch

selon le cas. L'attribution du Grand Prix se fera le 24 décembre 1979 à 15 h par tirage au sort parmi toutes les formules admissibles reçues: la liste des gagnants sera publiée dans le journal Le Soleil le 14 février 1980.

4. Une personne peut participer au concours autant de fois qu'elle le désire.
5. Pour se mériter un prix, la personne dont le nom apparaît sur la formule de participation tirée au sort doit répondre à une question faisant appel à ses connaissances.

6. Le concours s'adresse exclusivement aux résidents du Québec à l'exception des employés du bureau de la Corporation du Mail St-Roch et l'Agence Verret Publicité et de leurs proches parents.
7. Le prix en marchandise gagné doit être accepté comme tel et ne peut être échangé pour une somme d'argent.
8. Une personne qui se méritait un prix doit consentir, si requise, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires relatives à ce concours.

C'est facile et vite fait de se rendre au Mail St-Roch.

Par autobus de tous les coins du Québec-Métro, un parcours s'y rend.
En automobile, 10 stationnements sont à votre disposition.



PAR GOÛT, LA
DECORATION
C'EST NOTRE
METIER...

Chez nous ou chez vous, notre
décorateur-ensemblier
conseille, planifie, exécute.

- Choix de tissus, papiers-tissus, stores etc.
- Exclusivités

Suivez le fil de vos idées
jusque chez



dam
TISSUS LAINE DECORATION
586, rue St-Jean, Québec
529-1658

Radio-Canada boudée par M. Lévesque: pourquoi?



yves bernier
radio-télévision

Le directeur de l'information de Radio-Canada, M. Marc Thibault se perd en conjectures et n'a pas osé spéculer sur la décision qu'a prise le premier ministre René Lévesque d'aller à Télé-Métropole et Télé-Métropole pour diffuser son message à la nation d'hier soir concernant la grève illégale de la CSN dans le milieu hospitalier.

C'est dès dimanche matin que le bureau du premier ministre a demandé aux autorités de Radio-Canada d'avoir accès à ses antennes pour la diffusion d'un message spécial dans les jours qui suivraient, demande agréée par la société d'Etat.

Rejoint au téléphone hier soir, M. Thibault a dit ne pas comprendre comment il se fait qu'après avoir fait une demande d'accès à nos ondes, après avoir vu agréer à sa demande et convenu d'une période que l'on aurait d'ailleurs pu réaménager (21h), il ne nous a communiqué aucune espèce de réponse et est passé aux antennes privées. C'est une façon un peu cavalière d'opérer, ajoute-t-il en substance.

C'est en écoutant CKAC que le directeur de l'information a appris la nouvelle.

J'étais dans le bureau de M. Pierre Roc, directeur de la publicité de Télé-Métropole, quand il a appris que son entreprise avait "accédé" un temps d'antenne au premier ministre pour hier soir, à 22h.

Donc, le bureau du premier ministre a fait effectivement deux

demandes de temps d'antenne. Pourquoi avoir finalement choisi TM sans avertir R-C? Seul le premier ministre pourrait répondre, d'autant plus qu'au début de son allocution, il remerciait Télé-Métropole de l'avoir "invité".

On saura sans doute dans les jours qui suivent la vraie raison de cet incident, plutôt mineur j'en conviens, mais qui ne s'est pas vu souvent.

Intervention efficace

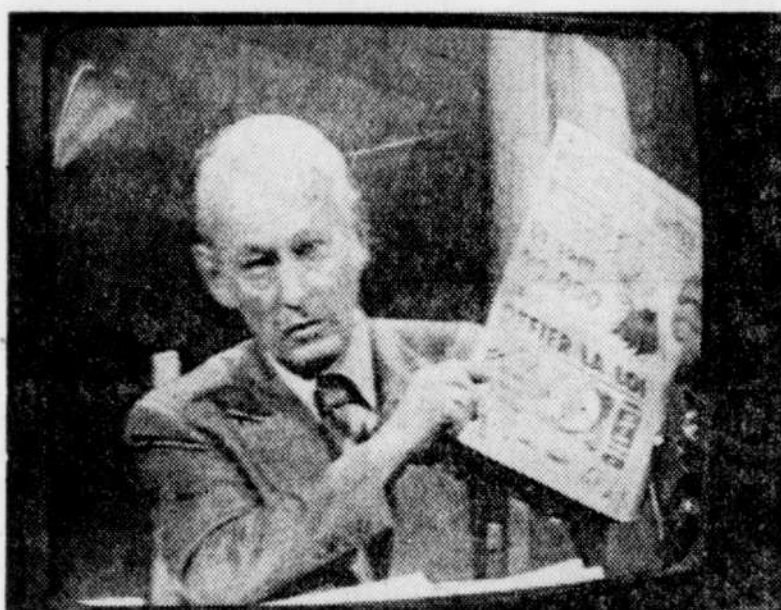
Quoi qu'il en soit, on a regardé l'émission de M. Lévesque au réseau TVA. Première constatation: il était très efficace. D'abord, il a bien su dramatiser une situation qu'il est facile d'envenimer, il a été égal à lui-même en parlant "au vrai monde, avec un gros bon sens".

Ses années de politicien ne l'ont jamais éloigné d'un élément qu'il avait maîtrisé au cours des années 50, la télévision. Il était hier comme un poisson dans l'eau qui n'est jamais sorti de son aquarium, et pour compléter le tout, il a ramené sa célèbre méthode de "Point de mire", avec ses tableaux et sa craie.

Quand je l'ai vu se lever de son siège, j'ai compris immédiatement qu'il allait nous faire le coup de sa célèbre émission.

Sauf pour le bas du veston tout froissé, témoin de ses dernières "nuits blanches de travail", le premier ministre a donné une excellente performance, convaincante, modérée, bien différente de certaines de ses déclarations publiques récentes sur le conflit.

Le fond de scène "bleu Québec"



Dans son élément comme poisson dans l'eau, M. Lévesque s'est servi du médium télévisuel pour dramatiser la situation dans le secteur hospitalier.

cadrait bien dans le genre d'intervention que voulait faire M. Lévesque. Il voulait sans doute un décor simple, sans possibilité de distraire le téléspectateur du personnage central, ce qui a été réussi. On aurait cependant pu choisir une autre petite table que celle derrière laquelle il était assis. Sans autre accessoire que le drapeau fleur de lys, la pauvre table, jolie en soi, sortait tout droit d'un décor de Tchékov.

Et "Point de mire"? Si jamais M. Lévesque lâche la politique, il pourra reprendre ses tableaux et sa craie, ça passe encore très bien à l'écran.

Spécial Reno

Avant qu'elle ne retourne à Los Angeles, Télé-Métropole vient de décider en quelques jours d'enregistrer une émission spéciale avec notre grande vedette Ginette Reno.

Cette émission sera diffusée dimanche, le 9 décembre, à 21h.

La décision de TM a été prise à la dernière minute parce que l'émission prévue produite par Kébec Spec avec les Rolling Stones n'est pas montrable, nous a-t-on dit à TM.

Mme Reno étant encore au Québec pour quelques jours, et parce que son nom est très en évidence ces temps-ci, Télé-Métropole en profite pour mettre en boîte une émission qui aura sûrement une bonne cote au moment de sa diffusion.

voir et entendre

A 19h30, à Radio-Canada (canal 11), CONTRECHAMP présentera le sujet prévu pour la semaine dernière sur le "personnel d'hôtellerie". Par ailleurs, éveillée à l'évolution du dossier du Front commun, l'émission en analysera les développements.

Puis, à 20h30, on va à l'ECRAN GEANT, à Radio-Québec (canaux 8 ou 15), avec DOCTEUR FOLAMOUR, un des premiers films de Peter Sellers réalisé par Stanley Kubrick.

Enfin, TELEMAG, à Radio-Canada, à 21h.

William Tritt: tantôt virtuose...tantôt terne

WILLIAM TRITT, pianiste, présenté par l'Institut canadien. Programme: Prélude et Fugue en la mineur de Bach-Liszt; Arabesque op. 17 et "Kreisleriana" de Schumann; "Sarcasmes op. 17" de Prokofiev; deux "Romances sans paroles" (op. 62 no 1 et op. 85 no 4) et Variations sérieuses de Mendelssohn; "Méphisto-Valse" de Liszt. A l'Institut canadien, hier.

A la suite de ses victoires au Concours national de Radio-Canada et au "Tremplin international" des concours de musique du Canada, et de son haut classement parmi les finalistes du Concours international de Montréal, William Tritt avait paru sur sa lancée. Une intéressante carrière de soliste s'annonçait pour lui.

Puis, peu à peu, il disparut de la scène musicale, et enfin, ne quitta pratiquement plus ses fonctions d'artiste en résidence de l'université Dalhousie de Halifax qu'à titre de membre du Dalar Trio. Il aura fallu son impressionnante interprétation du "2e Concerto" de Prokofiev, au concert du 20e anniversaire du Concours de Radio-Canada, le printemps dernier, à Québec, pour le redécouvrir.

Hier, on retrouvait le pianiste montréalais avec sa technique à revendre, une sonorité plus ample et plus étoffée; avec son jeu toujours aussi bien articulé, et plus "nerveux" que dans le passé.

Et aussi son tempérament qui le fait exceller dans certaines œuvres, et paraître à l'étroit dans certaines autres.

Les cinq "Sarcasmes" de l'opus 17 de Prokofiev lui vont comme un gant. Sans être agressif, le jeu se veut incisif, lyrique les rares fois qu'il le faut, rythmiquement impeccable, plein de fougue, et toujours bien contrôlé. Dans ces brèves pièces, Tritt se montre un pianiste de premier plan.

Dans le "Prélude et Fugue en la mineur" de Bach, destiné originalement à l'orgue, et transcrit pour le piano par Franz Liszt, il a su doser la grandeur du premier musicien et l'impétuosité du second. Le Prélude se déroula avec netteté et la Fugue à

donné lieu à une construction sonore bien amenée vers ses sommets.

Pas tellement poète de nature, William Tritt a proposé une version assez terne des "Kreisleriana" de Schumann. Chacun des huit tableaux était rigoureusement en place au niveau des notes, mais l'interprétation trop sage, et manquant de fantaisie. On admirait de loin sans jamais vraiment se sentir concerné par cette musique; de telle sorte que l'œuvre, déjà longue, l'a paru encore plus.

Le pianiste se révéla plus sensible dans deux des "Romances sans paroles" de Mendelssohn (tiens, quelle bonne idée de jouer en concert, où on ne les entend plus jamais, ces courtes mélodies pour le piano). Il aborda ensuite les "Variations sérieuses", tousjours de Mendelssohn, avec un élan et une vigueur qui leur conféraient une dimension toute autre que celle, timide, des étudiants qui s'y aventurent tôt ou tard. Ses doigts quasi infatigables lui ont permis de soutenir des tempos très vifs, sans que la musique s'embrouille ou se bouscule.

Dans la "Méphisto-Valse" de Liszt, l'invité de l'institut devait toutefois un peu présumer de ses grands moyens techniques; ce qui allait lui jouer quelques petits vilains tours (deux ou trois accords déplacés, quelques notes manquantes dans les sauts de la dernière partie). Jamais, depuis que Garick Ohlsson joua cette page maîtresse de la littérature romantique du piano, au club musical, ne l'avais-je entendue à une telle vitesse.

Spectaculaire sans boursoufflure, cette exécution manquait par contre de chaleur et de poésie dans sa partie médiane, où le piano "chante" l'amour de Faust à Marguerite.

Parfois excellent, parfois moins intéressant, William Tritt demeure néanmoins un pianiste que, dans un répertoire soigneusement choisi, l'on est en droit d'entendre plus souvent.

Marc SAMSON

Abonnez-vous au

SOLEIL
à 647-3333

horaire

Comprenant également les postes transmis par câble. De 18h. le jour de publication jusqu'à 18h. le lendemain.

CABLEVISION NATIONALE LTÉE
abonnez-vous au choix
tél. 529-9361

Local
(4) Québec CFCM-TV
(5) Québec CKMI-TV
(11) Québec CBVT
(15) Radio-Québec CIVQ

Cable
(4) Québec CFCM-TV
diffusé au 2
(5) Québec CKMI-TV
diffusé au 3
(11) Québec CBVT
diffusé au 6
(15) WCAV-TV Burlington (CBS)
diffusé au 7
(9) CNL Cablevision Nat. Lée
(division de Québec)
(12) Montréal CFCF-TV (CTV)

mardi

18.00
3-5-5p-12 News
7-8 Nouvelles
11 Ce soir
99 Société d'aujourd'hui
R-Q. Kébéko au pays de con-
voitise.
18.27
11 Nouvelles du sport
18.30
4 Carrefour Québec
7-8 Les tannants
22 Bewitched
R-Q. On aura tout vu. Reprise
de samedi.
18.35
11 Actualités nationales
18.40
9 Le 9 vous informe
12 Le 13 vous informe
19.00
4 Aujourd'hui le 20 novembre
5 Around the City
59 Carol Burnett and Friends
9-13 Le monde merveilleux
de Disney
11 03 Denise Roussel vient faire
une démonstration de
tarot psychologique; — le
chanteur Michel Normand
interprète une chanson; —
Remy Girard invite les
téléspectateurs à partici-
per au concours "03 insolite".
12 The Donna Fargo Show
22 The Mary Tyler Moore Show
99 Midi-première
R-Q. La période de questions à
l'Assemblée nationale
19.30
3 The Crosswits
4-7-8 Le clan Beaulieu
5 Consumerscope
5p M-A-S-H
11 Contrechamp: Anim.: Flo-
rian Sauvageau. Sujet: "Les
travailleurs de l'hôtellerie".
12 Stars on Ice
99 Question de temps
20.00
3 Special Presentation: "Rag-
gedy Ann and Andy" (1ère)
E.U. 1977
4-7-8 La conquête de l'Ouest
— "La famille Macahan" (12e
partie)
5-22 Happy Days
5p Tuesday Night at the Mo-
vies: première mondiale:
"The Last Ride of the Dalton
Gang" E.U. 1979
9-11-13 Race de monde —
Charles et ses compagnons
de la fanfare se retrouvent
tous au poste de police

(15) Radio-Québec CIVQ
diffusé au 8
(22) Burlington WZFZ-TV (ABC)
diffusé au 13
(99) Télévision Française au Québec
diffusé au 10

Cable / Convertisseur
(5p) Plattsburgh WPTZ-TV (NBC)
diffusé au 17
(7) Sherbrooke CHLT-TV
diffusé au 18
(8) Trois-Rivières CHEM-TV
diffusé au 24
(9) Sherbrooke CKSH-TV
diffusé au 21
(13) Trois-Rivières CKTM-TV
diffusé au 19

12 Angie
R-Q. Moi — Thomas le paci-
fique Avec Dorothea Berry-
man et Jean-Pierre Cartier.
— Ce soir, la vie quotidi-
enne d'un enfant de quatre
mois.
20.30
5 The Raps
9-11-13 Jamais deux sans toi
— "Chat va faire".
12 The Love Boat
22 Angie
99 A bout portant
R-Q. L'écran géant: "Docteur
Folamour". G-B. 1963
21.00
3 CBS Tuesday Movie: premi-
ère mondiale: "Young Love,
First Love". E.U. 1979
4-7-8 Hawaii Five-0
5-22 Three's Company
9-11-13 Télémag. — Sujets:
"Duel Khomeiny-Carter";
— "Les Indiens du Québec, fa-
ce au référendum"; — Re-
portage sur le concours
"Miss Canada".
21.30
5 The Fifth Estate
12-22 Taxi
99 Au-delà de l'horizon
22.00
4 Shirley. — Inv.: Pierre
Lalonde
9-13 La petite patrie
11 L'enfance à vivre: "Etre ado-
lescent". — Entrevues faites
dans la rue, les discothèques,
le studio avec des ado-
lescents qui nous par-
lent de leurs intérêts et
de leurs préoccupations.
12 Hart to Hart
22 Family
22.30
4-7-8 La Quotidienne
5 Man Alive
9-11-13 Le téléjournal
99 Télé-serie
22.31
4-7-8 Les nouvelles TVA
22.34
R-Q. Les débats de l'Assem-
blée nationale
23.00
3-5-5p-12 News
7 Informa soir
22 The Andy Griffith Show
23.05
7 La couleur du temps
8 Sports CHEM
9 Le 9 vous informe
13 Info 13
23.10
9-11-13 Nouvelles du sport
23.15
4-7-8 Bonsoir le monde

23.20
9 Ciné-Soir: "L'étrange histo-
re du juge Cordier". E.U.
1962
11 Rencontres. — Inv.: Chris-
tian Duquesne. Théologien
français, il nous parle de la
crise actuelle du sacerdoce
dans les Eglises chréti-
ennes.
13 Sport plus
23.21
12 Pulse
23.26
5 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.30
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B. 1972
24.00
4 En Pantouffles: "Pour elle, un
seul homme". E.U. 1957
7 Informa soir
23.50
3 The Mike Douglas Show. —
Inv.: Lawrence Welk et Billy
Dee Williams.
23.50
3 Barnaby Jones
5p The Tonight Show Starring
Johnny Carson
13 Ciné-Soir: "Contes fantasti-
ques". E.U. 1962
22 Barney Miller
23.50
11 Cinéma: "Sueurs froides
dans la nuit". G-B

Le Goncourt à "Pélagie-la-charrette": bien mérité

PARIS (AP) — Après avoir raté le prix Goncourt d'une voix, en 1977, pour

"Les Cordes de Bois", Antonine Maillet l'a obtenu hier pour son dernier

roman, "Pélagie-la-charrette", publié chez Grasset.

Le Festival du super-8 ce sera du trois dans un



Louis Guy Lemieux
cinéma

L'Association pour le jeune cinéma québécois (AJCQ) qui organise le Festival international du film super-8 du Québec (du 8 au 10 février 1980), a révélé les grandes lignes de l'événement, au cours d'une conférence de presse récente à Montréal.

Précisons que ce festival comprendra trois événements en un seul.

1) Le premier Festival du film super-8 proprement dit: il s'agit d'une sélection de films représentant la dizaine de films participant à la compétition internationale.

2) Le troisième Festival populaire de l'image: cette sélection rassemblera une sélection des meilleurs films super-8 québécois de l'année. Il s'agit, en fait, du festival qui présentait chaque année l'APJCQ.

3) Le deuxième Festival intercollégial du film super-8 du Québec: comme l'an dernier, ce festival est ouvert à tous les étudiants du réseau collégial privé et public du Québec.

Durant le festival, on tiendra un colloque international ayant pour thème: "L'enseignement du cinéma par le super-8". Cette activité rassemblera les participants des différents pays. Les étrangers apporteront avec eux une rétrospective de leur cinéma national. On est déjà assuré de la présence de la Belgique, de la France, de l'Italie et de l'Afrique du Nord.

Un jury international décernera quatre grands prix. Le public, pour sa part, sera appelé à voter pour le film qu'il aura le plus apprécié. Les films de cinéastes québécois doivent parvenir aux organisateurs au plus tard le 10 janvier 1980. Il faut s'adresser à l'APJCQ, 1415 est Jarry, Montréal H2E 2Z7. Tél: 374-4700 (loc. 403).

Le festival se déroulera à la Bibliothèque nationale et à l'hôtel de l'Institut, rue Saint-Denis. Pour ceux qui aimeraient des renseignements supplémentaires, l'idéal est de se procurer le premier numéro du journal "Plein cadre", une toute nouvelle publication de cinéma qui remplace le journal "Déboulonné", et publié par l'APJCQ.

Nouvelle revue de cinéma

Depuis que le magazine "Take One" a cessé de publier, l'été dernier, après une carrière de 13 ans, il y a une disette de bonnes et vraies revues de cinéma au Québec. Ceci est d'autant plus regrettable que la fièvre du cinéma n'a jamais été aussi forte et qu'on n'a

jamais tourné autant de films au Québec, particulièrement à Montréal.

C'est pourquoi il faut saluer l'arrivée du nouveau magazine du film "24 Images", une publication trimes-trielle qui se présente comme "un des plus élégants du genre à paraître dans un kiosque à journaux depuis longtemps". Le titre de la revue fait évidemment allusion aux 24 images qui sont nécessaires pour faire une seconde d'un film.

Conçu par Richard Leclerc et réalisé par "Les Éditions du Préambule", le magazine paraît en format "de haute qualité", et il cherche à tirer profit de photos de films pour créer un impact visuel. Les articles traitent du cinéma québécois, canadien et international. On y trouve un certain nombre de critiques de films. La revue publiera en novembre son troisième numéro. Elle se vend \$3.75 et tire à 6.000 exemplaires.

Le phénomène Molière

Le film "Molière" d'Ariane Mnouchkine, à l'affiche du cinéma II de Place Québec, continue d'attirer des foules considérables. On vient de tout l'Est du Québec pour voir ce chef-d'œuvre du septième art. Selon le gérant des Cinémas-Unis, M. Gérard Godin, la chose est phénoménale puisque c'est par autobus entiers, par classes d'étudiants complètes, qu'on réserve ses places. La longueur inhabituelle (plus de quatre heures de projection) ne semble déplaire à quiconque.

Autre film qui commence une carrière en français à Québec qui s'annonce brillante: "Alien", du réalisateur Ridley Scott, à l'affiche du Frontenac 2 des cinémas Odéon. Ce drame de science-fiction au fort suspense a attiré tellement de monde en fin de semaine qu'on a dû refuser l'entrée de plusieurs centaines d'amateurs de cinéma.

Un dossier prostitution

On annonce que le film de Guy Simoneau "Plusieurs tombent en amour", long métrage documentaire sur le milieu de la prostitution dite sexuelle, sortira du laboratoire fin novembre. Produité avec l'aide de l'Institut québécois du cinéma, en co-production avec Radio-Québec, le film propose une approche sensible plutôt que documentaire de ce milieu.

"Pélagie-la-charrette", c'est le cadeau de 300 pages fait aux Français par une Canadienne qui leur rappelle qu'il n'y a pas que les Québécois qui, de l'autre côté de l'Atlantique, parlent la même langue qu'eux: il y a aussi les Acadiens. L'Acadie, fondée en 1604, par Champlain, dans la Baie française, à l'emplacement de ce qui est aujourd'hui la Nouvelle-Écosse, et une partie du Nouveau-Brunswick, compte 15.000 Français venus de Vendée, du Poitou, de Charente, du pays basque.

Puis, après avoir été cédés, repris, rendus aux Anglais, aux hasards de la guerre, les Acadiens connurent, un triste jour de 1755, le "Grand Dérangement".

Les troupes du roi Georges irritées de leur prospérité, vinrent les déloger, obligeant une grande partie à se cacher dans les forêts, tandis qu'ils en embarquaient 5.000 dans des bateaux pour les exiler vers le sud, sur les côtes d'Amérique, jusqu'en Georgie. Parmi ces exilés, il y avait une certaine Pélagie Bourg, dite Le Blanc, qui n'avait pas oublié sa Grand-père la-haut sur la Baie, qui ne se résignait pas à avoir perdu son nord.

Rêve d'Acadie

Alors elle s'est mise en route, "Pélagie-la-charrette", et c'est son épopée qu'Antonine Maillet nous conte. C'est l'histoire "des Acadiens déportés dans le sud par accident, et qui rentrent pacifiquement chez eux", l'histoire "de la charrette qui ramène un peuple à son pays", l'histoire "d'un peuple qui n'ayant pas oublié la France après un siècle de silence et d'isolement, n'a pas oublié au bout de 15 ans d'exil ses rêves d'Acadie". Pélagie s'en retourne chez elle, avec sa charrette et ses bœufs, sa fille Madeleine et ses trois fils, avec Céline, la boiteuse, Catoune, la sauvagienne, et Belonnie, le centenaire, "le plus vieux vieillard du pays", la mémoire de la tribu.

Les Acadiens surgissent de partout, et se joignent à eux pour retourner vers leur terre promise. Les Cormier, les Girouard, les Aucoin, les Bourgeois, les Allain, les Thibodeau, les Gaudet, les Belliveau, les Léger, et tous les autres, suivent Pélagie-la-charrette, et le voyage durera 10 ans.

De Charleston à Baltimore, de Philadelphie aux marais de Salem, malgré la Guerre d'indépendance et les Indiens, c'est la chevauchée fantastique vers le nord, c'est l'épopée de tout un peuple avec ses drôleries, ses amours, ses aventures, ses morts et ses joies. C'est le retour des exilés, avec de loin la protection du beau capitaine



Antonine Maillet est la première femme à se voir décerner le prestigieux Goncourt depuis 13 ans.

Broussard, dit Beausoleil, dit Robin-des-Mers, qui suit de la côte, sur son quatre-mâts, la "Grand-Goule", l'exode qui parti de Georgie arrivera à bon port, dans cette "Acadie ballottée d'un maître à l'autre", convoitée par ces vieux pays qui reniflaient encore du côté des épis.

Québec jaloux

Pélagie-la-charrette, c'est "cent ans de solitude", version francophone, c'est l'"Autant en emporte le vent" acadien, conté par une Acadienne de 50 ans, blonde aux yeux bleus, qui ressemble à Bourvil avec un petit air de Margaret Thatcher. Antonine Maillet, chez elle à Bouctouche, dans sa petite maison de bois blanc au bord de la mer, est devenue l'idole de toute une région, et la jalousie du Québec voisin.

Descendante d'un Antoine Maillet, qui servit sous Louis XIV, et d'un Robert Cormier, charpentier, qui préféra, en 1640, La Nouvelle-France à La Rochelle, Antonine Maillet connaît le succès en 1971, avec "La Sagouine" qui fut publiée en France en 1976, et jouée au théâtre à Paris et en province.

Auparavant, après des études à l'Université de Laval, à Québec, la plus vieille université francophone, fondée en 1636, et une thèse de doctorat sur Rabelais, elle avait publié "Les Crasseux", non sorti en France, et "Mariaagela", puis ce furent "Les cordes de bois" et la renommée en France, et les Acadiens rappelés au souvenir de leurs lointains cousins.

Avec "Pélagie-la-charrette", c'est l'air de Richibouctou, de Sainte-Anne, de Caucagne, de Shédiac, de Moncton, de Saint-Jean, de la Baie des Chaleurs, et de l'Île-du-Prince-Édouard, qui souffle tout au long de 300 petites pages. Avec ces vieux mots français qu'on n'entend que là-bas: "Le jour où j'ai mis un juron dans un livre et j'avions" au lieu de "nous avions", j'ai compris que je m'étais libérée", dit Antonine Maillet.

Aujourd'hui, elle est Prix Goncourt, et elle n'aura que ce qu'elle mérite, un peu plus de succès en France, et un peu plus d'admiration de la part de ceux qui la connaissent bien, la-bas dans son Acadie, son Acadie chérie.

La Communauté Marie et le Théâtre de la Place royale présentent

Équation à deux inconnus

de Marcel Dubé

Danielle Bissonnette et Jean-René Ouellet

du 9 octobre au 11 novembre 1979 à 20h30



Mise en scène: Robert Rivard assisté de Jean-Guy Bergeron
Décors et costumes: Bernard Pelchat
Éclairages: Denis Maillois Bande sonore: Jean Cloutier
Sièges réservés. Réservation: 692-2222 à partir de 16h00.
Le Petit Champlain
cabaret-théâtre
68, rue Petit Champlain

Le Théâtre de la Bordée
1091, rue St-Jean
présente
du 9 nov. au 2 déc. à 20h30
(relâche lundi)
"SIGNÉ PARTICULIER: REVEUR"
COMÉDIE POLICIÈRE
Avec: Marie-Aude, Yves Bourdette, Jean-Jacques Bouché, Raymond Gagné, Claude Gauthier, Pierre Poirier, Nicolas Pierre Proulx
Réservations: 692-1445, avant 15h; 694-8637, après 15h.
Billets en vente: Théâtre du Vieux-Québec, 1071, rue St-Jean, Théâtre de la Bordée, 1091, rue St-Jean.
Une coproduction CTRC.

L'ITALIA
présente, en collaboration avec
MOLSON et CKCV/1280
Après le courtier du cœur, assistez au COURRIER DU PARRAIN. Le Parrain sera accompagné de ses 2 gardes du corps, FIDO et MEDOR, ainsi que de son "gorille" professionnel MARIO
 ce soir à compter de 22h, au
CLUB ITALIA
460, de la Couronne
Le Parrain répondra à n'importe laquelle question: politique, amour, etc. Le Parrain est personifié par Christian Lavoie de CKCV
Venez prendre connaissance, ce soir, des résultats de ses recherches. En plus, musique de danse continue avec orchestre et la réputée discoteque.
Musique de danse tous les soirs

RÉTRO SPECTACLE
Serge Turbide Jeudi au dimanche
10h30 à 24h00 00h30 à 05h00
\$2.00 stationnement intérieur gratuit
RÉTRO DISQUE
Musique rétro Jeudi, mardi, mercredi
21h à 03h Entrée libre
 Visages
 AUBERGE DES GOUVERNEURS
690 boul. Saint-Cyrille est, Québec

à

CONTRECHAMP

ce soir

1- REPORTAGE DE LOUIS LESAGE, SUR "LES TRAVAILLEURS DE L'HOTELLERIE".
DERRIÈRE LA FAÇADE DES GRANDS HOTELS, LE LUXE QU'ILS AFFICHENT, SE CACHE LA SITUATION DIFFICILE FAITE AUX TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE L'HOTELLERIE...
CONTRECHAMP S'INTERESSE A LEUR SORT.

2- CONTRECHAMP CONTINUE A SUIVRE LES DEVELOPPEMENTS DANS LE DOSSIER DU FRONT COMMUN ET ANALYSE SON EVOLUTION.

ANIMATEUR
FLORIAN SAUVAGEAU

RÉALISATEUR
GASTON IMBEAU

à 19h30

RADIO-CANADA

arts et spectacles

Rapport percutant du Comité pour la défense des musées d'art au Québec Vaugois accusé de "dater" par ses projets

par Régis TREMBLAY

C'est en frappant à coups redoublés sur le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugois, et sur son directeur général des musées, M.

André Juneau, que le comité pour la défense des musées d'art au Québec a rendu public, hier, le rapport qu'il présentera aux audiences publiques de la semaine prochaine sur l'avenir du Musée du Québec.

Qualifiant M. Vaugois de "taponneux" et M. Juneau de "mauvais conseiller", le président du comité, M. Luc Noppen, a affirmé que le Québec n'avait pas besoin d'un musée-arche-Noé, d'un musée fourre-tout, comme le voudraient MM. Vaugois et Juneau, mais plutôt de deux ou trois musées spécialisés.

Au lieu de démanteler le Musée d'art actuel pour édifier à sa place une super expo qui mélangerait objets d'art et choses folkloriques en un "musée de l'homme d'ici", le comité recommande plutôt de laisser intacte la vocation artistique du musée des Plaines et d'organiser ailleurs un deuxième musée de la civilisation québécoise.

La "fraise" de Juneau

"On trouverait insensés les Américains ou les Français s'ils voulaient installer un nouveau musée de civilisation en plein Metropolitan Museum of Art ou en plein Louvre. C'est pourtant ce qu'on se propose de faire à Québec. Le ministre des Affaires culturelles est curieusement conseillé, et la nomination de M. André Juneau à la tête de la direction générale des musées n'est pas de nature à rassurer", déclare le comité pour la défense des musées d'art.

Là-dessus, on tombe sur la "fraise" de M. Juneau en prétendant qu'il ne semble pas sûr du rôle et de la place de l'oeuvre d'art. On en profite pour ressortir l'une de ses déclarations faites à l'université Laval, au printemps dernier. M. Juneau affirmait alors que l'oeuvre d'art est partout et que les préoccupations artistiques sont en chacun, puisque "tout le monde est préoccupé par la couleur de ceci et de cela, par l'agencement de sa cravate avec ses bas".

On précise que ces déclarations ont été enregistrées et transcrites par écrit (sic), au cas où M. Juneau prétendrait être mal cité.

"Taponneux"

Le ministre Vaugois, de son côté, est un "taponneux" qui tâte de muséologie à coup de dizaines de millions sans savoir exactement de quoi il retourne, selon M. Noppen.

"Avec M. Vaugois, dit-il, nous risquons de manquer le bateau et de nous trouver au creux de la vague", à une époque où les musées d'art ont le vent dans les voiles.

"M. Vaugois a \$30 millions à dépenser, et avec son musée de l'homme d'ici, il risque de noyer le poisson. En fait, la démarche de M. Vaugois retarde de dix ans, car à ce moment-là, on exprimait quelque doute à travers le monde sur le rôle des musées d'art. Mais aujourd'hui, ils sont très courus et plus personne ne songe à les faire disparaître... sauf au Québec", devait ajouter M. Noppen.

Le comité est le premier à admettre qu'il serait inutile d'investir \$30 millions sur un musée exclusivement artistique. Le comité croit même à l'urgence pour le Québec de se doter d'un musée de l'homme et de la civilisation, mais, c'est un gros mais, "il n'est pas nécessaire, pour créer ce



La controverse autour de l'avenir du musée des Plaines n'est pas éteinte de sitôt...

nouveau musée, de démanteler le Musée du Québec.

Un gros non

Somme toute, c'est un gros "non" que le groupe de M. Noppen redit, avec une voix de stentor, à M. Vaugois et à tout le projet gouvernemental de développement muséologique.

On reproche à M. Vaugois de se bercer des rêves démodés — déjà — d'"éco-musées" ou de "musées éclatés", et de s'inspirer d'exemples aussi exotiques que le musée régional de Bretagne ou le musée national du Ghana!

On suggère plutôt, outre la formation de deux musées, l'amélioration du niveau de vie artistique dans l'édifice des Plaines. Les expositions auraient intérêt à être mieux préparées; on devrait implanter une bibliothèque de prêt de livres d'art et de diapositives.

De plus, les musées devraient avoir plus d'autonomie face au pouvoir, car on trouve que le débat actuel est trop politisé. Pour ce faire, il faudrait créer au Québec un Conseil des musées, comme il en existe dans la plupart des autres pays. C'est devant ce Conseil que le ou les musées devraient rendre compte de leurs activités, et non plus directement au gouvernement du Québec.

Par ailleurs, le Québec devrait entrer dans les "ligues majeures" et accueillir des expositions internationales prestigieuses comme celle des trésors de Toutankhamon, installée à Toronto pour un mois.

"Un Québec indépendant ferait partie de l'OTAN et de NORAD, alors pourquoi ne serait-il pas dans les ligues majeures des musées?" se demande M. Noppen.

où aller à québec

théâtre

EQUATION A DEUX INCONNUES, de Marcel Dubé, Théâtre du Petit Champlain, 68 rue Petit Champlain, 20h30. Du mardi au dimanche, jusqu'au 25 novembre. Renseignements: 692-2222 après 16h.

SIGNE PARTICULIER: REVEUR, comédie policière, Théâtre de la Bordée, 1091¹/₂ rue Saint-Jean, 20h30. Du mardi au dimanche, jusqu'au 16 décembre. Billets: \$5 la semaine, \$6 le samedi. Renseignements: 692-1445 ou 694-9631.

LE JARDIN DES OMBRES, de Michael Cristofer, Grand Théâtre de Québec, 20h30. Du mardi au samedi, jusqu'au 8 décembre. Billets: mardi \$5, mercredi et jeudi \$6, vendredi \$7, samedi \$8. Renseignements: 643-8131.

REFERENDUM, de Rémy Gérard, Théâtre du Vieux Québec, 30 rue Saint-Stanislas, 20h30. Du mardi au dimanche, jusqu'au 25 novembre. Billets: \$5 la semaine, \$6 le samedi. Renseignements: 692-4212.

LES LIONS DE SABLE, de Maurice Yendt, mardi, mercredi et jeudi, 9h30 et 13h45, salle Octave-Crémaize, Grand Théâtre de Québec, pour les jeunes du 2e cycle et du secondaire I et II. Présenté par le Théâtre du Gros Mécano. Billets: \$1.50.

CHOCOLAT MES FRUITS ONT DISPARU, pour enfants de 4 à 8 ans, par le Théâtre Sakatou. Tournées dans les écoles. Billets: \$100 pour les 85 premiers spectateurs, \$1 par personne supplémentaire (tarif en vigueur jusqu'au 31 mars). Jusqu'au 22 décembre. Pour tout renseignement supplémentaire: 692-4594.

SURPRISE, SURPRISE, de Michel Tremblay, Grand salon du Grand Théâtre de Québec, 12h10. Du lundi au vendredi,

jusqu'au 30 novembre. Billets: \$2. Renseignements: 643-8131.

spectacles

MANDEVILLE, musique folk, pavillon Pollack, université Laval, 22h. Entrée: \$1 étudiants t.c., \$1.50 membres de la communauté universitaire, \$2 pour les autres.

MARIE-CLAIRE SEGUIN, cégep Lévis-Lauzon, 20h30. Entrée: \$3.30. Informations: 633-5110, poste 322.

DIANE TELL, Café Campus, 2750 chemin Sainte-Foy, plaza Laval, 20h30. Entrée: \$4.50. Renseignements: 633-9263.

GRAFFITI, jazz traditionnel, Café Rimbaud, 24 rue Saint-Stanislas, 21h30 à la fermeture, tous les soirs jusqu'au 25 novembre. Entrée: \$2.

cinéma

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la rive-sud.

— Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

— Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

BOITE A FILMS: Julia (3A), 19h. Le tournant de la vie (4A), \$1.49, tous.

CANADIEN: Les héroïnes du mal (5), 19h, 21h, 18 ans, \$3.50 adultes, \$1.00 Age d'or.

CANARDIERE: Le roman d'Elvis (5A), 17h20, 21h06. Opé-

ration fin du monde (6A), 19h25, \$3.50 adultes, \$2.50 14-17 ans, \$1.50 14 ans et moins, \$1.00 Age d'or.

CAPITOL: Le champion (4A), 12h45, 17h, 21h20. Sarah (5), 14h55, 19h15, \$3.50 adultes, \$2.50 14-17 ans, \$1.50 14 ans et moins, \$1.00 Age d'or.

CARTIER: La maladie c'est les compagnies, 19h, 3 Femmes (3), 21h30, \$2.25 chacun des films, \$1.25 Age d'or et moins de 14 ans.

CINEMA DE PARIS: Salle 1: Général nous voilà (6), 13h, 16h30, 20h. Rock'n Roll (6A), 14h50, 18h25, 21h55, \$3.75, tous. Salle 2: Coup de tête (4), 13h40, 15h35, 17h30, 19h25, 21h15, \$3.75, tous. Salle 3: Tout à son service, 12h30, 15h25, 18h25, 21h25. Les maîtresses de vacances (6), 13h45, 16h45, 19h45, \$3.75, 18 ans.

EMPIRE: Faut trouver le joint (6), 18h30, 20h05, 21h40, 18 ans, \$3.50 adultes, \$1.00 Age d'or.

LIDO: On m'appelle Saligo (5), 19h30. Le gendarme et les extra-terrestres (5E), 21h10, 18 ans, \$3.50 adultes, \$1.50 Age d'or.

MIDI-MINUT: Plaisirs solitaires, 13h15, 17h15, 21h20. Quelle chaleur, 14h50, 18h50. Introduction, 15h55, 20h, 18 ans, \$3.50 adultes, \$1.00 Age d'or.

ODEON-DAUPHIN: Aloha Bobby et Rose (4), 15h50, 19h50. Le syndrome chinois, 13h20, 17h25, 21h20, \$3.50 adultes, \$2.50 14-17 ans, \$1.50 14 ans et moins, \$1.00 Age d'or.

ODEON-FRONTENAC 1: Le gendarme et les extra-terrestres (5E), 13h30, 15h30, 17h30, 19h15, 21h15, \$3.50 adultes, \$2.50 14-17 ans, \$1.50 14 ans et moins, \$1.00 Age d'or.

ODEON-FRONTENAC 2: L'étranger le 8e passager (3), 14h,

18h30, 19h, 21h30, \$3.50 adultes, \$2.50 14-17 ans, \$1.50 14 ans et moins, \$1.00 Age d'or.

PIGALLE: Les morts en folie, 18h25, 21h. Les acharnées du sexe, 20h15, 22h35, 18 ans, \$3.50 adultes, \$1.50 Age d'or.

PLACE QUEBEC 1: Life of Brian (4), 19h15, 21h, \$3.50 adultes, \$2.50 14-17 ans, \$1.50 14 ans et moins, \$1.00 Age d'or.

PLACE QUEBEC 2: Molière (2A), 19h à 23h15, \$3.50 adultes, \$2.50 14-17 ans, \$1.50 14 ans et moins, \$1.00 Age d'or.

STE-FOY ALOUETTE: Agence de plaisir, 18h10, 20h40. Le sexe qui parle no 2, 19h35, 21h, 18 ans, \$3.50 adultes, \$1.00 Age d'or.

STE-FOY CHAMPLAIN: Ferme pour rénovations.

ST-ROMUALD: Filles expertes, La grande extase, Flossie, 19h, 18 ans, \$3.50 adultes, \$1.50 Age d'or.

CINE-CAMPUS (Théâtre de la cité universitaire): Elisa mon amour (3), 19h, 21h30, \$1.25 étudiants t.c., \$1.75 membres, étudiants de 13 ans et plus, Age d'or, \$2.25 autres.

LE CINEMATOGRAPE (cégep de Sainte-Foy): Tam Ti Delam, Coup de sang, 14h, entrée libre.

CINE-MIDI (pavillon Bonenfant, université Laval): Herminie, vision d'un pionnier du cinéma québécois, 12h, mercredi, entrée libre.

Vous pouvez envoyer vos communications à l'adresse suivante "Où aller à Québec", Le Soleil Limitée, 390 est. rue Saint-Vallier, Québec G1K 7J6 ou téléphoner au numéro 647-3489.

★ **TOUT NOUVEAU** ★
L'EROTISME à son MEILLEUR
Quel bonheur de vivre avec deux femmes!
QUELLE CHALEUR
PLUS INTIMITE PASSIONNÉE
INTRODUCTIONS
L'ULTIME SATISFACTION
PLAISIRS SOLITAIRES
Représentation continue à compter de 13h15.
MIDI-MINUT
252 ST-JOSEPH EST 522-2828

LES CINÉMAS FRANCE FILM
ROCK 'n' ROLL
cinéma le paris 1
PLACE D'YOUVILLE 694-0891
HORAIRE: Général nous voilà 13h00, 15h30, 18h00, 20h30, 22h30. Rock'n Roll 14h00, 16h30, 19h00, 21h15.
3e sem.
GÉNÉRAL NOUS VOILA!

Dont un **COUP DE TÊTE**
UN VOYOU DEVIENT VEDETTE SPORTIVE
C'EST TORDANT! C'EST DROLE!
cinéma le paris 2
PLACE D'YOUVILLE 694-0891
HORAIRE: Coup de tête 13h40, 15h35, 17h30, 19h25, 21h15.
3e sem.
C'est PATRICK DEWAERE à son meilleur.

TOUT À SON SERVICE
Les Maîtresses de Vacances
cinéma le paris 3
PLACE D'YOUVILLE 694-0891
HORAIRE: Tout à son service 12h30, 15h25, 18h25, 21h25. Les Maîtresses de vacances 13h45, 16h45, 19h45.

De jeunes espionnes, agents **SUPER SPECIAUX!**
LES AGENTES du SEXE
le pigalle en folie
HORAIRE: Lun., Mar., Mer., Jeu., ven. 18h00

LE MEILLEUR DE FUNES DEPUIS 10 ANS!
LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES
FRONTENAC 1
DU PONT & BOUL. CHAREST 529-9745
HORAIRE: 13h30, 15h30, 17h30, 19h15, 21h15.

L'ÉTRANGER
LE 8^{ME} PASSAGER
ALIEN
HORAIRE: 14h00 - 16h30 - 19h00 - 21h30
FRONTENAC 2
DU PONT & BOUL. CHAREST 529-9745

MICHAEL DOUGLAS JANE FONDA JACK LEMMON
Le Syndrome Chinois
HORAIRE: Alpha 15h50, 19h50. Syndrome 13h30, 17h25, 21h20.
Le DAUPHIN
DU PONT & BOUL. CHAREST 529-9745

LE ROMAN D'ELVIS
OPERATION FIN DU MONDE
CANARDIERE
LES GALERIES CANARDIERE 661-8373
HORAIRE: 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30.

CINÉMAS UNIS
votre guide des meilleurs films
le nouveau film immoral (?) de Walerian Borowczyk
les HÉROÏNES du MAL
CANADIEN
PLACE LAURIER 654-9922
HORAIRE: Sam. et Dim.: 13h, 15h, 17h, 19h, 21h. En Sem.: 19h et 21h.

Vous l'avez vu parler, vous avez entendu ses confidences érotiques dans
"LE SEXE QUI PARLE" Maintenant...
LE SEXE QUI PARLE N°2
UN FILM DE FREDERIC LANSAC
AVEC BEATRICE ARNOIS, JEAN-LOUP PHILIPPE, HELENE COUPEY, COLEUR
ALOUETTE
PLACE STE-FOY 654-0587
HORAIRE: En sem. dès 18h00. Sam. et Dim. dès 13h15.

MONTY PYTHON'S LIFE OF BRIAN
Un film de TERRY JONES
Avec Graham Chapman, John Cleese, Terry Gilliam, Eric Idle, Terry Jones, Michael Palin
HORAIRE: 19h15 et 21h
CINEMA 1
PLACE QUEBEC 525-4524

L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL DE NEW YORK!
MOLIERE
MATINÉE SPÉCIALE MERCREDI à 13h30
Prix d'entrée: \$3.00
écrit et mis en scène par ARIANE MNOUCHKINE
produit par CLAUDE LÉLOUCH
VERSION INTÉGRALE DE 4 HEURES
HORAIRE: 19h, fin 23h15
CINEMA 2
PLACE QUEBEC 525-4524

RICKY SCHRODER FAYE DUNAWAY
Vous allez adorer avec toutes les larmes de votre corps
LE CHAMPION
"SARAH"
avec Christopher PLUMMER, Tatum O NEIL
CAPITOL
917 ST-JEAN 694-0805
HORAIRE: Le Champion: 12h45, 17h00, 21h20. Sarah: 14h55, 19h15.

"Faut trouver le joint" vous fera tout un effet.
CHEECH MARIN TOMMY CHONG
Faut trouver le joint
2e MOIS
EMPIRE
24 DE LA FAMILLE 643-2110
HORAIRE: 18h30, 20h05, 21h40

La lutte à la tordeuse à la portée des jeunes

par Claude TESSIER

Parce qu'il est convaincu que "la jeunesse est une fleur qui doit donner des fruits", qu'il faut éveiller les gens de leur jeune âge aux questions scientifiques, M. Wladimir Smirnof a décidé de souligner à sa manière l'Année internationale de l'enfant.

Scientifique de réputation internationale en pathologie forestière, M. Smirnof lance aujourd'hui, en présence d'un groupe d'enfants de l'école Notre-Dame-de-Foy, une "Histoire étrange de copains, d'insectes et de bactéries". Publiée sous la forme d'un numéro spécial de Racine, un périodique de l'Association forestière québécoise, la monographie vulgarise une des découvertes du Dr Smirnof: la lutte biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

L'histoire est simple et digne du scénario d'un long métrage: des enfants découvrent une invasion d'insectes dans leur cour. Le père choisit l'insecticide chimique. Un des enfants sensibilisé par son frère et par une visite au laboratoire de recherche apprend que la même lutte peut se faire avec du matériel biologique, des bactéries. On assiste à différentes aventures, dont l'épisode où la grand-mère jette à la poubelle le précieux liquide d'ar-

sage. Les éboueurs et même la police seront de la partie.

Au cours de son récit, M. Smirnof a pris le soin de vulgariser une foule de connaissances sur la forêt, les chercheurs en labos, la façon de mieux protéger l'environnement.

M. Smirnof fait voir dans ses personnages les réticences au changement des adultes et dénonce indirectement le "ça fait rien, c'est pareil", c'est-à-dire l'affaiblissement du sens des responsabilités dans l'évolution de notre culture. Le récit est court mais dense.

Cette monographie a été réalisée avec des moyens financiers qui relèvent d'un tour de force car les budgets étaient minces. Peu de scientifiques ont poussé l'audace jusqu'à vulgariser à des enfants une découverte scientifique importante comme celle du Dr Smirnof et de son équipe réalisée au centre de recherches des Laurentides à Sainte-Foy. Elle a été confirmée par l'expérience d'arrosages sur de grandes étendues de la forêt québécoise. M. Smirnof a aussi fait des travaux pour la lutte biologique dans les pays tropicaux.

Tiré à 10,000 exemplaires, le petit document est disponible à l'Association forestière québécoise au 915 Saint-Cyrille ouest, suite 210, à Québec, moyennant 75 cents pour couvrir les frais de la poste et de la manutention.

Usine Bellevue: Grégoire promet des précisions

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD MINES — L'intervention policière a empêché, hier, une trentaine des 250 travailleurs syndiqués (CSN) en chômage de l'usine Bellevue Ltée, de Thetford Mines, d'occuper, à Thetford Mines, les bureaux du député péquiste de Frontenac à l'Assemblée nationale, M. Gilles Grégoire. Ce dernier a accepté cependant de rencontrer sur-le-champ quatre membres de l'exécutif syndical.

Ce n'était pas la première fois que ces chômeurs se présentaient aux locaux du député, sans avoir, au préalable, obtenu un rendez-vous. Hier matin toutefois, M. Grégoire a refusé de recevoir tout le monde en expliquant que lors de leur dernière visite, certains membres du groupe avaient endommagé volontairement les tapis en y "érasant" des mégots de cigarettes. "Venez me voir aussi souvent que vous le voudrez, mais je ne tolérerai pas des gestes semblables", a-t-il dit.

Aucun incident sérieux ne s'est produit. Deux voitures patrouilles de la sûreté municipale sont arrivées promptement sur les lieux. Quatre policiers ont réussi à maintenir l'ordre dans le corridor donnant accès aux bureaux cependant que le député avait des entretiens avec les délégués syndicaux.

Néanmoins, la démarche des syndiqués n'aura pas été inutile. Le syndicat a obtenu des réponses ou précisions, sur trois points qu'il a soulevés il y a quelques semaines déjà:

1 — Le gouvernement fera connaître d'ici 14 jours si le fabricant d'équipements récréatifs "Les Produits Bellevue (1977) Ltée" dont il est co-propriétaire par l'intermédiaire de la Société de développement industriel (SDI), était tenu de donner à ses employés un préavis de trois mois avant la fermeture de l'usine. La situation allant de mal en pis, le nombre d'employés a été réduit de 257 à trois depuis mai jusqu'en septembre dernier.

2 — D'ici un mois, le ministère de l'Industrie et du Commerce rendra public un rapport détaillé sur la situation de l'entreprise, son administration et la façon dont les stocks ont été liquidés.

3 — Le syndicat rencontrera à Québec, le 27 novembre, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, pour lui soumettre son projet de formation d'un comité tripartite (ministère, SDI, syndicat) en vue de relancer l'entreprise thetfordoise.

A.C.G.A.



Association Canadienne de Gestion des Achats, district de Québec, est heureuse d'inviter tous ses membres au souper qui aura lieu

le 20 novembre 1979 à 18:00 heures au Holiday Inn de Sainte-Foy à la Salle Champlain.

Le conférencier invité n'est nul autre que Monsieur Jacques Bédard, Directeur du Marketing pour le Québec.

Sa conférence portera sur "Les approvisionnements en produits pétroliers au cours des années à venir".

Cordiale invitation à tous.

(ANN.)

AVIS DE CONVOCATION

Avis vous est par la présente donné que l'assemblée générale annuelle des sociétaires de la Calasse Populaire de Ste-Claire d'Assise aura lieu le mardi 11 décembre 1979, au siège social, 63, avenue Boicclair, Québec, à 20 heures pour faire rapport pour les opérations terminées le 30 septembre 1979, pour l'élection à différents postes, tels qu'affichés au siège social, et pour la modification de son règlement de régie interne afin de porter son territoire de la paroisse à la ville de Québec.

Philéas Boulay
secrétaire

Québec, le 20 novembre 1979.

Robe de mariée

Magnifique robe blanche faite de peau de soie, avec un col haut, des pincettes tailleur et un empiècement "point d'esprit" garni de guipure au haut du corsage et de l'épaule. Le bas du corsage est découpé de façon à donner l'allure d'un toxédo. La traîne est garnie de minuscules fleurs.

250⁰⁰

Chapeau

Son chapeau profil, garni de la même guipure, ajoute à son allure romantique la touche finale.

80⁰⁰

Ensembles d'alliances

Nous vous offrons tout un choix de jones, bagues et ensembles d'alliances en or 10 carats, de modèles et pointage de diamant variés.

Bijoux CORO

Choix de bijoux: boucles d'oreilles, chaînes, bracelets et autres, présentés dans une jolie boîte cadeau. Plaqués or.

3⁰⁰ à 10⁰⁰

CORO

Syndicat
DE QUÉBEC

Bijoux, rez-de-chaussée, Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys.

Salon de la mariée, 3e étage, Mail St-Roch.

Syndicat

DE QUÉBEC

vente ski familiale



20%

de réduction

sur tous ces ensembles de ski!

20%
20%

de réduction sur un groupe d'ensembles de ski alpin pour dames. Faits de 100% nylon. Tailles 8 à 18. de réduction sur des ensembles de ski pour adolescentes. Couleurs et tissus variés. Tailles 8 à 14x teen. Rég. 85.00 à 100.00

20%

Spécial 68⁰⁰ à 80⁰⁰

de réduction sur des ensembles de ski pour fillettes. Couleurs variées. Tailles 8 à 14 ans. Rég. 70.00 à 90.00

20%

Spécial 56⁰⁰ à 72⁰⁰

de réduction sur des ensembles de ski pour enfants. Pour garçonnetts et fillettes de 2 à 6x ans. Couleurs variées. Rég. 45.00 à 75.00. Egalement ensembles de 0 à 24 mois.

20%

Spécial 56⁰⁰ à 72⁰⁰

de réduction sur tous les ensembles de ski pour garçons. Tissus de nylon et polyester, de teintes variées. Tailles 8 à 16 ans. Rég. 64.95 à 84.95

20%

Spécial 51⁹⁶ à 67⁹⁶

de réduction sur tous les ensembles de ski pour hommes. Marques reconnues: Alpine, Utex et Rice. Rég. 90.00 à 220.00

Spécial 72⁰⁰ à 176⁰⁰